

Contrat n° 2013278

Actualisation de la charte paysagère du Pays Berry St-Amandois

Phase 1 : Bilan des actions menées en faveur du paysage et actualisation du diagnostic



6 mars 2014-



Responsables Projet
Nathalie MENARD / Sébastien DUROT
nmenard@biotope.fr / sdurot@biotope.fr

BP 60103
44201 NANTES Cedex 2
+ 33 (0)2 40 05 32 30

125-127 rue du Faubourg Bannier
45000 Orléans
+33 (0)2 38 61 07 94

Crédits photos : BIOTOPE sauf mention spéciale

Préambule

Financement de l'étude :

Cette opération est financée par le Conseil régional du Centre dans le cadre du contrat régional de pays 2012-2016 et l'Union Européenne (Fonds FEADER) dans le cadre du programme LEADER 2007-2013 du Pays Berry St-Amandois.

Objectifs

La charte paysagère est un document de référence et un outil d'aménagement de l'espace commun aux collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche partenariale, non réglementaire, basée sur l'élaboration d'un projet paysager commun sur le territoire.

L'actualisation de la charte paysagère du Pays Berry Saint-Amandois a pour objectif de :

- ★ *Faire le bilan des actions menées en faveur du paysage suite à la signature de la charte paysagère de 1997 ;*
- ★ *Réactualiser l'inventaire des richesses du patrimoine et des paysages ; identifier celles qui jouent un rôle particulier pour la qualité paysagère ; identifier les points noirs paysagers et les problèmes de gestion des paysages qui risquent de se poser à moyen terme ;*
- ★ *Mobiliser et sensibiliser les élus et les populations aux atouts paysagers et patrimoniaux de leur territoire et aux opportunités que cela représente pour le développement local ;*
- ★ *Préparer des orientations de qualité paysagère en anticipation des démarches à venir (SCoT et autres documents d'urbanisme, Trame verte et bleue, ...).*

Méthodologie

La réactualisation de la charte paysagère comprend les quatre volets suivants :

1• Retour sur la charte paysagère de 1997

Identifier les atouts et les faiblesses de la précédente démarche, les réussites et les points d'amélioration des actions menées.

2• Actualisation du diagnostic paysager

Consulter et faire participer les acteurs pour recueillir leur perception du territoire et bâtir un diagnostic partagé.

Actualiser le diagnostic paysager à la croisée des thèmes suivants : les sites bâtis ou naturels remarquables, classés ou non, l'agriculture, l'urbanisme et le bâti rural, le tourisme, la biodiversité et la trame verte et bleue.

Définir les unités paysagères du territoire.

3• Détermination des enjeux et des orientations

Localiser et identifier les enjeux prioritaires et définir des objectifs.

4• La formalisation de la charte

Formaliser l'engagement des acteurs autour d'un programme d'actions.

Le présent rapport d'étape correspond à la phase 1 et à la première étape de la phase 2 « Actualisation du diagnostic paysager ».

Sommaire

Préambule	3
Sommaire	4
Liste des figures	5
Liste des cartes	6
Liste des tableaux	7
Introduction	8
I. Retour sur la charte de 1997	10
I.1 Méthode et principaux résultats	10
I.1.1 Diagnostic et détermination des thèmes d'action	10
I.1.1.1 Présentation générale du territoire	10
I.1.1.2 Perspectives d'évolution du paysage et bilan atouts / faiblesses	13
I.1.2 Identification des thèmes d'action prioritaires et des zones prioritaires d'intervention	13
I.1.3 Charte paysagère et architecturale	14
I.2 Bilan des principales actions	15
I.2.1 Actions menées suite à la signature de la charte	15
I.2.2 Des actions restées sans suite...	15
I.2.3 Actions dérivées ou indirectement liées à la charte	15
I.2.4 Recueil des expériences et des ressentis lors des ateliers - Synthèse des discussions	15
II. Diagnostic partagé en 2013	18
II.1 L'agriculture	18
II.2 Les bois et forêts	20
II.3 Le bocage et son évolution	22
II.3.1 Le rôle de la haie	22
II.3.2 Typologie des haies	23
II.3.3 Mise en évidence graphique de l'évolution du maillage bocager	24
II.3.4 Fonctionnalité écologique du bocage	29
II.4 Le vignoble de Châteaumeillant	33
II.5 L'urbanisme et le bâti rural	35
II.5.1 Implantations urbaines	35
II.5.2 L'habitat rural traditionnel	37
II.5.3 La grange à auvent : un élément identitaire reconnu	39
II.5.4 Autres éléments identitaires	39
II.6 Les sites paysagers bâtis ou naturels remarquables, protégés ou non	41
II.7 Contexte socio-économique	42
II.7.1 Un contexte démographique difficile	42

II.7.2 Une situation sociale difficile	42
II.7.3 De nombreux logements vacants ou inhabités une partie de l'année	43
II.8 Le tourisme	44
II.9 Le patrimoine naturel	46
II.9.1 Diversité des milieux naturels	46
II.9.2 Protections, inventaires et gestion des milieux naturels	46
II.9.3 La maîtrise foncière ou la mise en place de conventions de gestion :	47
II.9.4 Les animations et l'accessibilité au public	47
II.9.5 Le réseau écologique	48
II.9.6 La problématique éolienne	50
Annexes	51

Liste des figures

<i>Figure 1 : Page de garde de la charte paysagère du pays réalisée en 1997</i>	10	<i>Figure 28 : Vignes et loge de vigne au sud de Châteaumeillant, depuis la RD 3</i>	33
<i>Figure 2 : Découpage des unités paysagères de la charte de 1997</i>	10	<i>Figure 29 : Paysage de vigne et bocage à Châteaumeillant</i>	34
<i>Figure 3 : Bilan des atouts et des handicaps du territoire, extrait de la charte de 1997</i>	13	<i>Figure 30 : Cabane de vigne et panneau de randonnée, à Châteaumeillant</i>	34
<i>Figure 4 : Cahier technique du bocage</i>	14	<i>Figure 31 : Pêcher de vigne</i>	34
<i>Figure 5: Plantations récentes au sud de Reigny</i>	15	<i>Figure 32 : Loges de vigne ruinées et friche viticole envahie par le robinier</i>	34
<i>Figure 6 : Paysages de bocage investit par les grandes cultures vers Touchay</i>	19	<i>Figure 33 : Cohabitation de l'élevage avec le vignoble</i>	34
<i>Figure 7 : Zones homogènes</i>	19	<i>Figure 34 : Développement urbain le long du Cher à Châteauneuf-sur-Cher</i>	35
<i>Figure 8 : Paysage hivernal dénudé et austère à Saint-Loup-des-Chaumes (Source: photo envoyée par un participant aux ateliers)</i>	19	<i>Figure 35 : Différentes implantations urbaines (Le Châtelet, en haut à g., Dun-sur-Auron, en haut à dte. et Saint-Maur en bas)</i>	36
<i>Figure 9 : Haie arrachée en 2013 à Marçais (Source: photo envoyée par un participant aux ateliers)</i>	19	<i>Figure 36 : Eglise de Corquoy</i>	37
<i>Figure 10 : La Champagne berrichonne vers Saint-Denis-de-Palin</i>	19	<i>Figure 37 : Habitat traditionnel à Corquoy</i>	37
<i>Figure 11 : Ensemble forestiers au XVIIIème siècle d'après la Carte de Cassini (source : IGN, CNRS)</i>	20	<i>Figure 38 : Maçonneries en schiste dans la Marche à Préveranges (à g. au Betoux et à dte. à Chezelles)</i>	37
<i>Figure 12 : Horizon boisé sur le secteur de Corquoy</i>	21	<i>Figure 39 : Maisons de bourg à Meillant</i>	37
<i>Figure 13 : Ambiance boisée sur une route communale à Corquoy</i>	21	<i>Figure 40 : Ferme de la Champagne berrichonne à Cogny</i>	37
<i>Figure 14 : Ambiance boisé dans le Bois de Meillant</i>	21	<i>Figure 41 : Maison rurale à Sainte-Lunaise</i>	37
<i>Figure 15: Arrières plans boisés près de Meillant</i>	21	<i>Figure 42 : Ferme du bocage, en partie dissimulée dans la trame des haies, au sud de Lignièrès</i>	37
<i>Figure 16 : Paysage mixant cultures et prairies, représentatif du bocage sur le territoire aujourd'hui (Source: photo envoyée par un participant aux ateliers)</i>	22	<i>Figure 43 : Illustration des différents types de lucarnes,</i>	38
<i>Figure 17 : Bocage dans la Marche à Préveranges</i>	23	<i>Figure 44 : Différents murs en pierre, extrait de l'ouvrage "L'architecture rurale de La Marche et du Boischaut", CAUE 18</i>	38
<i>Figure 18 : Bocage sur la cuesta de Saint-Amand à Charenton-sur-Cher</i>	23	<i>Figure 45 : Aperçu de la diversité dans la mise en œuvre des granges à auvent</i>	39
<i>Figure 19 : Schéma des principaux types de haies rencontrés sur le territoire (Source : Chambre d'Agriculture du Cher, 2001, p.32)</i>	23	<i>Figure 46 : Barrière en bois dans le bocage</i>	39
<i>Figure 20 : Le bocage parc de Saint-Maur, principalement marqué par des haies basses taillées</i>	24	<i>Figure 47 : Mur en pierre sèche et poteau en pierre de taille</i>	39
<i>Figure 21 : Double alignement de noyers à Saint-Germain-des-Bois</i>	28	<i>Figure 48 : Poteaux en pierre</i>	39
<i>Figure 22 : Double alignement monumental de chênes à Charenton-du-Cher</i>	28	<i>Figure 49 : Bâti ancien de bourg en ruine à Maisonnais (à dte.) et à Lignièrès (à g.)</i>	40
<i>Figure 23 : Haie basse taillée ponctuée d'arbre de haut jet</i>	28	<i>Figure 50 : Traitement banalisant des entrées de bourgs ruraux</i>	40
<i>Figure 24 : Double alignement de peupliers</i>	28	<i>Figure 51 : Parcelle constructible offrant une vue embrassant le bocage, à la sortie du bourg de Touchay</i>	40
<i>Figure 25 : Haie relique</i>	28	<i>Figure 52 : Difficulté d'intégration de bâtiments agricoles à Saint-Germain-de-Bois</i>	40
<i>Figure 26 : Données utilisées pour les simulations cartographiques : carte du réseau de haies, carte de localisation des prairies, carte des infrastructures linéaires et de leur influence sur la fonctionnalité écologique</i>	29	<i>Figure 53: Bâtiments agricoles interférant dans la perception de la vallée encaissée de l'Arnon (au sud de Reigny)</i>	40
<i>Figure 27 : Vignoble autour de Châteaumeillant sur la carte de Cassini - XVIIIème siècle (en haut) et sur la carte d'Etat Major de 1866 (en bas)</i>	33	<i>Figure 54 : Urbanisation récente à Levet (à g.) et à Venesmes (à dte.)</i>	40
		<i>Figure 55 : Prairie humide pâturée sur les marais de Contres</i>	41
		<i>Figure 56 : Une offre touristique diversifiée, qui s'accompagne sur le terrain d'une aussi grande diversité de formats et de sources d'information touristique</i>	45
		<i>Figure 57 : Abbaye de Noirlac</i>	45
		<i>Figure 58 : Les chaumes de la Périssette vues depuis la RD 28</i>	46

Liste des cartes

<i>Carte 1 : Présentation du territoire et des cinq Communautés de communes</i>	8
<i>Carte 2 : Relief et hydrographie</i>	9
<i>Carte 3 : Répartition des grandes cultures et des prairies et végétation</i>	18
<i>Carte 4 : Localisation des grands ensembles forestiers</i>	20
<i>Carte 5 : Répartition du bâti sur le territoire</i>	35
<i>Carte 6 : Exemple d'une réponse intéressante apportée aux enjeux d'intégration du bâti nouveau, à Meillant</i>	40
<i>Carte 7 : Eléments du patrimoine culturel et paysager protégé</i>	41
<i>Carte 8 : Espaces naturels protégés, gérés ou inventoriés</i>	46
<i>Carte 9 : Extrait de l'étude Réseau Ecologique de la région Centre</i>	48

Liste des tableaux

Tableau 1.	<i>Synthèse des parties de présentation générales</i>	11
Tableau 2.	<i>Bilan des différentes actions selon les participants aux ateliers</i>	16
Tableau 3.	<i>Liste non exhaustive de l'offre touristique</i>	44
Tableau 4.	<i>Liste des personnes ou structures consultées</i>	53
Tableau 5.	<i>Liste des monuments protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913</i>	54
Tableau 6.	<i>Liste des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930</i>	57
Tableau 7.	<i>Liste des sites inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930</i>	57
Tableau 8.	<i>Liste des jardins labellisés "Jardin remarquable"</i>	57
Tableau 9.	<i>Liste des sites du réseau Natura 2000</i>	58
Tableau 10.	<i>Liste des ZNIEFF de type 1</i>	58
Tableau 11.	<i>Liste des ZNIEFF de type 2</i>	59
Tableau 12.	<i>Liste des protections réglementaires</i>	60
Tableau 13.	<i>Liste des protections par la maîtrise foncière ou convention de gestion</i>	60
Tableau 14.	<i>Liste des projets d'aménagements recensés sur le territoire du Pays</i>	61
Tableau 15.	<i>Synthèse des échanges lors de la première session des ateliers des 4 et 5 juillet 2013</i>	63

Introduction

Le Pays du Berry Saint-Amandois est un vaste territoire rural qui s'étend sur 1885 km² au sud du département du Cher et de la région Centre, à la frontière des régions Auvergne et Limousin. Identifié comme le pays des centres de la France, il couvre près du quart de la superficie du Cher.

Le territoire d'étude comprend 86 communes regroupées en cinq communautés de communes. Il s'agit d'un territoire rural, articulé autour de son pôle urbain constitué par la zone urbaine d'Orval et Saint-Amand-Montrond. Près de trois quarts des communes du Pays comptent moins de 500 habitants.

Liste des communes concernées :

Ainay-le-Vieil	Ineuil	Saint-Christophe-le-Chaudry
Arcomps	La Celette	Saint-Denis-de-Palin
Ardenais	La Celle	Sainte-Lunaise
Arpheuilles	La Celle-Condé	Saint-Georges-de-Poisieux
Bannegon	La Groutte	Saint-Germain-des-Bois
Beddes	La Perche	Saint-Hilaire-en-Lignières
Bessais-le-Fromental	Lantan	Saint-Jeanvrin
Bouzais	Lapan	Saint-Loup-des-Chaumes
Bruère-Allichamps	Le Châtelet	Saint-Maur
Bussy	Le Pondy	Saint-Pierre-les-Etieux
Chalivoy-Milon	Levet	Saint-Pierre-les-Bois
Chambon	Lignières	Saint-Priest-la-Marche
Charenton-du-Cher	Loye-sur-Arnon	Saint-Saturnin
Chavannes	Lugny-Bourbonnais	Saint-Symphorien
Châteaumeillant	Maisonnais	Saulzais-le-Potier
Châteauneuf-sur-Cher	Marçais	Senneçay
Cogny	Meillant	Serruelles
Colombiers	Montlouis	Sidiailles
Contres	Morlac	Thaumiers
Corquoy	Nozières	Touchay
Coust	Orcenais	Uzay-le-Venon
Crézançay-sur-Cher	Orval	Vallenay
Culan	Osmerly	Venesmes
Drevant	Parnay	Vernais
Dun-sur-Auron	Préveranges	Verneuil
Epineuil-le-Fleuriel	Raymond	Vesdun
Farges-Allichamps	Reigny	Villecelin
Faverdines	Rezay	
Ids-Saint-Roch	Saint-Amand-Montrond	
	Saint-Baudel	



Carte 1 : Présentation du territoire et des cinq Communautés de communes

☞ Quelques grands traits physiques du territoire

Le territoire est situé à la charnière de deux grands ensembles géographiques et géologiques :

- le Bassin parisien au Nord, auquel appartient le Berry. Ce bassin sédimentaire datant essentiellement du secondaire est marqué par un système de cuestas¹ au sud, bien visible en Berry. La cuesta bajocienne qui domine Saint-Amand-Montrond au nord en est un exemple particulièrement marquant dans le paysage. Les sols reposent soit sur des calcaires lacustres soit sur des calcaires jurassiques.
- le Massif central au sud, dont les premiers contreforts constituent la Marche. La Marche repose sur une assise de terrains métamorphiques et cristallins.

Au nord de l'aire d'étude, le territoire est légèrement vallonné et les altitudes oscillent entre 100 et 200 m. Ce relief souple est arrêté au sud par les cuestas orientées est-ouest qui suivent globalement une ligne Touchay / Saint-Amand-Montrond / Vernais.

Vers le sud les altitudes augmentent jusqu'au point culminant des Magnoux, dans la Marche, qui culmine à 504 m.

Le Pays est parcouru par un réseau hydrographique dense. Les principales vallées sont celles du Cher, de l'Arnon et de l'Auron. Elles sont toutes les trois orientées selon un axe sud-est / nord-ouest et appartiennent au bassin de la Loire.

La faible pente des couches sédimentaires a généré des cours d'eau méandreux. Les vallées s'inscrivent dans des plaines alluviales peu profondes et souvent larges.

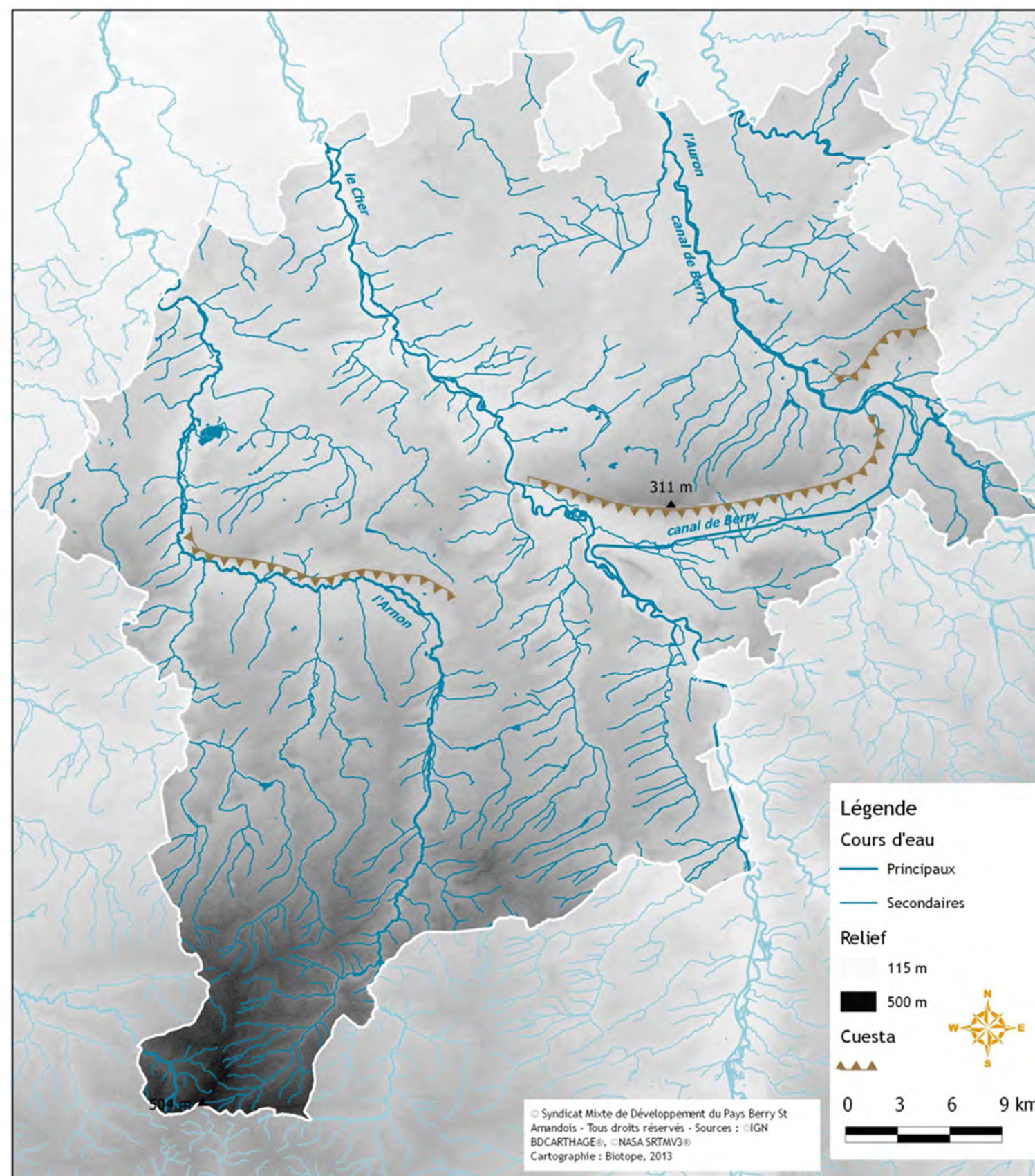
La vallée de l'Arnon, qui vient s'encaisser vers le sud dans les roches dures de la Marche, fait figure d'exception.

Le canal de Berry traverse le territoire via la vallée du Cher jusqu'à Saint-Amand, puis rejoint la vallée de l'Auron et une seconde branche à Bannegon pour ensuite traverser Dun-sur-Auron. Le canal, étroit pour la navigation, est déclassé depuis 1955.

Sont généralement distinguées quatre petites régions agricoles :

- La Champagne au nord ;
- Le Boischaud au centre ;
- La Marche au sud ;
- La Vallée de Germigny à l'est, au sud de la cuesta ;

☞ Les variations géologiques, topographiques mais aussi climatiques qui caractérisent le territoire se traduisent pas des paysages très contrastés entre le nord et le sud du pays. Tandis que la Champagne, marquée par des champs ouverts de grande culture, occupe les terrains sédimentaires du nord, les deux tiers du pays sont recouverts traditionnellement par le bocage, constitué de parcelles de culture et de prairies encloses dans un maillage de haies et d'arbres mais dont la perception varie en fonction de la topographie.



Carte 2 : Relief et hydrographie

¹ Cuesta : relief linéaire fondé sur l'alternance des roches dures et tendres et le pendage des couches, caractéristique des bassins sédimentaires.

I. Retour sur la charte de 1997

Réalisée en 1997 par l'Institut d'Ecologie Appliquée à la demande du Syndicat de Pays et financée par le Conseil Régional du Centre, la charte a été signée par environ 90 acteurs du territoire en 1997. Ces signataires sont les élus communaux du territoire (maires ou adjoints), les conseillers généraux et le Président du Syndicat de Pays.

I.1 Méthode et principaux résultats

I.1.1 Diagnostic et détermination des thèmes d'action

I.1.1.1 Présentation générale du territoire



Figure 1 : Page de garde de la charte paysagère du pays réalisée en 1997

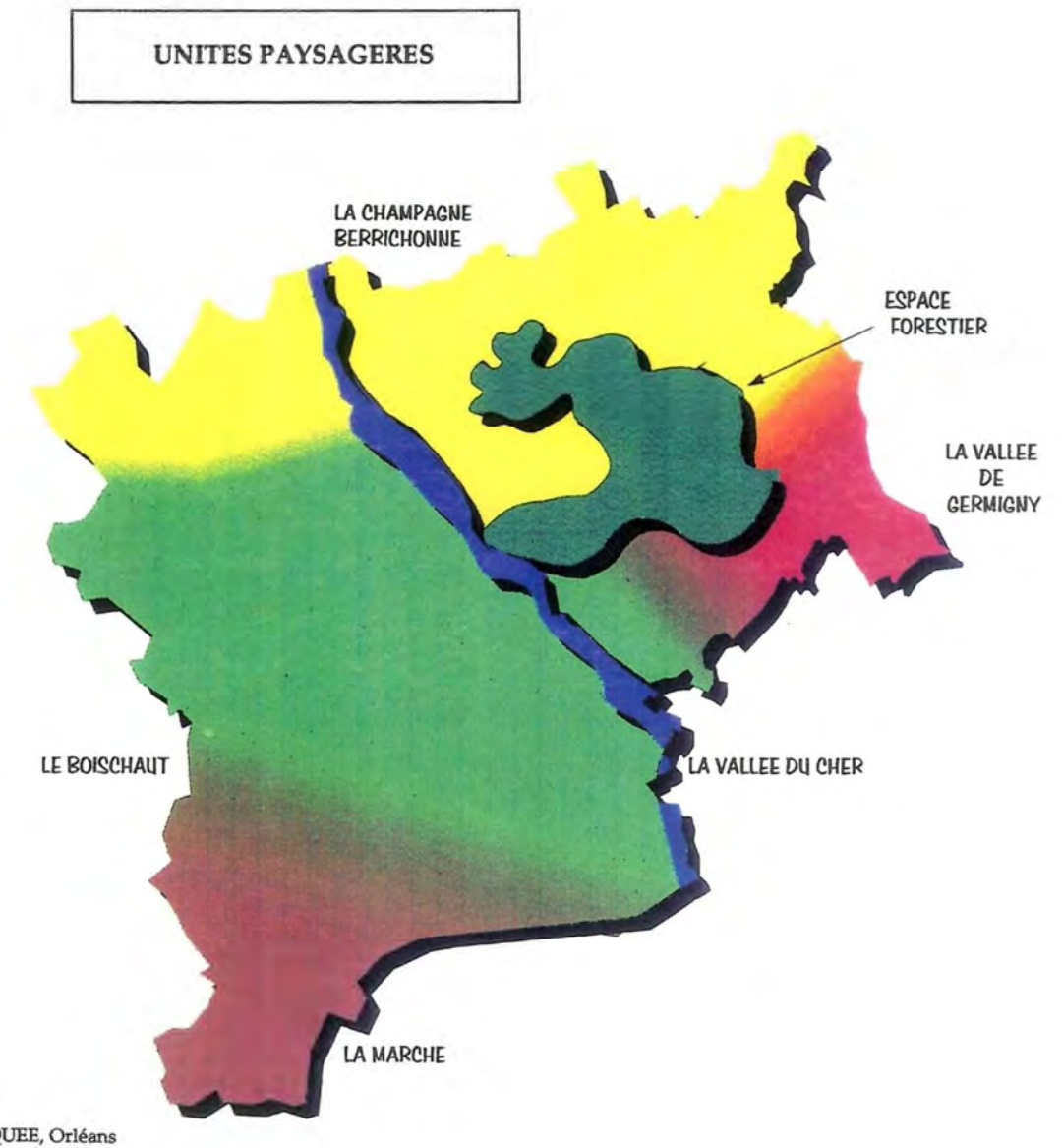


Figure 2 : Découpage des unités paysagères de la charte de 1997
Source : Syndicat de Pays Berry St-Amandois, réalisation IEA

Tableau 1. Synthèse des parties de présentation générales

Thématique	Synthèse du diagnostic	Commentaires et évaluation du besoin d'actualisation
Les grands traits physiques	<p>L'étude présente les principaux caractères physiques du territoire. Les thèmes du climat, de la géologie, du relief et de l'hydrographie sont présentés. Les spécificités à retenir sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un territoire de transition : transition naturelle correspondant à la liaison géologique des zones sédimentaires du Bassin parisien et des terrains cristallins des premiers contreforts du Massif central. Les franges du territoire s'inscrivent le plus souvent en continuité avec les territoires adjacents. • un territoire contrasté : les variations climatiques, géologiques et topographiques sont à l'origine de paysages très contrastés entre le sud et le nord du territoire. Au-delà de cette dichotomie nord/sud, le concours de plusieurs paramètres sur des portions du territoire est à l'origine de micro-paysages originaux (vignoble de Châteaumeillant - bénéficiant d'un climat favorable, marais de Contres - socle imperméable et absence de relief, cuesta de Saint-Amand,...). 	<p>Les paramètres décrits dans cette partie constituent le support physique du territoire et sont par définition des paramètres stables.</p> <p>Cette thématique n'appelle donc pas à une actualisation particulière.</p>
Le bâti	<p>L'analyse distingue deux grandes zones d'architecture homogènes sur le territoire, intimement liées au découpage du territoire en région agricole:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au nord, la Champagne Berrichonne, caractérisée par un habitat groupé occupant principalement le plateau. Les fermes sont constituées de plusieurs volumes disposés autour d'une cour ; • Au sud, le bocage, caractérisé par un habitat dispersé composé d'une multitude de fermes isolées assez peu perceptibles du fait du motif bocager. Les fermes sont composées d'un seul ou de plusieurs volumes. <p>La distinction repose principalement sur l'organisation du bâti. En termes d'architecture, des traits communs sont relevés sur l'ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volumes simples ; • Toitures généralement à deux pans, la couverture dépendant de la pente ; • Ouvertures regroupées sur la façade principale, encadrées par des pierres de tailles apparentes. Présence d'un porche (également appelé auvent) à l'entrée des granges ; • Maçonneries en moellons calcaires, généralement enduits. <p>La richesse culturelle et patrimoniale du Pays est mise en évidence par la présence de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques.</p> <p>Si aucune Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) n'existe sur le territoire, une liste de bourgs sur lesquels une telle démarche a été jugée intéressante par le SDAP et la DIREN Centre est présentée.</p>	<p>L'objectif de l'analyse est de mettre en évidence les caractères de l'habitat rural traditionnel. Ceux-ci sont a priori constants.</p> <p>L'analyse porte essentiellement sur la typologie des fermes, il n'existe pas d'analyse de l'organisation du bâti urbain (bourgs ou villes) au-delà de la cellule d'habitation paysanne.</p> <p>La liste des édifices protégés doit être mise à jour (Cf. p.54).</p> <p>Il apparaît qu'aucune démarche de classement en ZPPAUP (devenue depuis des Aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)) n'a été lancée sur le territoire.</p>
Le patrimoine naturel du Pays	<p>Ce volet évoque les différents programmes pour la conservation et la connaissance des espaces naturels, ainsi que les projets de protection ou de gestion en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaires ZNIEFF ; • Sites considérés intéressants par le DIREN Centre et de la commission nature du Pays ; • Arrêtés de Protection de Biotope ; • Site classés et inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 ; • Protection par maîtrise foncière ou convention de gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de la région Centre et projets d'acquisition ; • Réserve biologique domaniale sur la forêt de Thoux (projet). <p>La liste des zones inventoriées ou protégées figure en annexe du document.</p>	<p>Les inventaires ZNIEFF ont considérablement évolué avec la réactualisation des ZNIEFF menée au début des années 2000.</p> <p>La gestion contractuelle des milieux naturels (Natura 2000) est apparue sur le territoire.</p> <p>Le projet de réserve biologique sur la forêt de Thoux ainsi que plusieurs projets d'acquisition par le CEN se sont concrétisés.</p>
Les unités paysagères	<p>Sur la base des données cartographiques, d'observations de terrain et de consultations, le territoire a été découpé en deux grands types paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La champagne berrichonne au nord ; • Le bocage au sud, au sein duquel sont distinguées trois régions agricoles : la Marche, le Boischaut et la Vallée de Germigny. <p>Hors de ce découpage, la vallée du Cher est décrite comme une sous-unité des grands paysages du Pays.</p>	<p>Le découpage en unités paysagères correspond peu ou prou à la délimitation des Petites Régions Agricoles (PRA) généralement distinguées sur le territoire.</p> <p>Paru en 2002, l'atlas départemental des paysages du Cher (DDT du Cher) propose un découpage en unités paysagères sensiblement plus fin sur le territoire du Pays.</p> <p>Dans le cadre de la mission d'actualisation de la charte paysagère, cette nouvelle base sera exploitée afin de produire une analyse plus approfondie sur ce volet, avec la réalisation d'un atlas paysager.</p>

Tableau 1. Synthèse des parties de présentation générales

Thématique	Synthèse du diagnostic	Commentaires et évaluation du besoin d'actualisation
La perception du patrimoine paysager par les élus locaux	<p>Cette partie repose sur l'exploitation des réponses données par les communes du Pays suite à l'envoi d'un questionnaire. Les communes ayant répondu se sont exprimées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'appartenance à un ou des terroirs (Champagne, vallée de Germigny, Marche, Boischaud, vallée du Cher). L'étude pointe une limite "particulièrement floue" autour de la vallée de Germigny; • La présence d'éléments d'intérêt paysager majeur. Outre le fait qu'un tiers des communes ayant répondu ont déclaré ne pas avoir d'élément paysager majeur, la majorité des autres communes a évoqué des éléments du patrimoine bâti soulignant leur intérêt pour le patrimoine architectural. Les vallées du Cher, de l'Auron et de l'Arnon ainsi que le canal du Berry sont évoqués en moindre mesure. 	<p>La perception du patrimoine paysager peut évoluer au cours du temps. Les ateliers de consultation et de diagnostic partagé ont été l'occasion de sonder à nouveau les acteurs sur cet aspect.</p>
La valorisation touristique et récréative du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Les sites touristiques. L'étude souligne la présence de nombreux pôles touristiques sur le territoire, et relève que ces sites sont pour la plupart des ensembles bâtis (peu de sites à dominante naturelle). • La mise en valeur touristique des paysages. Le constat partagé avec les acteurs locaux met en avant l'atout pour le développement du Pays des paysages bocagers du Saint-Amandois, mais une valorisation est très limitée. • L'accueil et la promotion qui apparaissent insuffisants. 	<p>Depuis la signature de la charte en 1997, des actions ont été menées pour la valorisation touristique du Pays. Le constat est donc susceptible d'avoir évolué.</p>
Les principaux problèmes paysagers du territoire	<p>Cette partie repose également sur l'exploitation des résultats du questionnaire envoyé aux communes. Les communes ont été invitées à s'exprimer sur les problèmes paysagers, à partir d'une liste proposée de "problème-types". Parmi les problèmes relevés, les principaux sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le phénomène de dégradation du bâti (habitat rural traditionnel et bâti en centre bourg); • Le développement de la grande culture / la disparition des boisements et des haies / régression des prairies; • Le manque d'entretien des cours d'eau ; • La présence de réseaux aériens. 	<p>Les ateliers de consultation et de diagnostic partagé permettront d'évaluer persistance ou la résorption de ces problèmes.</p>

1.1.1.2 Perspectives d'évolution du paysage et bilan atouts / faiblesses

Les perspectives d'évolution ont été évaluées sur base de l'analyse de l'évolution des activités humaines qui ont été rassemblées sous quatre thématiques :

- Le bâti
- L'activité agricole
- L'activité artisanale et industrielle
- Les infrastructures

Ces perspectives d'évolution sont basées sur l'observation des tendances au moment de la rédaction de la charte et sur les projets ou politiques connus, en cours de réalisation ou à venir.

L'étude dresse ensuite un bilan des atouts et des faiblesses du territoire.

1.1.2 Identification des thèmes d'action prioritaires et des zones prioritaires d'intervention

Sur proposition de l'IEA au regard des résultats du diagnostic et des consultations, des thèmes d'actions ont été validés et hiérarchisés par le comité de pilotage :

- 4 thèmes prioritaires :
 - Traitement paysager des bourgs
 - Restauration, mise en valeur du patrimoine bâti
 - Valorisation d'espaces rivulaires
 - Traitement paysager d'équipements touristiques ou des abords
- 4 thèmes secondaires :
 - Gestion et/ou valorisation des sites d'intérêt biologique et/ou paysager majeur
 - Création et ou restauration de circuits pour la découverte du Pays
 - Replantation de haies ou d'arbres d'alignement
 - Sensibilisation de la population locale

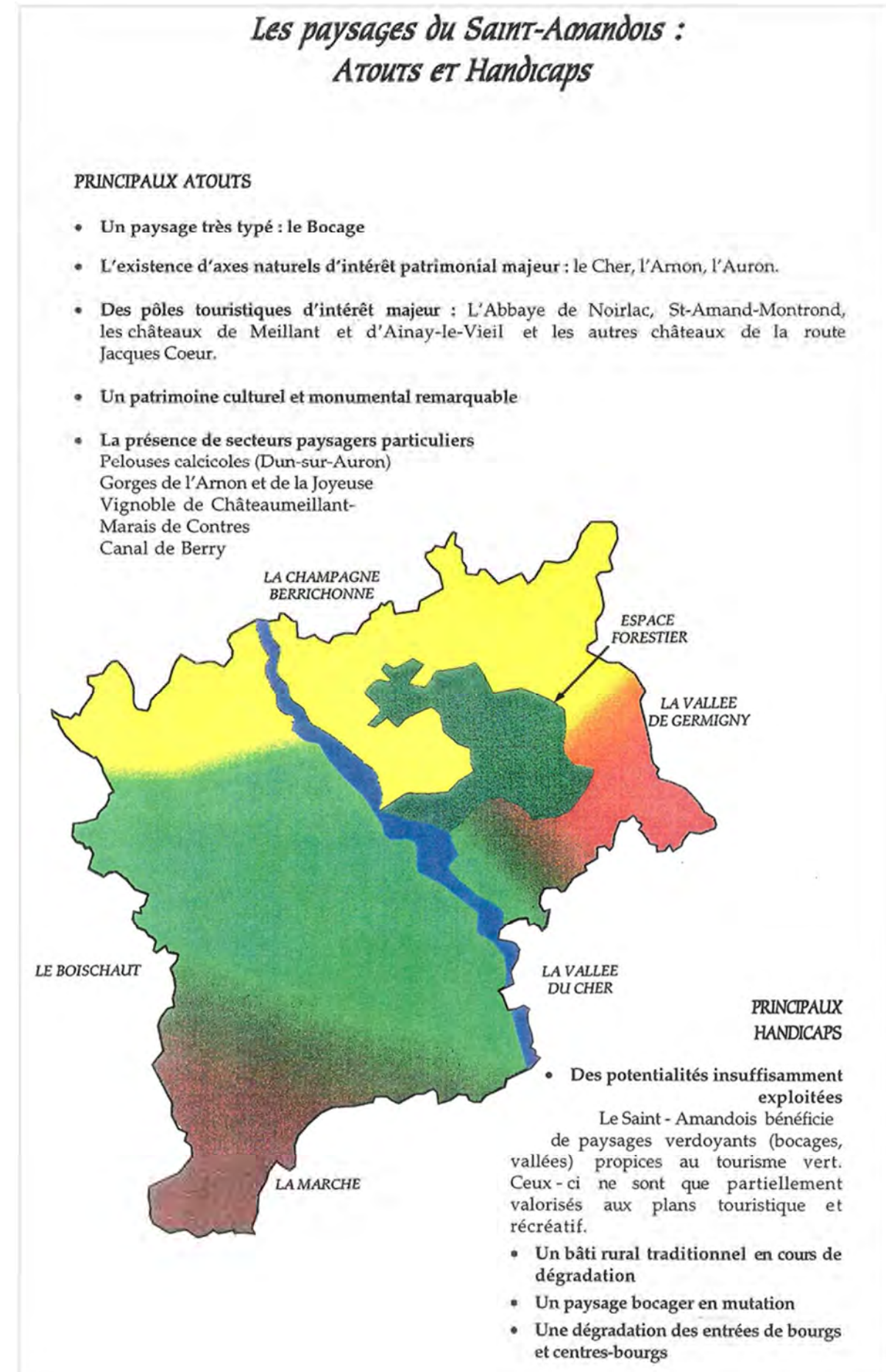


Figure 3 : Bilan des atouts et des handicaps du territoire, extrait de la charte de 1997

1.1.3 Charte paysagère et architecturale

La charte aboutit à la rédaction de deux cahiers techniques de recommandations portant respectivement sur l'un des deux grands types de paysages : le bocage et la Champagne berrichonne ainsi que des recommandations générales.

Ces cahiers s'articulent autour de recommandations spécifiques au territoire concerné, de recommandations particulières vis-à-vis de la vallée du Cher et de recommandations générales, communes aux deux territoires.

Les recommandations générales portent sur :

- **les entrées de bourgs et entrées de ville**, mettant en garde contre les modèles standardisés dans le traitement, et insiste sur la nécessité d'apporter à chaque situation une réponse originale, correspondant à l'identité des lieux ;
- **l'affichage publicitaire**, incitant les élus à prendre des dispositions spécifiques sur cet aspect sur les sites et bâtiments remarquables ;
- **les zones d'activités**, proposant la requalification des zones existantes et l'élaboration d'un projet paysager global pour les nouvelles zones ;
- **les équipements de loisirs**, pour lesquels il est pointé le risque de dénaturer les sites, les équipements doivent conserver un aspect rural en jouant à la fois sur l'intégration architecturale et la végétation ;
- **les travaux hydrauliques**, qui concerne des aménagements ponctuels de mise en valeur de cours d'eau au droit des bourgs, insiste sur le caractère sensible ;
- **la restauration et la mise en valeur du canal de Berry**, destiné aux communes souhaitant mettre en valeur ce patrimoine, les recommandations appellent au respect des caractéristiques paysagères existantes (matériaux, caractère rural, chemins, plantations).

Les recommandations spécifiques au bocage et à la Champagne berrichonne portent sur :

- **le bâti nouveau et les caractéristiques architecturales**, proposant quelques traits architecturaux à respecter (volumes, matériaux, ouvertures, toitures, couleurs des boiseries) tout en évitant les modèles standardisés ;
- **le bâti nouveau et la situation et l'environnement des bâtiments**, conseillant une implantation en continuité du bâti existant et un accompagnement végétal du bâti ;
- **la restauration de l'habitat ancien**, pour lesquels le recours à l'aide d'un conseiller du CAUE est vivement recommandé ;



Figure 4 : Cahier technique du bocage

- **l'agriculture**, qui insiste sur l'embellissement des bâtiments agricoles. En cas de remembrements futurs, une réflexion sur la conservation des structures végétales et des chemins communaux est recommandée. Enfin, le document pointe la problématique de la fermeture des paysages de vallée (remplacement des prairies par des peupleraies) ;
- **la replantation et l'entretien des haies**, qui offre quelques conseils de plantation et d'entretien selon les types de haie ;
- **les espèces utilisables pour les aménagements paysagers**, qui propose une palette végétale inspirée de la palette locale.

I.2 Bilan des principales actions

I.2.1 Actions menées suite à la signature de la charte

Principales actions accompagnées ou suivies par le Syndicat (inscrites au contrat régional de pays 1998-2003):

- Traitement paysager des bourgs :

Quelques projets d'aire de jeux de détente et de loisir

- Restauration, mise en valeur du patrimoine bâti :

Quelques projets communaux dans les bourgs

Réalisation d'un inventaire des granges à auvent

Etude sur la filière noix

- Création et/ou restauration de circuits pour la découverte du Pays :

Réhabilitation de chemins

Création d'un GR de Pays

Réalisation d'un topoguide de 48 balades

Amorce de création d'une route touristique du paysage

- Valorisation d'espaces rivulaires :

Quelques projets communaux ponctuels

- Gestion ou valorisation des sites d'intérêt biologique ou paysager majeur

Soutien du Syndicat de pays de quelques opérations ponctuelles (par exemple : sur le site de pelouses calcaires à La Groutte)

I.2.2 Des actions restées sans suite...

- Traitement paysager d'équipements touristiques ;
- Sensibilisation de la population locale. A nuancer également, puisque la sensibilisation fait partie intégrante des opérations telles que "Si on plantait ?", le Groupe action paysage, l'inventaire des granges à auvent et la présentation des résultats au public,...

I.2.3 Actions dérivées ou indirectement liées à la charte

- Opération collective de plantations « Si on plantait ? » : 4 éditions entre 2008 et 2011
- Création d'un fond d'intervention pour la restauration de granges à auvent et des toitures attenantes : plus de 50 granges rénovées

- Projet du Conseil Général de mise en place d'un réseau de circuits pédestres autour des sites touristiques
- Mise en place du « Groupe action paysage » animé par la Chambre d'agriculture pendant 3 ans : sensibilisation des acteurs par l'amorce d'une réflexion et d'une prise en compte du sujet paysage
- Etude filière noix : plantation de noyers par les communes.

I.2.4 Recueil des expériences et des ressentis lors des ateliers - Synthèse des discussions



Figure 5: Plantations récentes au sud de Reigny

Afin de faire le bilan de la charte de 1997, d'analyser les différentes appréciations des habitants, de compléter ou nuancer l'analyse du territoire du paysagiste, d'échanger, d'identifier des pistes d'actions et d'en préciser les limites, et, d'une manière générale, d'engager la concertation et l'animation de la charte, des ateliers territoriaux ont été organisés. Les élus du syndicat et du conseil de développement et différents partenaires techniques (Comité agricole de Pays, CAUE...) ou associatifs du Pays ont été sollicités.

Deux séries (en juillet et septembre) de quatre ateliers territoriaux (Arnon-Boischaux-Cher et Dunois ; Cœur de France ; Boischaux Marche ; Terre du Grand Meaulnes) ont été organisés.

La première session a été consacrée à l'initiation de la réflexion :

- Présentation de la démarche et des ateliers
- Retour sur la charte de 1997
- Préparation de la 2ème session - sollicitation de photos
- Recueil des projets

Lors de la seconde session, l'ensemble des participants ont échangés autour d'une série de photos. L'objectif de cette session était de :

- Identifier les atouts et faiblesses des paysages
- Cerner les enjeux paysagers
- Réfléchir sur les pistes d'actions, les acteurs et partenaires à mobiliser
- Recueillir les attentes

La série de photos et le compte rendu des différents ateliers sont présentés en annexe.

Lors des ateliers de consultations, il ressort en première approche que peu de participants connaissent l'existence ou utilisent le document de la Charte paysagère en lui-même ou les cahiers de prescriptions. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer ce manque de connaissance et de suivi, et notamment l'absence de transmission au travers les équipes municipales successives.

Une communication à long terme sur le document aurait été bénéfique afin que celui-ci devienne une référence pour tous les acteurs de l'aménagement du territoire. En effet, les cahiers de prescriptions, déclinés sur le territoire du bocage et de la Champagne Berrichonne, présentaient toutes les qualités d'un document qui aurait pu accompagner les élus mais également les particuliers ou les entreprises dans leurs différents projets d'aménagement.

Toutefois, plusieurs actions concrètes qui ont découlé de la charte apparaissent connues de la plupart des participants, sans pour autant que le lien de cause à effet n'ait été perçu. Les deux actions qui semblent avoir le plus marqué les esprits sont aussi celles qui ont été réalisées dans la durée et qui ont bénéficié d'une communication et de financements propres :

- l'opération "Si on plantait?" qui a fait appel à la participation du public lors de ses différentes éditions ;
- l'inventaire des granges à auvent, dont les résultats ont fait l'objet de présentations à travers le territoire, suivi du programme de restauration, visible dans le paysage.

Actions	Bilan	Commentaires et amélioration à apporter
Mise en place d'une route des paysages	Le projet a rencontré une succession de difficultés qui a retardé sa mise en œuvre. Son aboutissement devrait avoir lieu au cours de la présente étude (fin 2013, début 2014).	Une vraie attente a été soulignée eu égard à ce projet.
Création d'un GR de Pays St Amandois	Le GRP a été mis en place suite à la charte de 1997. Celui-ci ne répond plus aux attentes de la FFRP et va être déclassé.	Ces sujets soulèvent les problématiques plus larges de l'entretien, de la privatisation et de la disparition des chemins.
Réalisation d'un topoguide de 48 balades	Le topoguide date de 2003 et appelle à une réactualisation. Des portions d'itinéraires ne sont plus entretenues ou ont disparu.	La relance d'une dynamique sur ce sujet et d'une prise en compte de l'évolution des pratiques et des attentes sur les itinéraires est attendue. La réactualisation du topoguide doit être envisagée en partenariat avec la région, dans le cadre du contrat de Pays.

Actions	Bilan	Commentaires et amélioration à apporter
Opération "Si on plantait?"	L'opération a reçu un accueil favorable du public et constitue pour la plupart des participants un succès. La réussite de l'opération relève essentiellement de la sensibilisation de la population. Les participants sont globalement satisfaits de la qualité des plantations, et on peut observer ça et là sur le territoire de jeunes haies ou alignement en bord de route. Nombre de participants ont souligné que l'opération n'est pas suffisante pour enrayer la disparition du bocage constatée. Au final peu d'agriculteurs mais une dizaine de communes et des particuliers ont participé.	L'absence de suivi des plantations réalisées (cartographie des linéaires plantés, réussite ou échec de reprise, entretien) est une faiblesse. Par ailleurs, cette action n'a pas été reconduite en attendant de crédits régionaux et de la redéfinition des cahiers des charges à l'heure des conclusions de la présente réactualisation de la Charte paysagère.
Inventaire des granges à auvent et mise en place d'un fond de restauration	L'inventaire a permis une meilleure connaissance de ce patrimoine et une prise de conscience de sa fragilité. Une partie des restaurations réalisées grâce au fond de financement mis en place sont visibles depuis l'espace public ce qui participe à une véritable mise en valeur de ce patrimoine. Les discussions ont révélé des restaurations d'initiative privée (hors fonds de financement). Cette découverte montre que la sensibilisation autour de ce patrimoine a porté ses fruits.	Il a été demandé si une localisation des granges rénovées était disponible, ce qui n'est pas le cas pour le moment.
Projet du Conseil Général de mise en place d'un réseau de circuits pédestres autour des sites touristiques	Toutes les communes ont participé au projet en 2005. Les participants sollicités dans la démarche regrettent que le projet n'ait pas abouti. Des attentes, notamment en termes de signalétique, n'ont pas été satisfaites. Seul un topoguide a été diffusé. Le projet n'est plus d'actualité.	Une demande récurrente de signalétique et d'informations <i>in situ</i> à destination du public a été relevée.
Mise en place du « Groupe action paysage » animé par la Chambre d'Agriculture du Cher	Le résultat positif de ce groupe a été la meilleure connaissance des différents partis qui jusque-là s'opposaient (agriculteurs, associations naturalistes). Les participants concernés regrettent pour beaucoup l'absence d'actions concrètes ayant découlé des nombreuses discussions.	Le manque de sensibilisation des élus a été relevé.
Etude filière noix	Cette étude a souligné l'intérêt du motif paysager qu'est le noyer mais a aussi permis de conclure qu'il n'existait pas de véritable " filière noix " sur le territoire (nombre très limité de producteurs). Toutefois, la mise en valeur de cette culture a incité les communes à planter des noyers.	

Tableau 2. Bilan des différentes actions selon les participants aux ateliers		
Actions	Bilan	Commentaires et amélioration à apporter
Cahiers techniques de recommandations	Les documents ne semblent pas avoir reçu l'accueil escompté, très peu de participants en connaissent l'existence.	Une demande forte de connaissance du patrimoine bâti et de l'identité architecturale a été relevée. La demande de diffusion des cahiers a été formulée.

☞ Dans les actions proposées et les recommandations, on peut relever quelques faiblesses qui peuvent expliquer des déceptions ou des succès relatifs par rapport à la Charte de 1997.

Tout d'abord, la hiérarchisation des priorités s'est portée sur des thématiques très vagues qui n'ont pas été déclinées clairement en actions concrètes. Les actions concrètes, présentées sous forme de recommandations dans les deux cahiers techniques, n'affichaient pas clairement leur filiation avec l'une ou l'autre des thématiques.

Ensuite, au sein des recommandations, les moyens techniques, financiers et humains à mobiliser n'ont pas été clairement identifiés. En l'absence de maître d'ouvrage et de partenaires technique ou financier définis pour chacune des actions, les initiatives ont parfois des difficultés à émerger d'elles-mêmes.

De plus, aucune modalité d'animation ni de suivi voire d'évaluation de la démarche n'a été proposée. Ceci peut expliquer un essoufflement de la démarche, et aujourd'hui la difficulté de faire le bilan de ce qui a été réellement fait à la suite de la charte. En lien avec ce dernier point, une communication sur la durée autour de la charte aurait pu permettre une réalisation plus durable de la charte. Des documents tels que les cahiers de recommandations aurait pu devenir des documents de référence pour les élus, porteurs de projets ou aménageurs. Au lieu de cela, ils sont tombés dans l'oubli.

II. Diagnostic partagé en 2013

Le diagnostic présenté ci-après a pour objectif de mettre à jour le diagnostic réalisé en 1997. Il met en avant les atouts et les faiblesses du territoire et caractérise les facteurs et les tendances d'évolution ayant des conséquences sur le paysage. L'objectif est d'identifier les nouveaux enjeux paysagers auxquels est confronté le territoire.

Ce diagnostic repose donc en partie sur les constats que nous avons pu faire sur le terrain et à la lecture de la bibliographie. L'objectif fondateur de la réactualisation de la charte étant de retranscrire les attentes des acteurs pour construire une charte collective, cette étude relaye largement les informations recueillies lors des consultations et surtout dans les discussions et échanges ayant eu lieu pendant les ateliers de consultations et de diagnostic partagé.

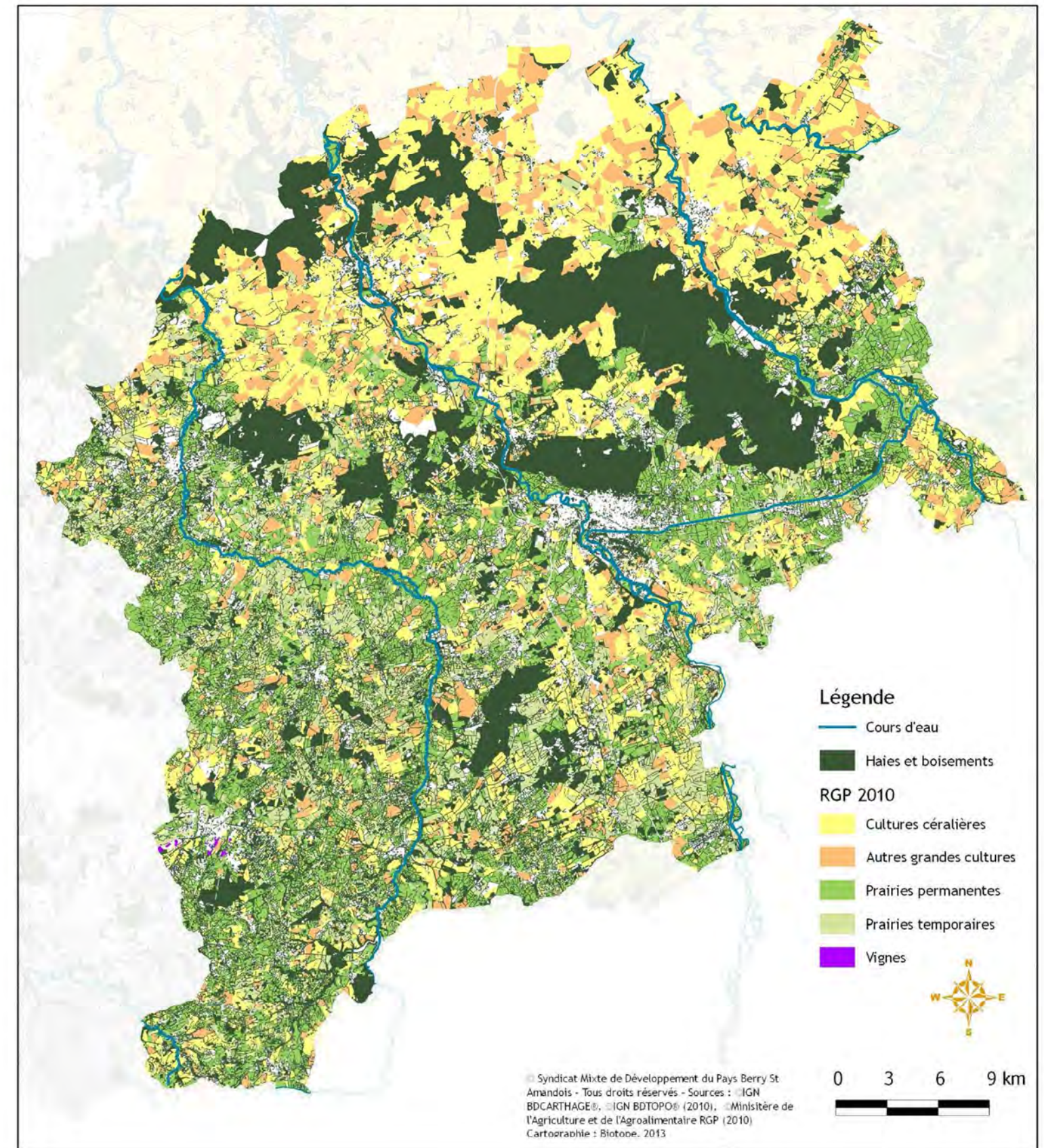
II.1 L'agriculture

Le découpage du territoire français en Petites Régions Agricoles, réalisé en 1946 par l'INSEE, distingue plusieurs zones d'agriculture homogène sur le territoire :

- La Champagne Berrichonne au nord, qui s'étend vers le nord bien au-delà des limites administratives du pays ;
- La Vallée de Germigny à l'est ;
- Le Boischaut au centre ;
- La Marche au sud.

En 2001, le service Environnement et Territoires de la Chambre d'Agriculture a réalisé un "Atlas des territoires ruraux homogènes du Pays Berry Saint-Amandois" qui affine ce découpage en proposant cinq secteurs en intégrant à la fois des données liées au contexte naturel, humain et agricole :

- **Le plateau calcaire de la Champagne**, décrit ainsi : "*Unité naturelle calcaire du jurassique de 200 m d'altitude, le plateau de la champagne berrichonne du Pays Berry Saint-Amandois, se distingue par un paysage de plaine très ouvert couvert de grandes parcelles de culture, qui laisse une vue lointaine et dégagée.*"
- **Le Boischaut Saint-Amandois** : "*Autour d'une altitude moyenne de 250 m, le Boischaut Saint-Amandois rayonne autour du pôle urbain du bassin de vie de Saint-Amand-Montrond. Avec beaucoup de mouvement ville-campagne, ce secteur qui englobe plus de la moitié de la population du Pays est représentatif des multiples influences qu'il subit de part et d'autres de ses limites naturelles et socio-environnementales.*"
- **Le Boischaut berrichon** : "*D'influence tant au niveau des haies que du patrimoine bâti agricole 'les granges à auvent' et avec des rapports étroits entretenus et tissés avec le bassin de la Châtre, ce secteur correspond bien à une représentation homogène de l'image traditionnelle et extra-régionale du Berry.*";
- **L'amorce du Val de Germigny** : "*Prolongement au Nord-Est du Boischaut sous forme d'une dépression vallonnée au paysage bocager et prairial, l'élevage traditionnel du bovin charolais est de moins en moins*



Carte 3 : Répartition des grandes cultures et des prairies et végétation

pratiqué au profit de la céréaliculture. Cet espace se définit aussi comme un secteur de transition entre le Boischaut et la vallée de Germigny, notamment au regard de sa faible représentativité sur le Pays Berry Saint-Amandois. "

- **Les contreforts du socle ancien et de la Marche :** " Caractérisé par son bocage plus épais, plus continu, sur un parcellaire plus petit où se côtoient les moutons, les bovins et la vigne de "Châteaumeillant", les contreforts du socle ancien et de la Marche au relief et au climat plus marqués se présentent comme une entité refermée sur elle-même."

☞ Dans un territoire rural comme le Pays Berry-Saint-Amandois, l'agriculture constitue un facteur majeur de l'évolution des paysages. Le modèle de production caractérisant le secteur de la Champagne poursuit sa progression vers le sud au détriment des secteurs bocagers. Si les opérations d'aménagements fonciers ne sont plus d'actualité, l'augmentation de la taille des exploitations, la mise en labour et le drainage des prairies et la suppression des haies se poursuit inexorablement. La suppression des haies est très mal perçue par les acteurs consultés, d'autant plus quand celle-ci est visible depuis les axes routiers et qu'elle impacte de vieux arbres.



Figure 6 : Paysages de bocage investit par les grandes cultures vers Touchay

☞ En Champagne berrichonne notamment, les paysages de grandes cultures sont appréciés, notamment lors des floraisons et fructifications (printemps et été). En dehors de ces périodes, les autres motifs végétaux prennent le relais pour animer le paysage. Or, ces motifs tendent à se raréfier voire à disparaître, et les terres à nu et les automnes sans couleurs génèrent des paysages mornes et austères. C'est pourquoi la disparition des motifs végétaux arborés (arbres isolés, haies et bosquets) associé au finage cultural constitue une problématique importante évoquée lors des ateliers.



Figure 8 : Paysage hivernal dénudé et austère à Saint-Loup-des-Chaumes (Source: photo envoyée par un participant aux ateliers)

☞ La culture du miscanthus pour la production de biomasse végétale a été expérimentée sur le territoire et a été évoquée par les acteurs lors des ateliers. Si cette nouvelle culture devait se développer, les effets sur les paysages de grande culture seraient faibles. Par contre, elle pourrait constituer une nouvelle menace pour les prairies.

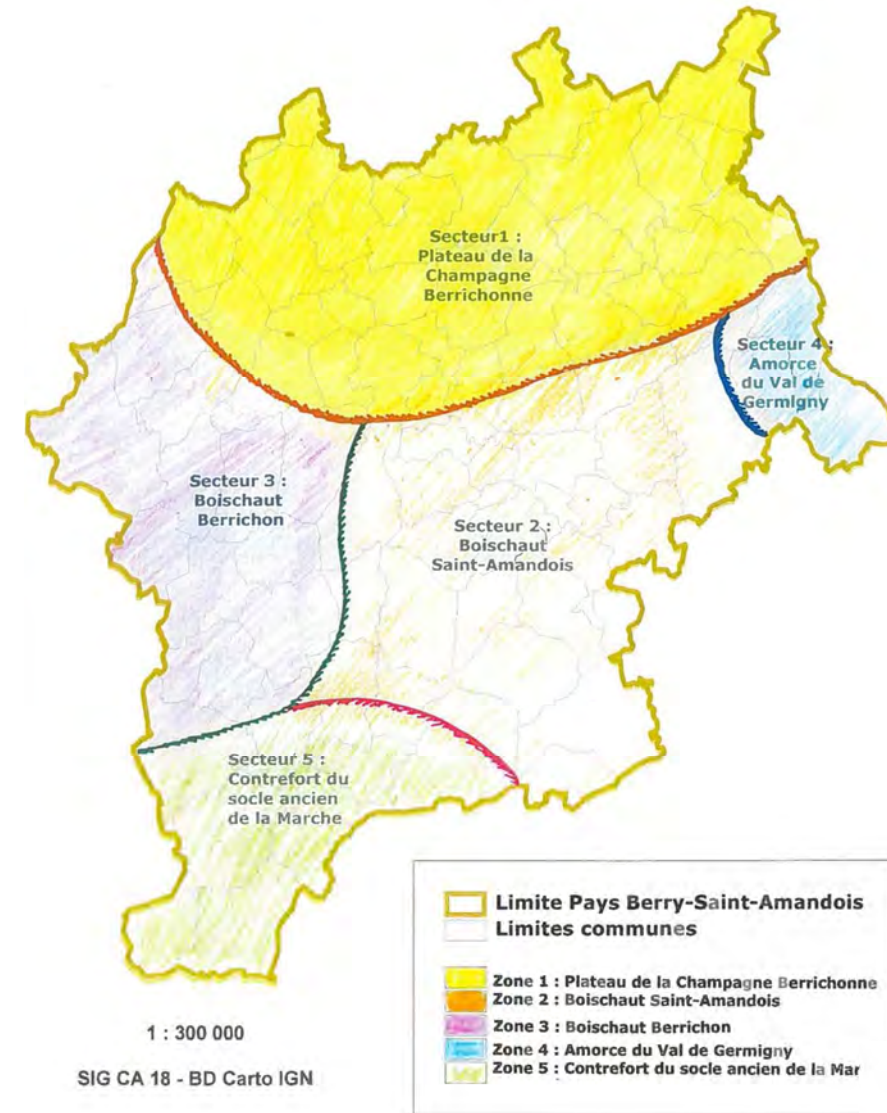


Figure 7 : Zones homogènes (Source : Chambre d'Agriculture du Cher, 2001, p.52)



Figure 10 : La Champagne berrichonne vers Saint-Denis-de-Palin



Figure 9 : Haie arrachée en 2013 à Marçais (Source: photo envoyée par un participant aux ateliers)

II.2 Les bois et forêts

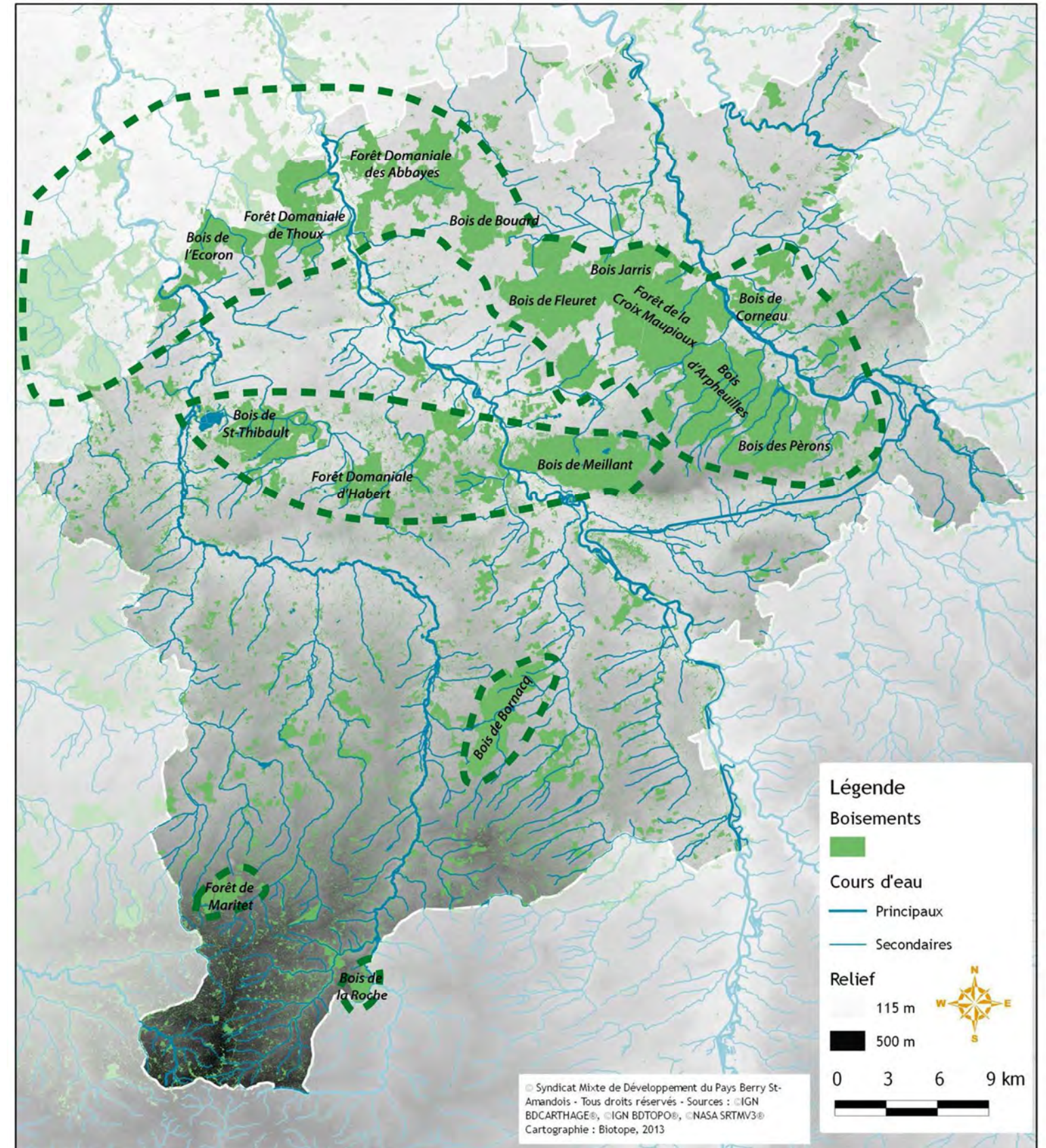
Le territoire est traversé d'est en ouest par un arc forestier presque continu qui dépasse ses frontières. Cet arc est constitué principalement de grands ensembles domaniaux. Il est prolongé vers l'Allier par la Forêt Domaniale de Tronçais et vers l'Indre par la Forêt Domaniale de Chœurs. Les zones forestières correspondent à des secteurs difficilement convertibles en labour et peu propices à une herbe de qualité : argiles de décalcification sur les calcaires lacustres du Berry. La composition des boisements est dominée par les chênaies ou les mélanges de feuillus. Quelques plantations de conifères (pins noirs, pins sylvestres, douglas, voire épicéas), parfois en mélange avec des feuillus, peuvent être observés çà et là, sur des parcelles de taille réduite, en marge ou au cœur des ensembles boisés. Ces plantations de résineux dominent toutefois sur le Bois Cros (Commune d'Ineuil, entre le Bois de St-Thibault et la Forêt Domaniale d'Habert) et dans partie sud de la Forêt de Bornacq (Communes de Loye-sur-Arnon et Saint-Christophe-le-Chaudry).

Les principaux massifs boisés présentent une certaine stabilité puisqu'on retrouve aisément sur la carte de Cassini (XVII^{ème} siècle) la présence de l'arc forestier décrit ci-dessus.

En dehors de ces grands ensembles boisés, le territoire est ponctué de nombreux petits bosquets, principalement composés d'un mélange de feuillus.



Figure 11 : Ensemble forestiers au XVIII^{ème} siècle d'après la Carte de Cassini (source : IGN, CNRS)



Carte 4 : Localisation des grands ensembles forestiers

La présence des grands ensembles boisés joue un rôle déterminant dans la perception des paysages. En effet, ces massifs boisés sont souvent situés sur les hauteurs et habitent les horizons, déterminant souvent l'arrière-plan. La profondeur du champ visuel est ainsi souvent influencée par l'éloignement de l'observateur aux boisements. L'arc boisé forme aussi une continuité écologique structurante au-delà des limites du territoire.

D'un point de vue dynamique, la traversée des massifs boisés crée un événement particulier pour les usagers des routes. Le contraste d'ambiance est d'autant plus saisissant que les secteurs entourant l'arc forestier sont dominés par des paysages agricoles ouverts.

Les petits bosquets, très nombreux sur le territoire, sont perçus de façon différente selon qu'ils se trouvent sur des secteurs bocagers ou sur des secteurs agricoles ouverts. Au sein du bocage, les bosquets, souvent de taille très réduite, ne se distinguent pas du maillage bocager et se confondent avec la strate arborée des haies. Au contraire, en Champagne Berrichonne, les bosquets ponctuent le paysage en créant de véritables événements paysagers, qui peuvent parfois s'additionner selon les angles de vue pour donner l'impression d'un important massif.

☞ Les ensembles boisés présentent une grande stabilité. Les enjeux se focalisent au niveau des lisières, de l'enrésinement, du développement de plantations d'espèces exotiques (Robinier faux-acacia) et ponctuellement de l'engrillagement



Figure 12 : Horizon boisé sur le secteur de Corquoy



Figure 14 : Ambiance boisée dans le Bois de Meillant



Figure 13 : Ambiance boisée sur une route communale à Corquoy



Figure 15: Arrières plans boisés près de Meillant

II.3 Le bocage et son évolution

Trois des quatre Petites Régions Agricoles du territoire sont bocagères : le Boischaut, la Marche et la Vallée de Germigny. Le mot *boischaut* doit d'ailleurs son origine au mot latin *Boschetum* qui signifie bosquet. Le bocage est le fruit de l'activité humaine agricole et en particulier de l'élevage. Ce maillage de haies, plus ou moins dense, résulte de l'action de l'homme, et particulièrement des éleveurs, qui au fil du temps ont modelé le paysage pour lui donner son apparence actuelle. Le bocage est donc planté ou tout du moins résulte d'une volonté (enclosure, partage foncier...).

Si le bocage est déjà bien développé en Boischaut au début du XIX^{ème} siècle, son développement en Boischaut se poursuit pendant la période 1850-1950 (Trotignon E., 2005). En effet, à partir de 1850, le Boischaut se spécialise dans l'élevage, principalement bovin, mais également ovin, abandonnant progressivement l'agriculture de subsistance qui s'imposait auparavant. La haie marque la lisière de la parcelle et protège les cultures du bétail. La haie est également productive et entretenue dans ce sens (émondage, recépage).

La régression du bocage a été initiée à partir des années 60-70, qui ont vu les premiers remembrements (Chambre d'Agriculture du Cher, 2001). Ce phénomène est en partie associé à la mécanisation du travail agricole et à la restructuration des exploitations (concentration, spécialisation...).

De plus, le modèle agricole de la Champagne s'étend à sa périphérie, vers le Boischaut. Depuis les années 80, on observe sur le territoire un phénomène d'augmentation des surfaces en céréales et des exploitations céréalières (source : Chambre d'agriculture du Cher, 2001). Cette évolution suit deux phénomènes différents selon les secteurs :

- Au nord du pays, l'augmentation des exploitations céréalières aux dépens des exploitations traditionnellement orientées vers l'élevage de bovins allaitants, correspond à un **phénomène général d'extension de la Champagne Berrichonne**. Ce phénomène s'est enclenché avec la venue de migrants dans les années 80 et s'est accentué par une augmentation des surfaces en culture et un abandon progressif de l'élevage des agriculteurs locaux (spécialisation). L'étude de la Chambre d'Agriculture du Cher souligne que " *cette généralisation des grandes cultures n'est pas toujours très justifiée d'un point de vue agronomique puisque l'on observe la mise en cultures de terres à faibles potentialités agronomiques*" (Chambre d'Agriculture du Cher, 2001, p.123). ;
- Au sud, notamment sur le canton de Châteaumeillant, ce phénomène correspond plus à un **comportement individuel qui reste lié à l'installation de migrants** ;

Ce phénomène s'accompagne logiquement d'un agrandissement de la taille des exploitations, de la baisse de leur nombre, et du relâchement, voire de la disparition du maillage de haies sur les terres anciennement bocagères.



Figure 16 : Paysage mixant cultures et prairies, représentatif du bocage sur le territoire aujourd'hui (Source: photo envoyée par un participant aux ateliers)

II.3.1 Le rôle de la haie

- Un rôle économique :

Pour l'agriculture, la haie délimite les parcelles, protège le bétail (ombre, vent, gel...), crée un microclimat plus modéré et favorable aux cultures (freine le vent, réduit l'évaporation à l'échelle de la parcelle), participe au contrôle des ravageurs en créant un refuge pour les auxiliaires des cultures et à la pollinisation, limite les phénomènes érosifs.

La haie peut produire du bois de chauffage voire du bois d'œuvre.

Cependant, le coût d'entretien et l'impact direct sur la culture à proximité immédiate de la haie rendent son impact négatif plus perceptible.

- Un rôle écologique

La haie forme un habitat mixte intéressant à la fois certaines espèces forestières et certaines espèces des milieux ouverts. Les bocages sont donc caractérisés par une forte diversité spécifique (beaucoup d'espèces) mais aussi par la présence d'espèces mixtes associées à ce type d'espace.

Sur un territoire donné, la haie crée des conditions topographiques et climatiques légèrement différentes (secteurs plus secs, plus humides, plus chauds...). Elle offre aussi des refuges, des micro-habitats (souches, trous dans les arbres, tas de feuilles, broussailles, tas de cailloux...) nécessaires à certaines espèces. Leur rôle est encore renforcé lorsque la (ou les) haie(s) sont diversifiées en espèces, en strates et en âge (floraisons, baies à différentes époques, ressources pour un nombre d'espèces plus grands et en plus grande quantité, vieux arbres nécessaires à certaines espèces). L'intérêt de la haie est renforcé lorsqu'elle est associée à un autre élément du paysage intéressant (mare, zone humide, prairies riches en fleurs et en insectes, friches, affleurements sableux ou rocheux, bâtiments favorables à certaines espèces...).

Outre l'intérêt global du bocage pour de nombreuses espèces, les haies en elles-mêmes peuvent servir de corridor aux espèces forestières ou aux espèces qui recherchent un refuge pour se cacher.

Par ailleurs, la haie ralentit l'écoulement des eaux de ruissellement, ce qui régule les pointes des crues, limite l'érosion des sols et la diffusion des polluants.



Figure 17 : Bocage dans la Marche à Préveranges

- Un rôle patrimonial et paysager

Le maillage des haies génère des paysages d'une qualité remarquable et d'une grande typicité, qui offrent au territoire une identité marquée. Le maillage plus ou moins dense des haies, ponctué par des arbres isolés, souligne un vallonnement léger façonné par un chevelu hydrographique dense. Le système polyculture élevage crée l'alternance de champs de céréales et de prairies pâturées. L'ensemble donne une image de paysage soigné et une identité au territoire. Le bocage est également un héritage, un témoin de savoir-faire locaux, qui lui confère une valeur patrimoniale. Les vieux arbres isolés, parfois émondés ou taillés en "têtards" sont des vestiges d'anciennes pratiques. Leur vieillissement, sans renouvellement, fait peser un véritable risque de disparition de ce motif emblématique du paysage.



Figure 18 : Bocage sur la cuesta de Saint-Amand à Charenton-sur-Cher

II.3.2 Typologie des haies

Une grande diversité de morphologie de haies (également appelée localement bouchures) peut être observée sur le territoire. Les haies peuvent être hautes ou basses, taillées ou non. Elles peuvent réunir différentes strates, en associant arbres de haut jet et arbustes, et être parfois complétées par un talus, un fossé ou en accompagnement d'un chemin.

Toutefois, la Chambre d'Agriculture du Cher relève la présence de deux grands types de haies traditionnelles :

- **La haie bourbonnaise** : Issue du territoire voisin (Allier), la haie traditionnelle bourbonnaise se retrouve dans le bocage du Berry Saint-Amandois. Celle-ci se présente sous forme d'une **strate arbustive basse**, continue et taillée parsemée d'une **strate arborée constituée d'arbres de haut jet**, répartis régulièrement ou dispersés. Traditionnellement, la strate basse faisait environ 1 m de haut pour épaisseur conséquente (80 cm). Aujourd'hui, la strate basse a vu ses dimensions réduites, notamment en épaisseur, et les arbres sont de plus en plus espacés voire absents. Certaines ont évolué vers des haies composées essentiellement d'arbres (charme, châtaignier, chêne), taillées à 1,20 m du sol et 1m de large.
- **La haie berrichonne** : Celle-ci présente **les trois strates végétales** (herbacée, arbustive et arborée) développées. La strate arborée est principalement occupée par le Charme, mais également par le Chêne pédonculé ou sessile et parfois de l'Erable faux-platane (Chambre d'Agriculture du Cher 2001).

Cette typologie simplifiée se décline en de nombreuses formes dégradées ou dérivées. Ainsi, on rencontre aussi bien des haies arborées transparentes (sans basses strates) et des haies sans strates arborées et avec des strates arbustives peu développées.

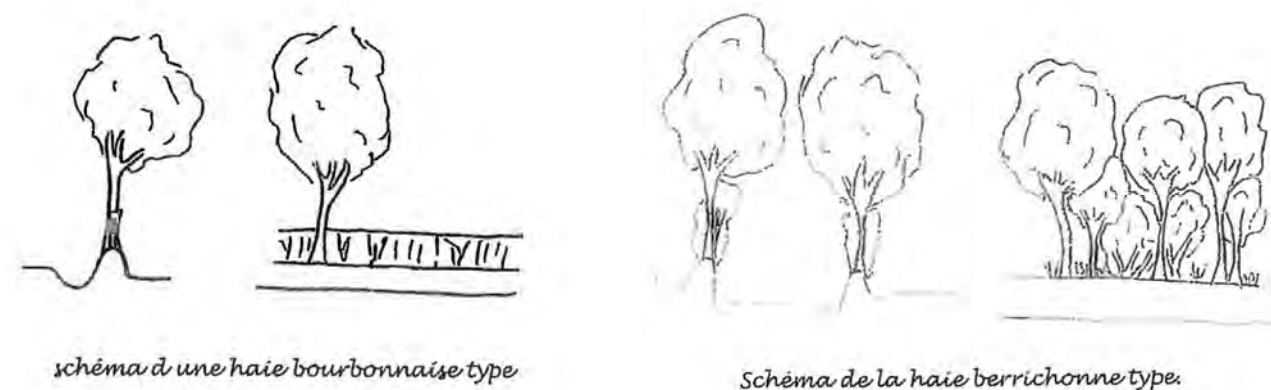


Figure 19 : Schéma des principaux types de haies rencontrés sur le territoire (Source : Chambre d'Agriculture du Cher, 2001, p.32)



Figure 20 : Le bocage parc de Saint-Maur, principalement marqué par des haies basses taillées

II.3.3 Mise en évidence graphique de l'évolution du maillage bocager

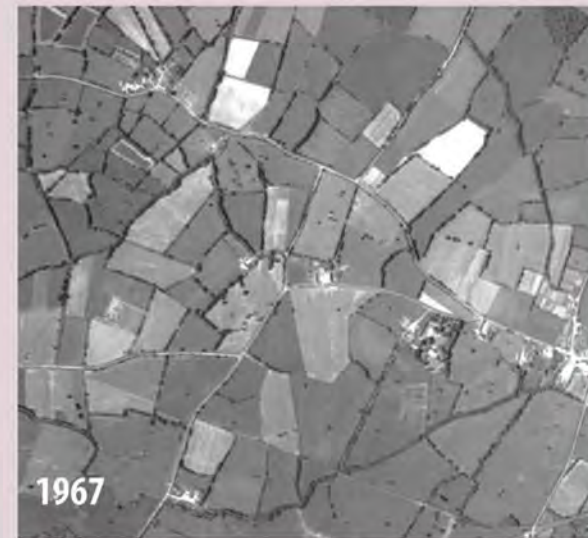
Les trois planches suivantes mettent en évidence graphiquement, à partir de l'analyse visuelle d'anciennes photographies aériennes, l'évolution du maillage bocager sur différents secteurs du territoire.

Illustration de l'évolution du maillage bocager entre 1972, 1992 et 2010
Communes de Saint-Priest-La-Marche et Préveranges



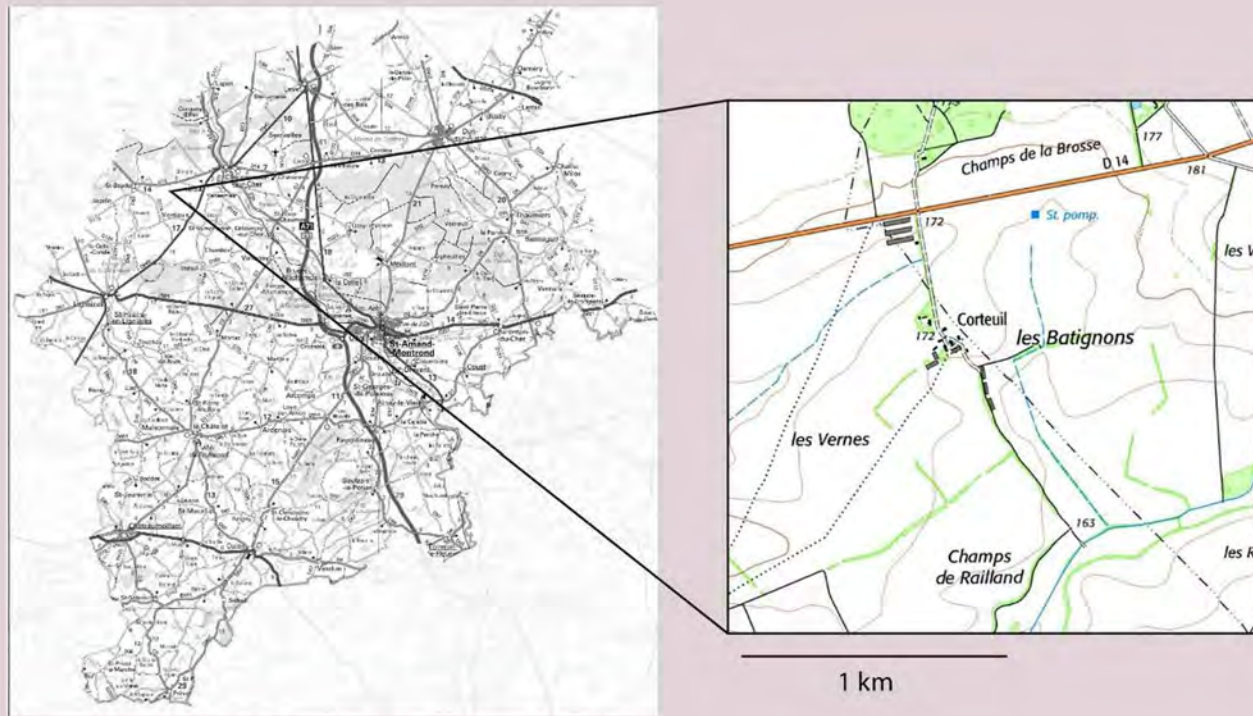
Sources : Photographies aériennes anciennes, Géoportail, Scan25 IGN / Syndicat Mixte de Pays Berry Saint-Amandois; Cartographie : Biotope 2013

Illustration de l'évolution du maillage bocager entre 1967, 1981 et 2010
Commune de Marçais



Sources : Photographies aériennes anciennes, Géoportail, Scan25 IGN / Syndicat Mixte de Pays Berry Saint-Amandois; Cartographie : Biotope 2013

**Illustration de l'évolution du maillage bocager entre 1967, 1977 et 2010
Communes de Venesmes, Montlouis et Saint-Baudel**



Sources : Photographies aériennes anciennes, Géoportail, Scan25 IGN / Syndicat Mixte de Pays Berry Saint-Amandois; Cartographie : Biotopie 2013

☞ Le paysage bocager sur le territoire a considérablement évolué et continue d'évoluer de façon très visible dans le paysage. La tendance générale est la régression du maillage des haies. L'architecture des haies conservées évolue également, au gré des nouvelles contraintes et techniques agricoles. En effet, la hauteur des haies tend à diminuer et le développement de la haie bourbonnaise a été favorisé du fait de son emprise plus limitée et du développement de la taille au girobroyeur ou au lamier. En lien avec ce constat, le vieillissement des grands arbres présents dans les haies ou isolés en milieu de parcelles, sans renouvellement, fait craindre à terme la raréfaction des gros sujets. Ces motifs sont très importants dans les paysages.



Figure 23 : Haie basse taillée ponctuée d'arbre de haut jet



Figure 22 : Double alignement monumental de chênes à Charenton-du-Cher

☞ Le bocage n'est plus aussi omniprésent dans l'espace, alors qu'il participe de plus en plus à l'identité du territoire, tant de la part des ruraux que des citadins. Son rôle économique est devenu peu lisible, mais il participe à la qualité des paysages, à la biodiversité et à la lutte contre l'érosion du sol. La constitution de la SCIC Berry Energies Bocage et plus généralement le développement de la filière bois-énergie sur le territoire est une piste pour le maintien des haies grâce à la valorisation économique. Ce sont principalement les haies arbustives ou de nouveaux modèles en TCR (Taillis à Courte Rotation ou Révolution) qui peuvent être valorisées autour du bois déchiqueté.



Figure 21 : Double alignement de noyers à Saint-Germain-des-Bois

☞ Dans les zones de transition avec les grandes cultures, se pose la problématique du maintien des haies et des arbres champêtres, mis à mal par l'évolution des pratiques agricoles. Dans les secteurs qui restent avant tout d'identité bocagère, c'est la problématique du maintien de cette identité qui est soulevée par les acteurs rencontrés.



Figure 25 : Haie relique



Figure 24 : Double alignement de peupliers

II.3.4 Fonctionnalité écologique du bocage

Comme évoqué précédemment, les haies ont un grand rôle écologique. Au-delà du rôle de chaque haie, et pour compléter l'analyse paysagère, nous avons esquissé une étude du bocage à l'aide des données cartographiques disponibles. L'objectif est, au-delà des différentes grandes unités paysagères évoquées précédemment et des modes de perception du bocage très variables en fonction de la topographie, d'identifier les forces et faiblesses du bocage à l'échelle du pays.

Pour la réalisation des cartes suivantes, nous avons mobilisé les données cartographiques disponibles :

- Les couches « végétation » de la BD Topo qui nous a permis de localiser les différentes haies
- La couches du registre parcellaire graphique (RPG) qui permet d'identifier les îlots de prairies permanentes ou à majorité de prairie permanentes
- La couche des infrastructures catégorisées (éléments fragmentants) lors des études de définition du SRCE.

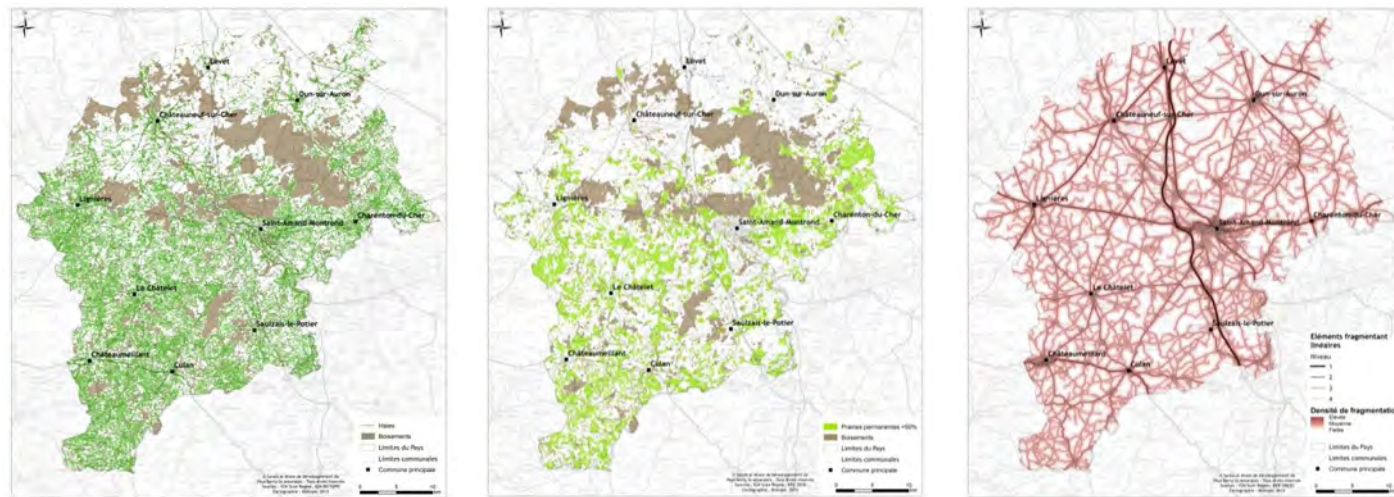


Figure 26 : Données utilisées pour les simulations cartographiques : carte du réseau de haies, carte de localisation des prairies, carte des infrastructures linéaires et de leur influence sur la fonctionnalité écologique

Bien que ces données soient partielles et présentent des biais intrinsèques (évolution permanente du maillage bocager, non prise en compte de la typologie des haies, précision de numérisation, prairies hors PAC non prise en compte...), d'autres études menées à cette échelle (intercommunale, plusieurs dizaines de communes) ont démontré l'intérêt de la méthode. Les données produites ont une validité à l'échelle du Pays Saint-Amandois et peuvent être précisées à l'échelle locale (les données produites seront disponibles auprès du Pays Saint-Amandois).

Le principe de la méthode est de définir plusieurs indices à l'échelle d'un pixel de 20m et de combiner les différents indices pour définir un indice global de fonctionnalité du bocage.

4 indices sont ainsi combinés :

★ La densité de haie

Il s'agit de calculer pour chaque pixel la densité de haies présentes dans un rayon de 500m. Elle est exprimée en mètres linéaires de haies par hectare. En dessous de 50ml/ha le maillage est considéré comme lâche.

★ La densité de prairie

La densité de prairie est extrapolée à partir des îlots de prairies permanentes (ou à majorité de prairies permanentes) déclarés à la PAC et localisés sur le Référentiel Parcellaire Graphique de 2010. Elle est calculée pour chaque pixel en englobant un nuage de point représentatif de l'étendue des prairies dans un rayon de 500m.

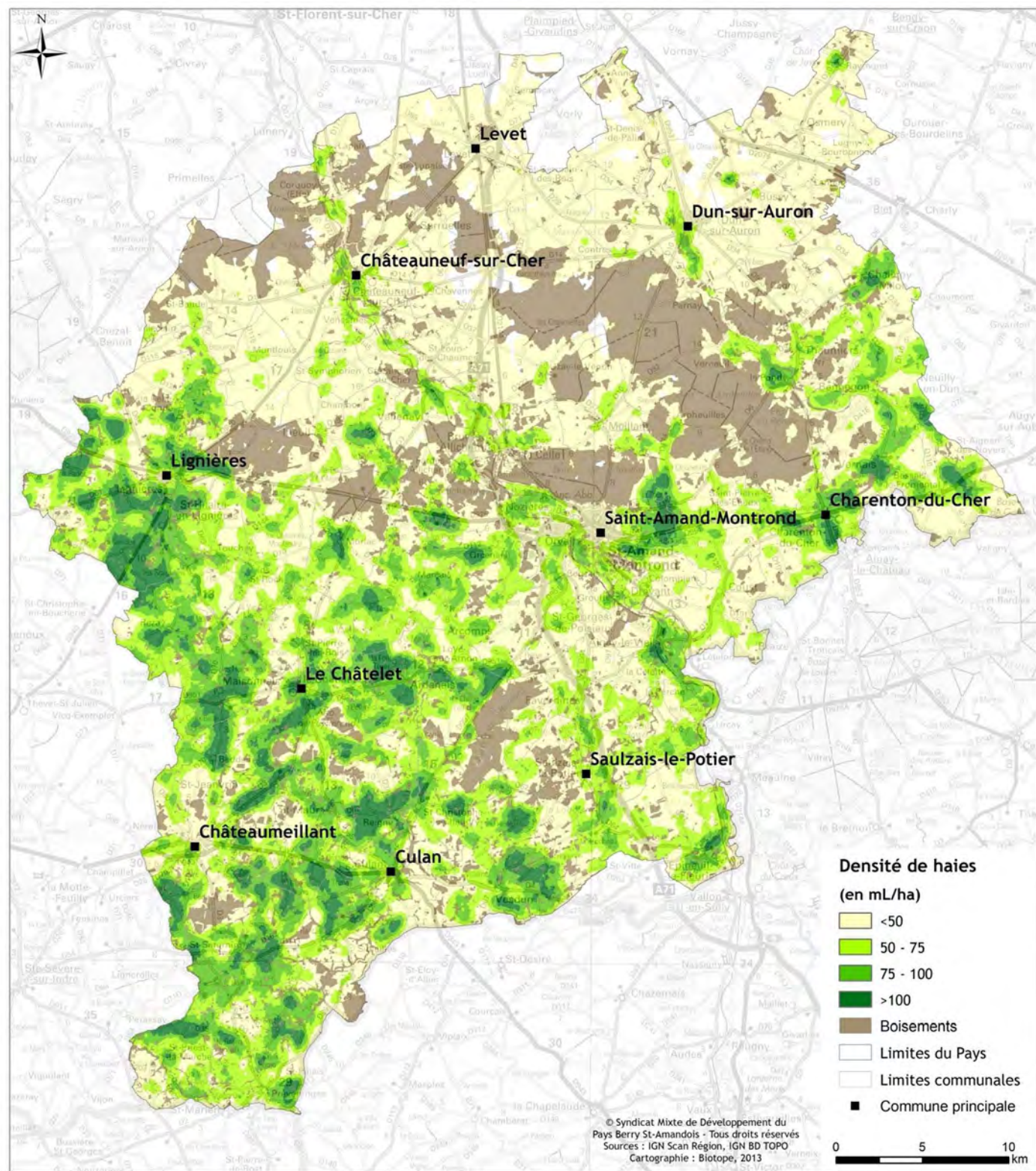
★ La connectivité des haies

L'indice est construit sur le calcul d'une densité de point dont la valeur est pondérée par le nombre d'interconnexion entre les haies. Ainsi l'indice compte le nombre de points d'intersection entre haies présents dans un rayon de 500m mais pour chaque point d'intersection, le calcul prend également en compte le nombre de haies qui partent de ce point. Plus les haies seront interconnectées (nombre de points et/ou nombre d'interconnexion en un point élevé) plus l'indice de connectivité sera élevé.

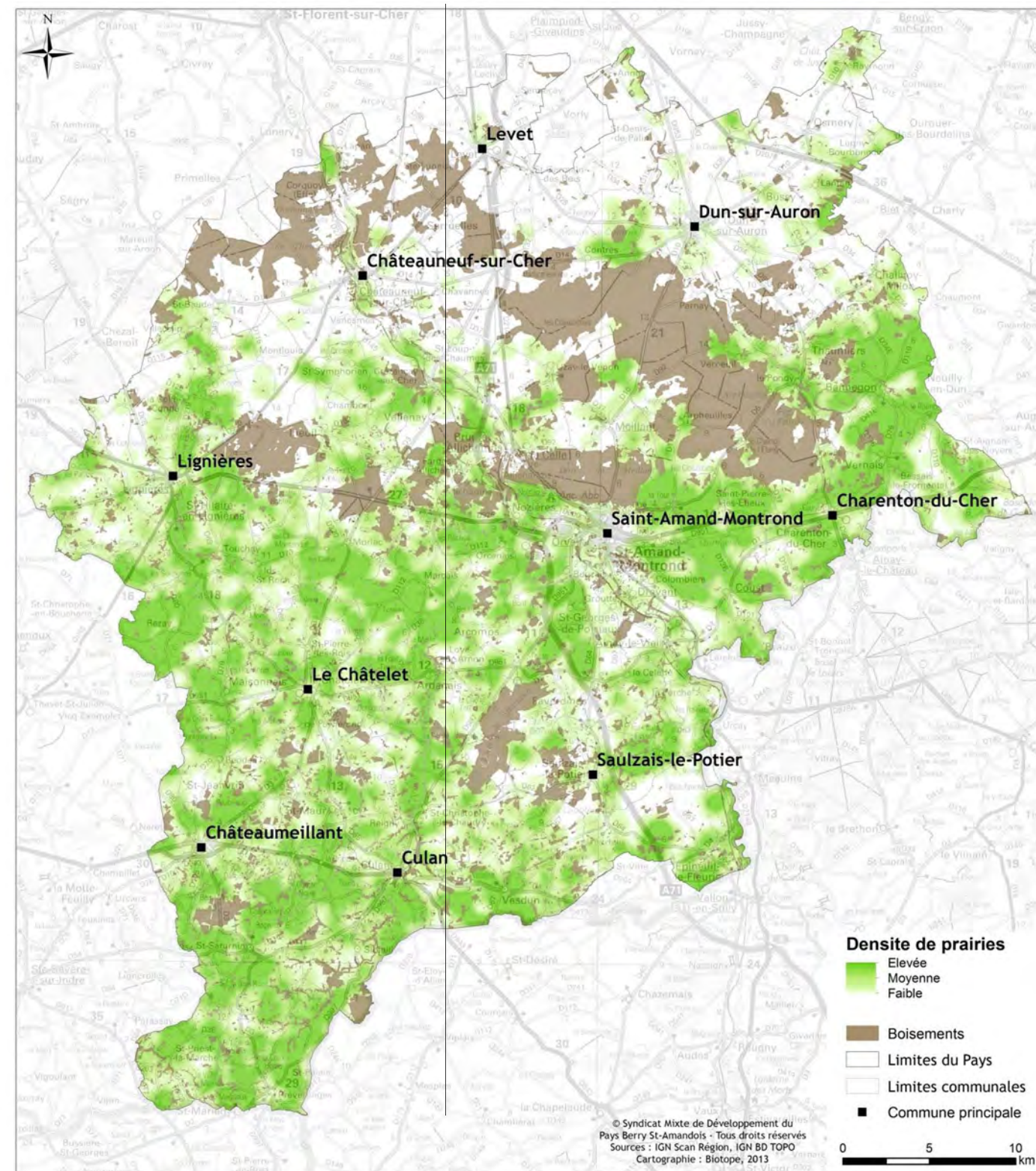
★ La densité en élément fragmentant

Il permet de prendre en compte l'influence des différents réseaux routiers dans la fonctionnalité du bocage (rupture de milieux naturels, risque de mortalité, pollutions...) et indirectement l'influence des zones urbaines. L'indice prend en compte le linéaire de route présent dans un rayon de 500m pondéré par l'importance de la route. Plus la route sera importante plus l'indice de fragmentation sera élevé.

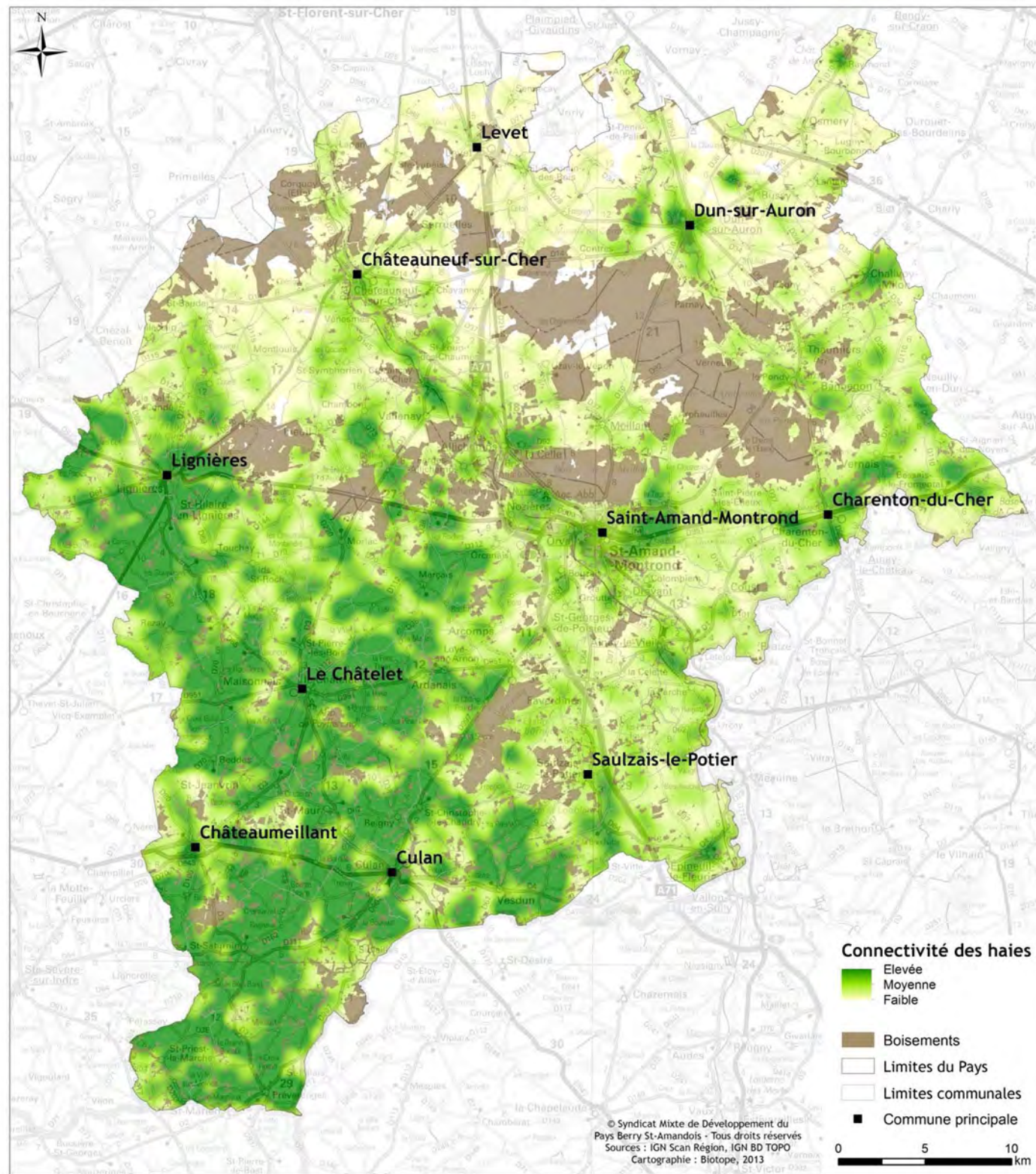
Densité de haies du Pays du Berry Saint-Amandois



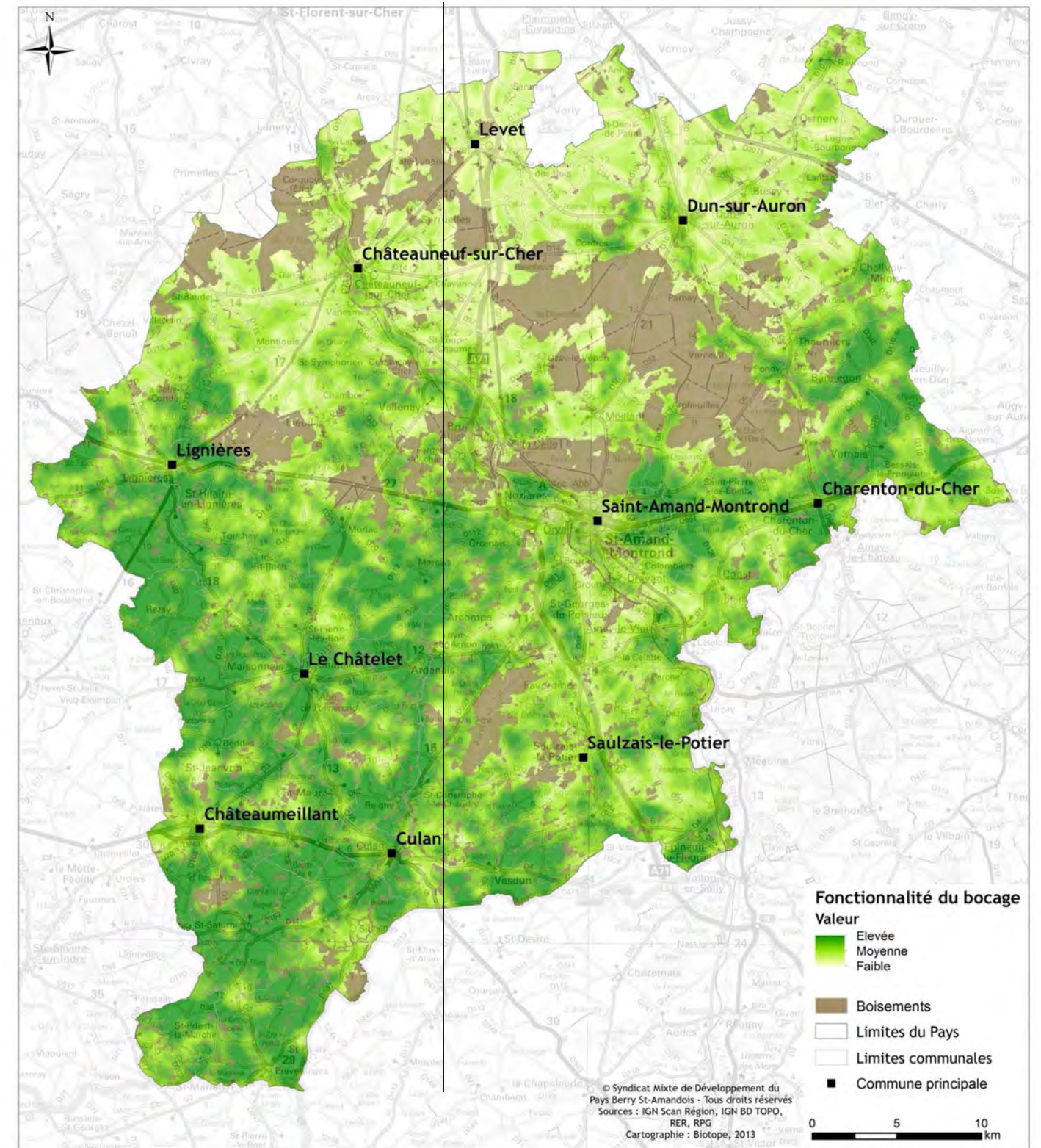
Densité de prairies du Pays du Berry Saint-Amandois



Connectivité des haies du Pays du Berry Saint-Amandois



Fonctionnalité du bocage (avec connectivité des haies) du Pays du Berry Saint-Amandois



On retrouve au travers de ces analyses cartographiques les petites régions naturelles et les principales unités paysagères caractérisées par le bocage.

L'analyse cartographique montre qu'au-delà de la différence claire entre la Champagne et les unités bocagères, il existe des variations à l'intérieur des différentes unités paysagères.

Ainsi, à l'intérieur de la Champagne Berrichonne, l'analyse dessine des continuités bocagères vers le nord structurées autour des principales vallées. Ces continuités sont toutefois fragiles, d'autant plus que les prairies permanentes sont rares. Elles correspondent également à des continuités écologiques régionales identifiées dans le SRCE (continuités de pelouses calcaires, continuités de milieux humides...).

Dans les unités bocagères, l'analyse confirme que le bocage se délite dans de nombreux secteurs et plus particulièrement en marge de la Champagne et au nord et à l'est du Boischaut Saint-Amandois. Le bocage est plus dense et fonctionnel dans le Boischaut Berrichon et les Marches, mais l'on observe toutefois la formation de vastes « clairières » qui, comme à l'est de Culan, risquent de former des discontinuités.

A l'est et au sud de Saint-Amand-Montrond notamment, entre quelques noyaux bocagers relictuels, il apparaît un risque de rupture des continuités bocagères encore plus grand. C'est la relative bonne densité en prairies permanentes qui permet dans certains secteurs d'assurer une permanence du paysage bocager et de sa fonctionnalité, les haies ne forment plus un réseau mais un piquetage non interconnecté.

II.4 Le vignoble de Châteaumeillant

Le vignoble de Châteaumeillant bénéficie d'une Appellation d'Origine Contrôlée depuis 2010. La zone géographique concernée par l'appellation s'étend sur une bande est-ouest d'une vingtaine de kilomètres de long sur cinq kilomètres de large. Elle s'étend sur sept communes, à cheval sur les départements de l'Indre et du Cher. La zone d'appellation est traversée par un réseau de sept ruisseaux qui délimitent des vallons aux pentes douces.

L'implantation du vignoble s'appuie principalement sur la nature particulière des sols. Situé à la limite nord du Massif Central, le vignoble s'est développé sur un espace restreint, sur des terrains d'origine triasique, au contact du Lias au nord et du massif Hercynien au sud.

La présence du vignoble est attestée dès le VI^{ème} siècle. Toutefois, le vignoble se développe réellement vers le Moyen-âge pour atteindre son extension maximale vers 1860 (environ 1200 ha). Le vignoble est ensuite décimé par le phylloxera à la fin du XIX^{ème} siècle. Il se reconstituera dès le début du XX^{ème} siècle, pour atteindre son apogée vers 1955 (source : Décret n°2010-1442 du 22 novembre 2010 relatif à l'appellation d'origine contrôlée Châteaumeillant).

Le vignoble de Châteaumeillant est aujourd'hui très morcelé. Il s'étend sur plusieurs communes : Châteaumeillant, Vesdun et Saint-Maur dans le Cher et Champillet, Feusines, Nérét et Ursiers dans l'Indre. La surface totale plantée en vigne comprise dans l'appellation est d'environ 100 ha.

De ce morcellement résulte une composition originale associant aux vignes des céréales, des prairies accompagnées d'un maillage de haies, des bosquets et des vallées. Cette association originale offre une impression de nature soignée, jardinée par l'homme.



Figure 28 : Vignes et loge de vigne au sud de Châteaumeillant, depuis la RD 3

Des parcelles de vigne abandonnées ponctuent le paysage. Les parcelles de vigne abandonnées sont principalement des parcelles anciennement cultivées pour la consommation familiale, dont les propriétaires ont cessé l'entretien et ne sont pas viticulteurs. Ces parcelles sont en dehors de l'A.O.C. et ont perdu leur droit de plantation. La présence de ces parcelles en friche est dévalorisant pour les paysages viticoles de l'appellation. Si le phénomène d'abandon des parcelles s'est stabilisé, le développement des friches sur les parcelles abandonnées pose un problème paysager pour l'image du vignoble.

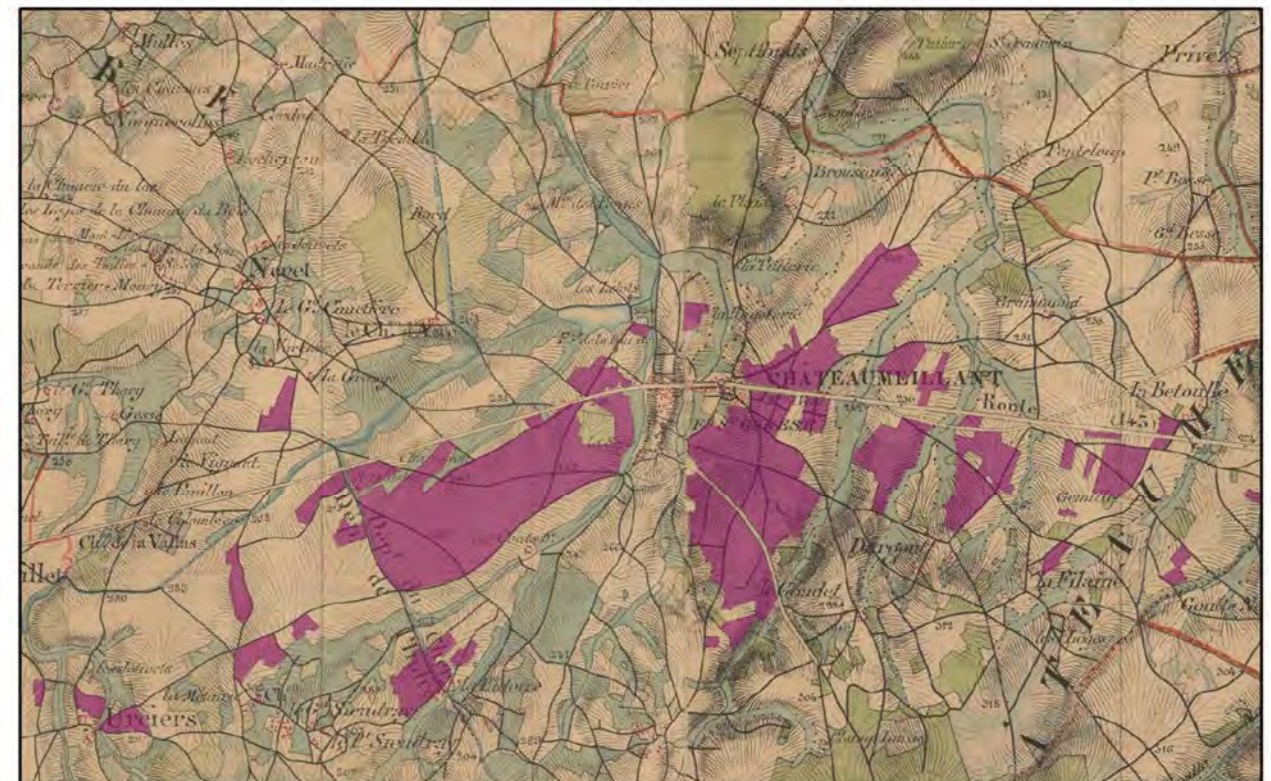
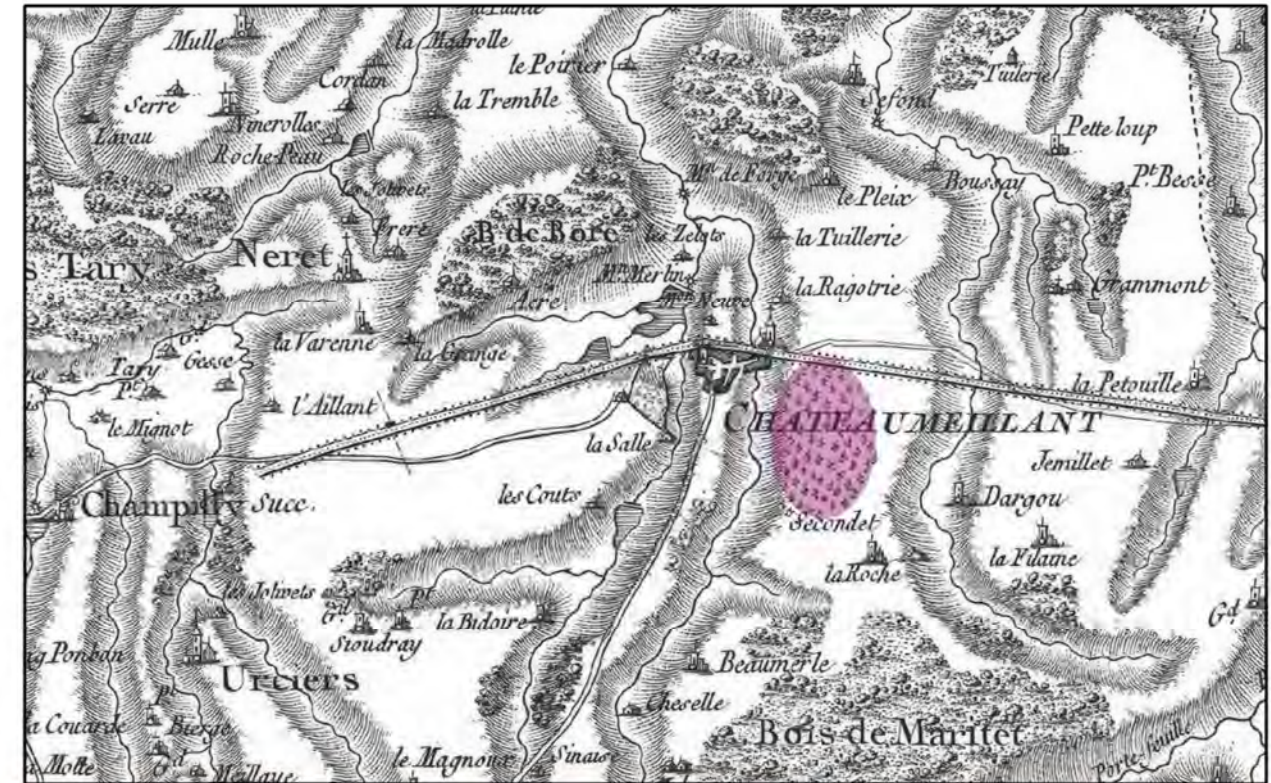


Figure 27 : Vignoble autour de Châteaumeillant sur la carte de Cassini - XVIII^{ème} siècle (en haut) et sur la carte d'Etat Major de 1866 (en bas)

Les loges de vigne constituent un motif récurrent dans le paysage et animent les parcelles. Traditionnellement, les surfaces des loges sont comprises entre 3 et 9 m². Les murs sont en pierre et en terre et les toitures en tuiles ou en ardoise. Les réfections successives artisanales ont parfois introduit des matériaux moins traditionnels, d'une grande diversité : briques, tôles acier,... Certaines de ces loges sont toujours utilisées et servent d'abri aux viticulteurs, parfois chauffés par une cheminée en hiver. Une communication sur ce sujet pourrait être envisagée.

Le Syndicat de promotion des vins de Châteaumeillant est entré dans une démarche de mise en valeur du vignoble et de ses productions. Cette démarche s'appuie en partie sur la qualité et l'originalité du paysage viticole.

- ☞ La qualité du paysage du vignoble est déterminante pour la valorisation de la production. Les atouts du paysage viticole de Châteaumeillant reposent en partie sur le morcellement du vignoble et sa cohabitation étroite avec d'autres usages de la terre (bocage, cultures, bosquets). Ce morcellement est également une faiblesse puisqu'il le soumet aux évolutions des autres activités.
- ☞ L'enfrichement des parcelles sur lesquelles l'activité viticole a cessé est une problématique importante qui ressort sur le vignoble de Châteaumeillant, puisqu'elle dévalorise les paysages viticoles. Des solutions pour un entretien de ces parcelles et mieux encore une reprise d'activité autre que la viticulture sur ces parcelles doivent être recherchées.
- ☞ Les loges de vignes font partie du patrimoine paysager et bâti du vignoble. Ce patrimoine tend à se dégrader et pourrait faire l'objet d'une opération de restauration et de mise en valeur au bénéfice du vignoble.
- ☞ Les autres motifs qui participent à l'identité du vignoble tels que les pêchers de vigne doivent être recherchés pour leur mise en valeur.



Figure 29 : Paysage de vigne et bocage à Châteaumeillant



Figure 32 : Loges de vigne ruinées et friche viticole envahie par le robinier



Figure 31 : Pêcher de vigne



Figure 33 : Cohabitation de l'élevage avec le vignoble



Figure 30 : Cabane de vigne et panneau de randonnée, à Châteaumeillant

II.5 L'urbanisme et le bâti rural

Le territoire du pays est résolument rural et seul l'ensemble Orval / Saint-Amand-Montrond constitue un paysage que l'on peut considérer comme étant urbain. Ensuite, les bourgs les plus importants sont ceux de Châteaumeillant, Culan, Dun-sur-Auron et Lignières et les bourgs secondaires sont ceux de Préveranges, Charenton-sur-Cher, Châteauneuf-sur-Cher, Saulzais-le-Potier, Levet et Le Chatelet.

Les autres communes sont très rurales et la taille de leur bourg s'apparente à celle des hameaux.

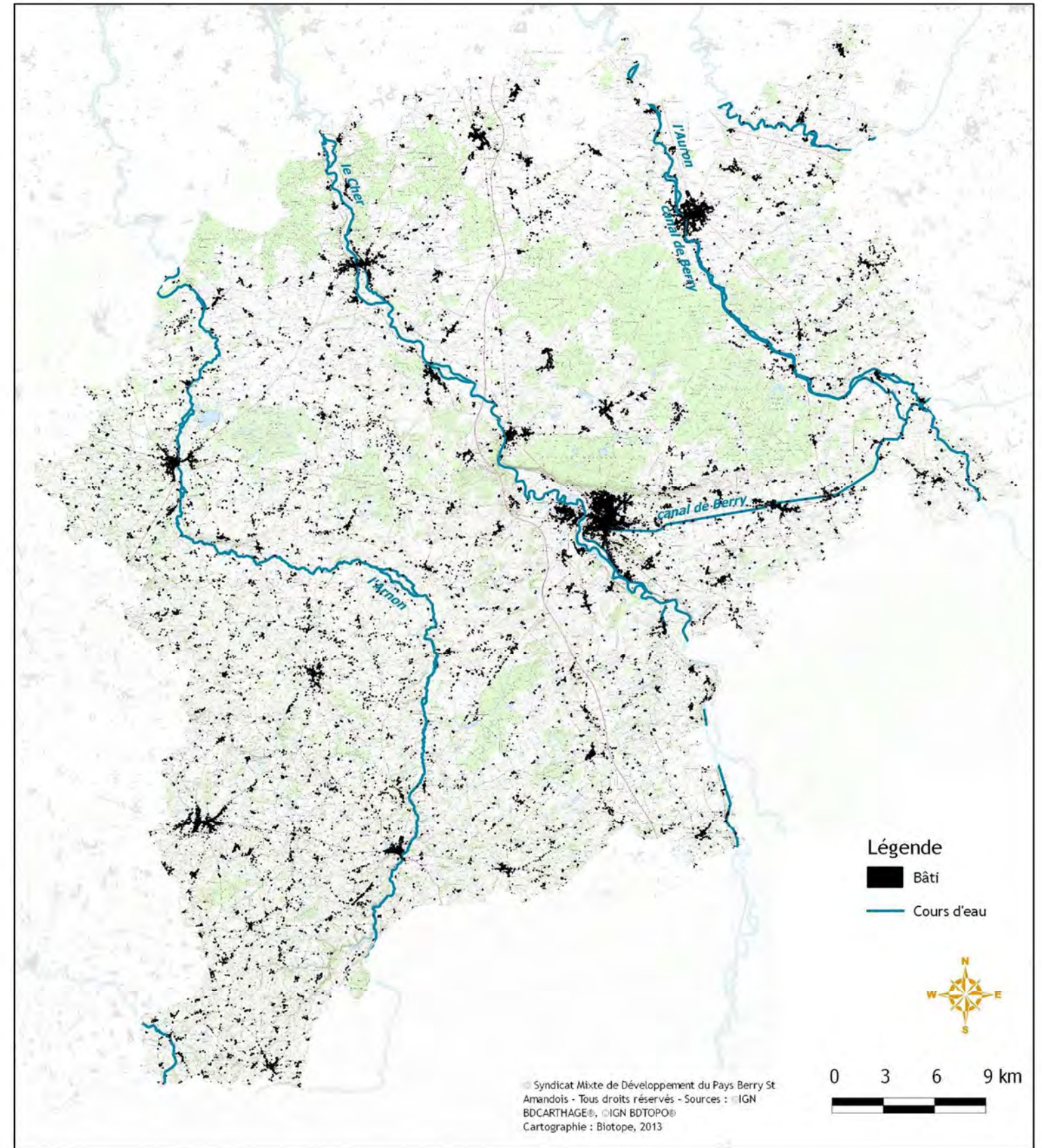
II.5.1 Implantations urbaines

Il n'existe pas réellement de trait fort et commun aux différents groupes bâtis qui permette de caractériser et de décrire un type d'implantation urbaine sur le territoire du Pays. Chaque village offre sa réponse originale d'implantation, selon les atouts qui ont motivé son édification, les contraintes rencontrées et son développement. Seule une nette différence de répartition s'observe sur le territoire, avec une forte dispersion du bâti dans le bocage et un regroupement dans la Champagne.

De nombreux hameaux sont marqués par la présence d'un château, souvent modeste. Un important patrimoine religieux est également remarquable : prieurés, abbayes et églises romanes.



Figure 34 : Développement urbain le long du Cher à Châteauneuf-sur-Cher



Carte 5 : Répartition du bâti sur le territoire



Figure 35 : Différentes implantations urbaines (Le Châtelet, en haut à g., Dun-sur-Auron, en haut à dte. et Saint-Maur en bas

Source : Photos Michel Berger, tirées du livre *Plein ciel sur les Pays Saint-Amandois, Lévis et Tronçais*.



II.5.2 L'habitat rural traditionnel

L'habitat rural traditionnel est décrit dans la Charte de 1997 qui distingue deux zones d'architecture homogène, correspondant à la Champagne berrichonne au nord et au secteur bocager au sud.

- **Caractéristiques communes sur tout le pays** : volumes simples, toiture généralement à deux pentes, couverture typique en petite tuile plate, maçonneries en moellons calcaires (sauf dans la Marche), parfois recouvertes de crépis lorsque le calcaire est gélif;
- **Spécificités de la Champagne Berrichonne** : bâti rural principalement groupé et grandes fermes isolées, composées de plusieurs volumes simples organisés autour d'une cour dont les angles restent ouverts ;
- A la lecture de la description qui est faite de **l'architecture du bocage**, on s'aperçoit que le principal trait commun donné est la dispersion de l'habitat. Les secteurs du Boischaut, de la Marche et de la Vallée de Germigny présentent des différences architecturales tout en nuances. Dans la vallée de Germigny, les toitures à quatre pentes se font plus nombreuses sans pour autant constituer une majorité. La Marche se distingue par des pentes de toit plus faibles et l'utilisation de matériaux de construction issus de la diversité du sous-sol : schistes, micaschistes, grès. Autre nuance singulière, le secteur de Saulzais-le-Potier est marqué par l'utilisation de grès colorés pour les maçonneries. Le maillage des haies masque efficacement la présence du bâti, fermes isolées et hameaux éparpillés, qui ne sont souvent pas perceptibles qu'à proximité, au dernier moment.



Figure 37 : Habitat traditionnel à Corquoy



Figure 36 : Eglise de Corquoy



Figure 39 : Maisons de bourg à Meillant



Figure 38 : Maçonneries en schiste dans la Marche à Préveranges (à g. au Betoux et à dte. à Chezelles)



Figure 40 : Ferme de la Champagne berrichonne à Cogny



Figure 42 : Ferme du bocage, en partie dissimulée dans la trame des haies, au sud de Lignéres



Figure 41 : Maison rurale à Sainte-Lunaise

Les caractéristiques de l'habitat traditionnel du territoire est bien décrit et illustré dans l'ouvrage publié par le CAUE du Cher "L'architecture rurale de La Marche et du Boischaut", 1988. L'ouvrage expose à la fois les caractéristiques globales en termes de matériaux et de volume puis détaille les différents éléments constitutifs de l'architecture de l'habitat mais également l'environnement proche du bâti (clôture, porche, puits,...).

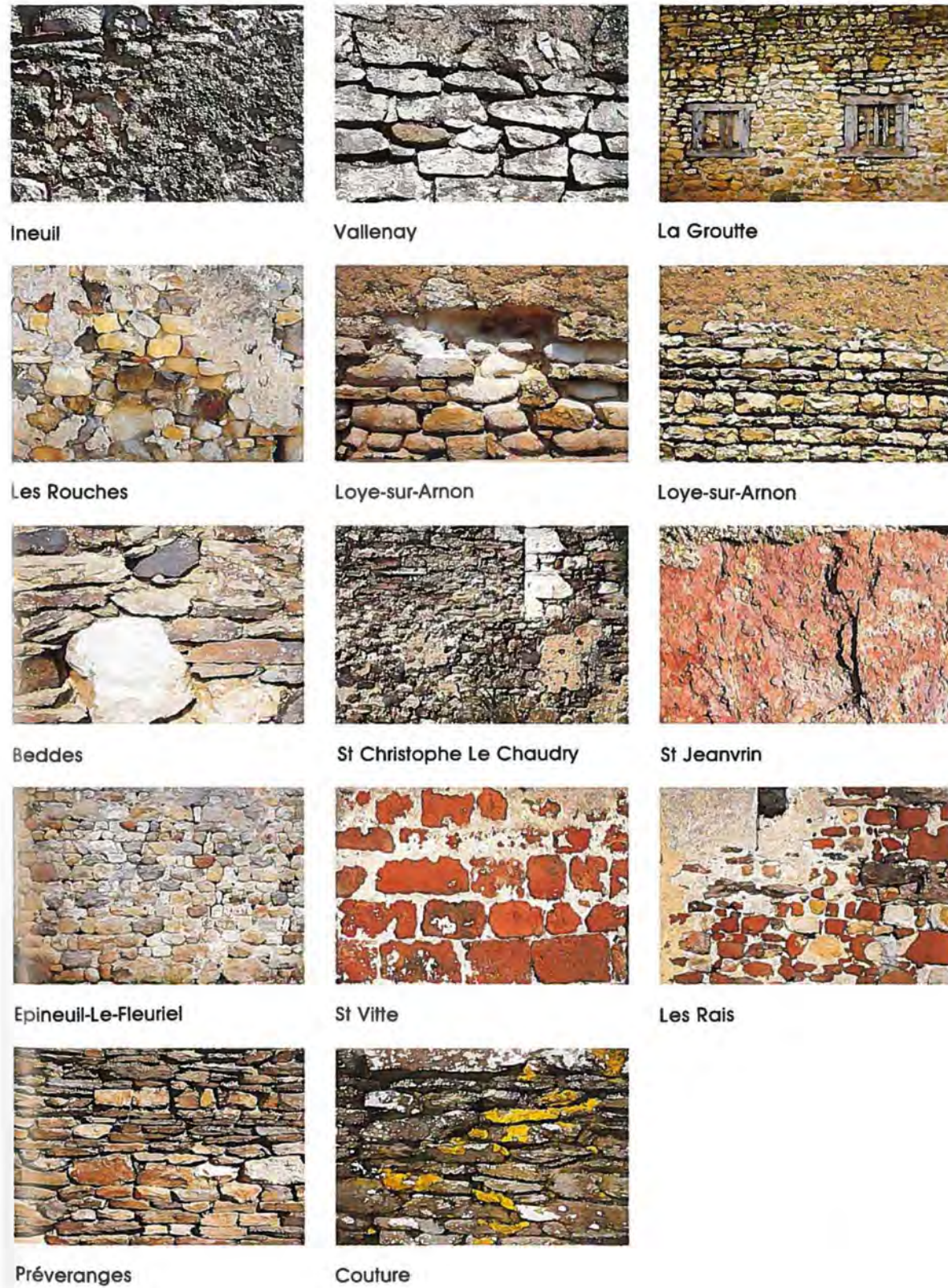


Figure 44 : Différents murs en pierre, extrait de l'ouvrage "L'architecture rurale de La Marche et du Boischaut", CAUE 18



St Jeanvrin

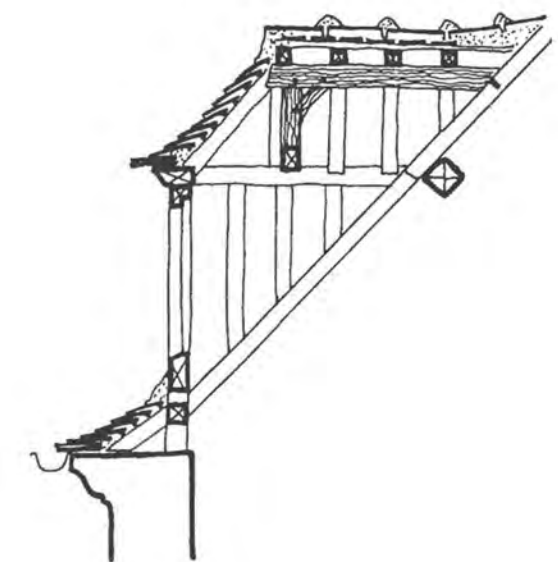


Figure 43 : Illustration des différents types de lucarnes,

II.5.3 La grange à auvent : un élément identitaire reconnu

La grange à auvent est un élément identitaire du territoire. En 2001, suite à la charte paysagère de 1997 et au constat partagé de dégradation du patrimoine rural traditionnel, l'"*Inventaire des granges traditionnelles à auvent en Pays Saint-Amandois*" a été réalisé par la Chambre d'Agriculture du Cher. Cette étude a permis une meilleure connaissance de ce patrimoine qui s'est non seulement révélé plus répandu que prévu (800 granges recensées sur le territoire) mais également très diversifié en formes et matériaux.

Ce type de grange est majoritairement présent suivant un axe ouest-est, du Boischaud au Val de Germigny. Plus de deux tiers des 800 granges identifiées à l'occasion de l'inventaire sont situés en Boischaud. Quelques granges à auvent ont toutefois été recensées en Champagne berrichonne et en Marche.

Il existe également sur le territoire de très belles granges sans auvent.

II.5.4 Autres éléments identitaires

Le paysage rural du Berry-Saint-Amandois est riche en petit patrimoine lié à l'activité agricole. Ce petit patrimoine constitue autant de motifs paysagers qui participent à l'identité paysagère du territoire. Comme l'activité évolue, certains motifs qui habitent le paysage sans parfois même qu'on les remarque, se raréfient ou disparaissent, ou bien persistent et sont témoins du passé.

Les barrières qui ferment les enclos bocages, tressés en lattes de bois, constituent par exemple un élément identitaire, que l'on retrouve dans les secteurs bocagers. Peu à peu pour des raisons pratiques, ces barrières sont remplacées par des barrières métalliques, plus solides et demandant moins d'entretien.



Figure 46 : Barrière en bois dans le bocage

Vers le secteur du Val de Germigny, des pierres taillées et dressées supportaient les barrières. Parfois réutilisées pour supporter des barrières métalliques, ces poteaux se retrouvent souvent en limite de parcelle cultivée, en bord de route, comme des témoins inaltérables de l'activité d'élevage disparue.



Figure 47 : Mur en pierre sèche et poteau en pierre de taille



Figure 48 : Poteaux en pierre



Appentis basse goutte auvent ; mars 2001 (Morlac)



Appentis basse goutte grange ; mai 2001 (Loye s/ Arnon)



Grange implantée dans un corps de ferme ; mars 2001 (Morlac)



Grange à double auvent ; avril 2001 (Vesdun)

Figure 45 : Aperçu de la diversité dans la mise en œuvre des granges à auvent

Source : Chambre d'Agriculture du Cher, *Inventaire des granges traditionnelles à auvent en Pays Saint-Amandois*, 2001, p. 48 et 57

☞ Les problématiques relevées sur le territoire du Pays en termes d'architecture et d'urbanisme sont comparables à celles relevées ailleurs sur le territoire rural français. La banalisation du bâti, les extensions urbaines non maîtrisées, les entrées de bourgs dévalorisantes, le traitement urbain et minéral des espaces publics et l'abandon puis disparition du bâti traditionnel et ancien mettent en péril l'identité architecturale et paysagère du Pays. L'intégration du bâti agricole moderne est également relevé comme une problématique. Lors des ateliers, de nombreux acteurs se sont montrés sensibles à cette problématique mais également résignés quant à la possibilité d'agir pour la préservation de l'identité architecturale de leur territoire.



Carte 6 : Exemple d'une réponse intéressante apportée aux enjeux d'intégration du bâti nouveau, à Meillant



Figure 49 : Bâti ancien de bourg en ruine à Maisonnais (à dte.) et à Lignières (à g.)



Figure 54 : Urbanisation récente à Levet (à g.) et à Venesmes (à dte.)



Figure 51 : Parcelle constructible offrant une vue embrassant le bocage, à la sortie du bourg de Touchay



Figure 50 : Traitement banalisant des entrées de bourgs ruraux



Figure 53 : Bâtiments agricoles interférant dans la perception de la vallée encaissée de l'Arnon (au sud de Reigny)



Figure 52 : Difficulté d'intégration de bâtiments agricoles à Saint-Germain-de-Bois

II.6 Les sites paysagers bâtis ou naturels remarquables, protégés ou non

Les sites protégés ainsi que les monuments historiques sont présentés sur la carte ci-contre. Les sites classés et inscrits sont des sites bâtis ou naturels protégés pour leur intérêt paysager principalement. Parmi eux se trouvent des sites particulièrement renommés localement, comme le Lac de Sidiailles ou l'Abbaye de Noirlac.

Par ailleurs, le Pays recèle une centaine de monuments historiques protégés, plus ou moins visibles ou connus, répartis sur tout le territoire. Ce patrimoine est diversifié : châteaux, logis, églises romanes, prieurés, abbayes,

Aucune Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager (ZPPAUP) ni AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) n'a été recensée sur le territoire. Ces zonages protègent les ensembles bâtis pour leur qualité architecturale. Des projets de ZPPAUP concernant quelques bourgs (Lignièresp, Bannegon, La-Celle-Bruère, Drevant, Meillant, Ainay-le-Vieil et Culan), cités dans l'ancienne charte, n'ont pas abouti.

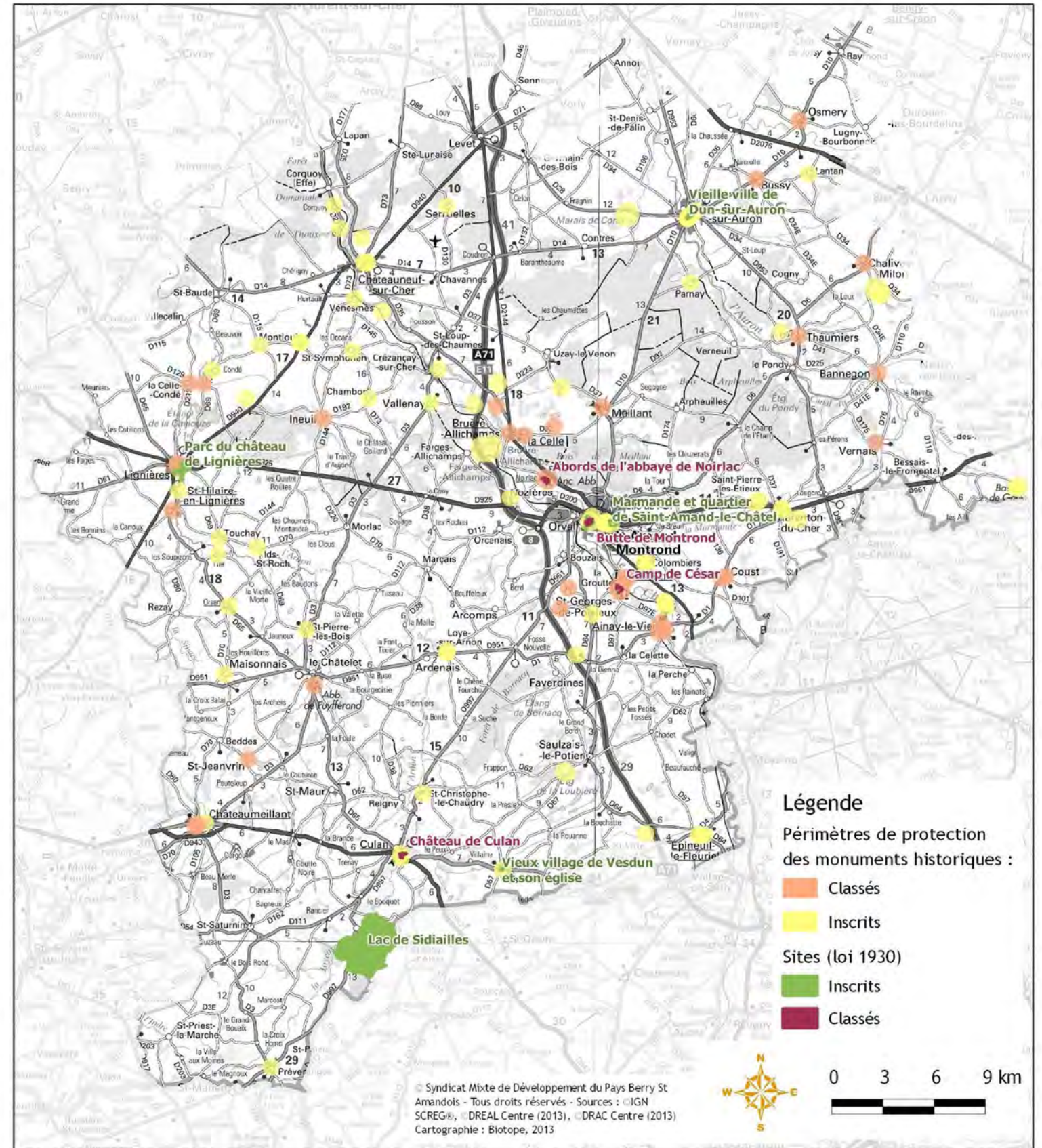
En dehors des éléments protégés, quelques sites présentent une reconnaissance et un intérêt paysager à l'échelle du Pays. Parmi eux, on peut citer :

- Les Marais de Contres et les Chaumes de la Périsse : qui présentent un intérêt écologique, historique et paysager ;



Figure 55 : Prairie humide pâturée sur les marais de Contres

- Canal de Berry et ses ouvrages pour lequel un projet de voie verte « canal à vélo » est en cours (Syndicat interdépartemental);
- Les paysages de vallées ;
- Les paysages de relief, les gorges de l'Arnon ;
- Les paysages bocagers particulièrement préservés ou bien structurés ;
- le petit patrimoine bâti qui jalonne le territoire: moulin à eau, fours à chaux, granges à auvent,



Carte 7 : Eléments du patrimoine culturel et paysager protégé

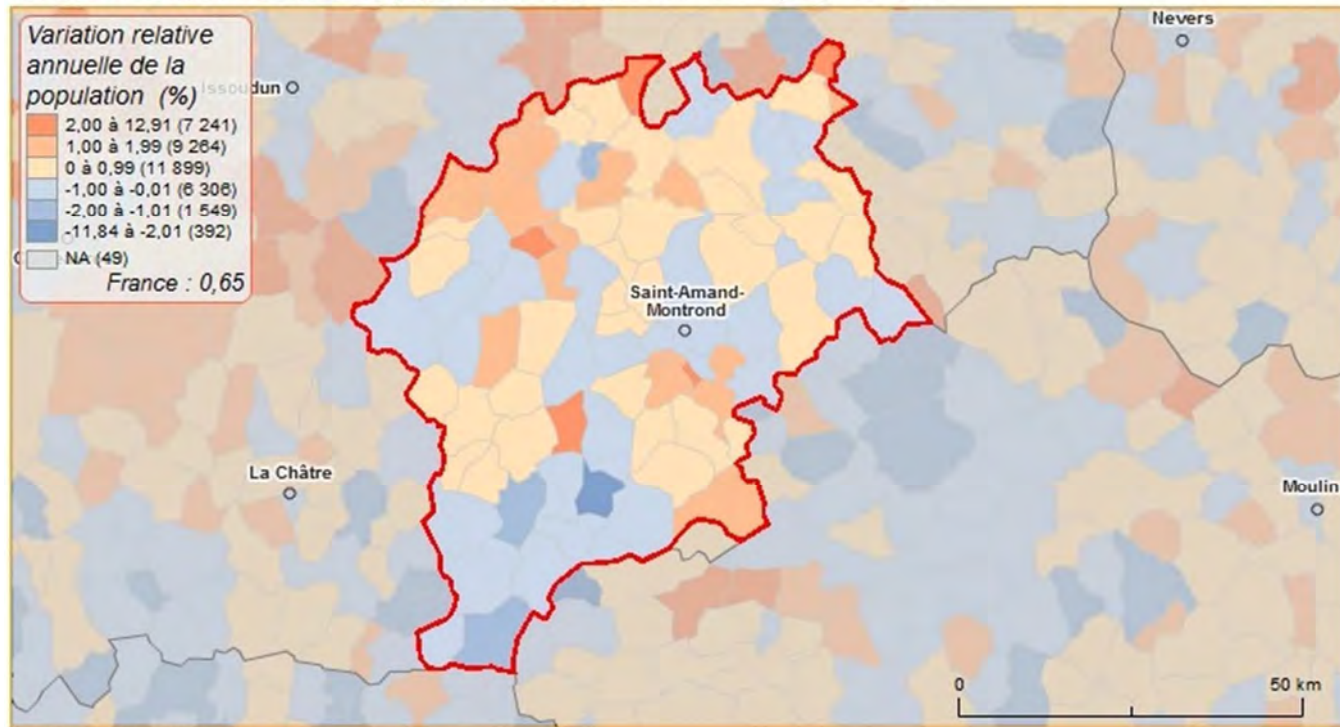
II.7 Contexte socio-économique

Outre les problématiques de qualité architecturale ou paysagère des zones urbaines (cf. préc.), les ateliers ont souligné les difficultés socioéconomiques du territoire.

II.7.1 Un contexte démographique difficile

Si la population est globalement stable à l'échelle du Pays depuis 1999, cette stabilité cache des disparités à l'échelle communale. Certaines communes ont perdu annuellement plus de 1% de leur population par an entre 1999 et 2010.

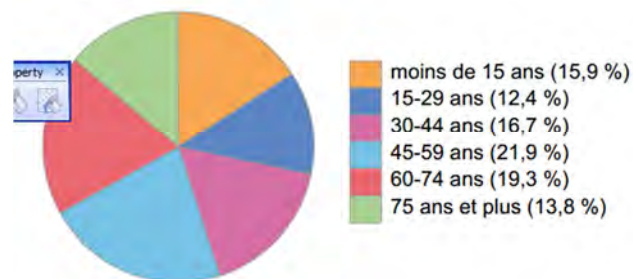
Variation relative annuelle de la population, 2010 - source : INSEE (RP), 1999-2010



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par commune

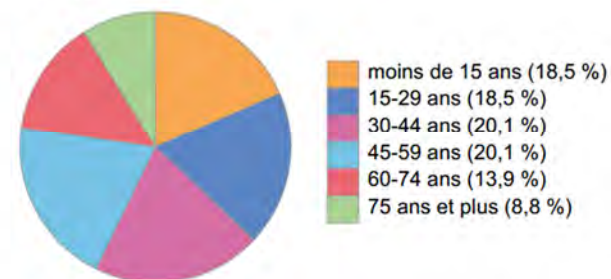
Par ailleurs, les statistiques indiquent un vieillissement de la population marquée déjà par une part importante des plus de 45 ans et surtout des plus de 75 ans.

Répartition de la population par tranches d'âges Sélection



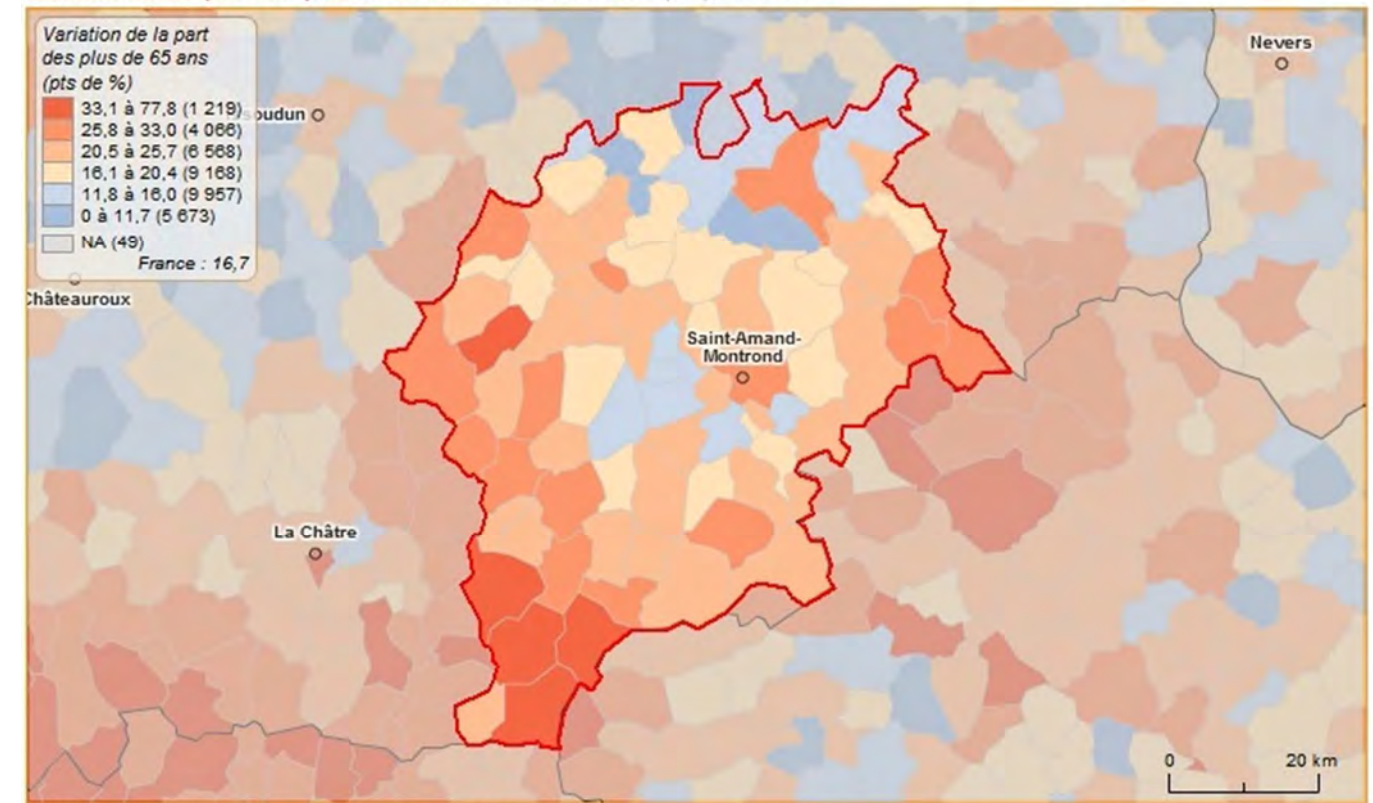
source : INSEE, RP 2010

Répartition de la population par tranches d'âges France



source : INSEE, RP 2010

Variation de la part des plus de 65 ans - source : INSEE (RP), 1999-2010



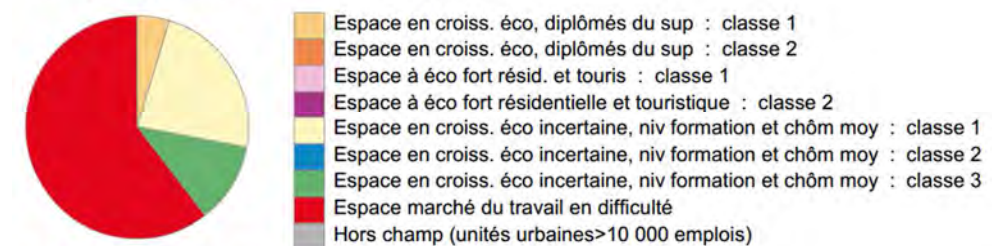
© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par commune

II.7.2 Une situation sociale difficile

Le Pays Saint-Amandois est marqué par un taux d'activité des 15-65 ans faible (69.6% contre 72% au niveau national d'après l'INSEE).

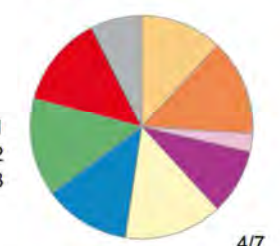
La plupart des communes sont dans une situation difficile.

Répartition des communes selon la typologie des campagnes françaises "Champ Emploi et activités économiques" - Sélection



source : DATAR - INRA CESAER/ UFC-CNRS ThéMA/ Cemagref DTMA METAFORT, 2011

France



4/7

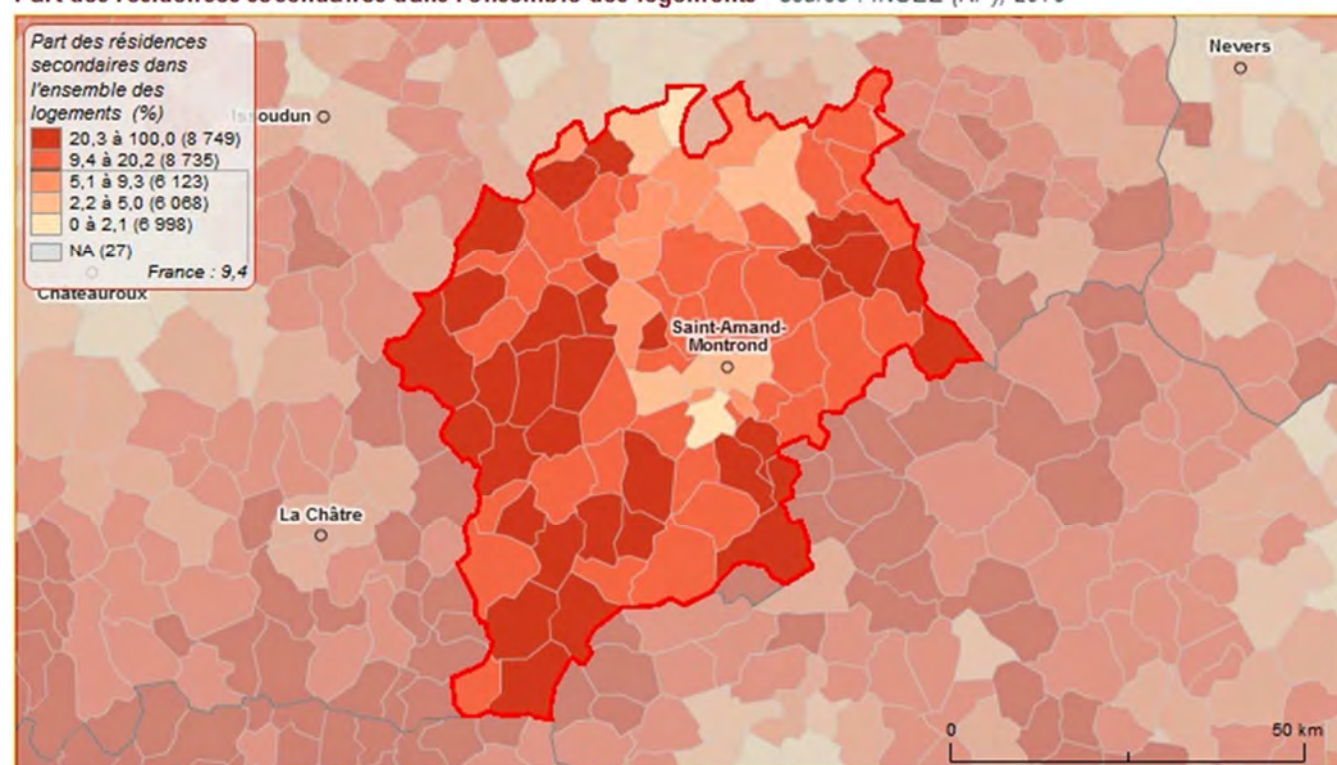
II.7.3 De nombreux logements vacants ou inhabités une partie de l'année

Près de 12.2% des logements sont vacants (contre 7.1% au niveau national).

Cette problématique concerne notamment des logements dans les centres bourgs.

Par ailleurs, il existe de nombreuses résidences secondaires (parfois plus de 20% du nombre de logements) qui sont à la fois une marque de l'attrait du paysage, un atout (activité touristique, investissement pour la restauration du patrimoine architectural), et un handicap (syndrome du volet fermé, prix des logements...).

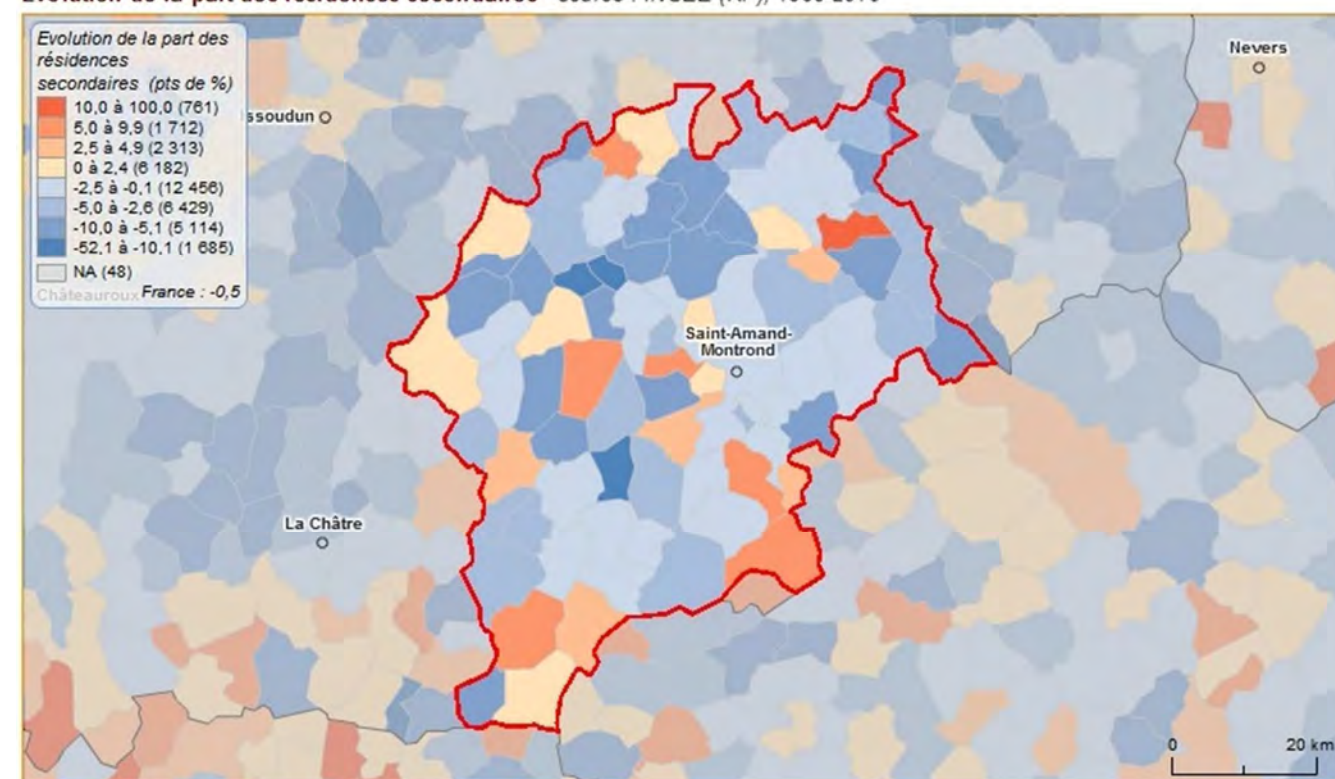
Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements - source : INSEE (RP), 2010



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par commune

On note toutefois dans certaines communes une baisse notable de ces résidences secondaires

Evolution de la part des résidences secondaires - source : INSEE (RP), 1999-2010



© Datar 2013 - IGN GéoFla - France par commune

II.8 Le tourisme

L'offre touristique est très diversifiée, et concerne aussi bien le patrimoine culturel (château, Abbaye,...) que le tourisme vert (randonnées, accueil à la ferme, activités nautiques,...) et plus ponctuellement le tourisme nature (espaces naturels ouverts aux publics). Le caractère rural et bucolique du territoire le rend particulièrement propice au tourisme vert.

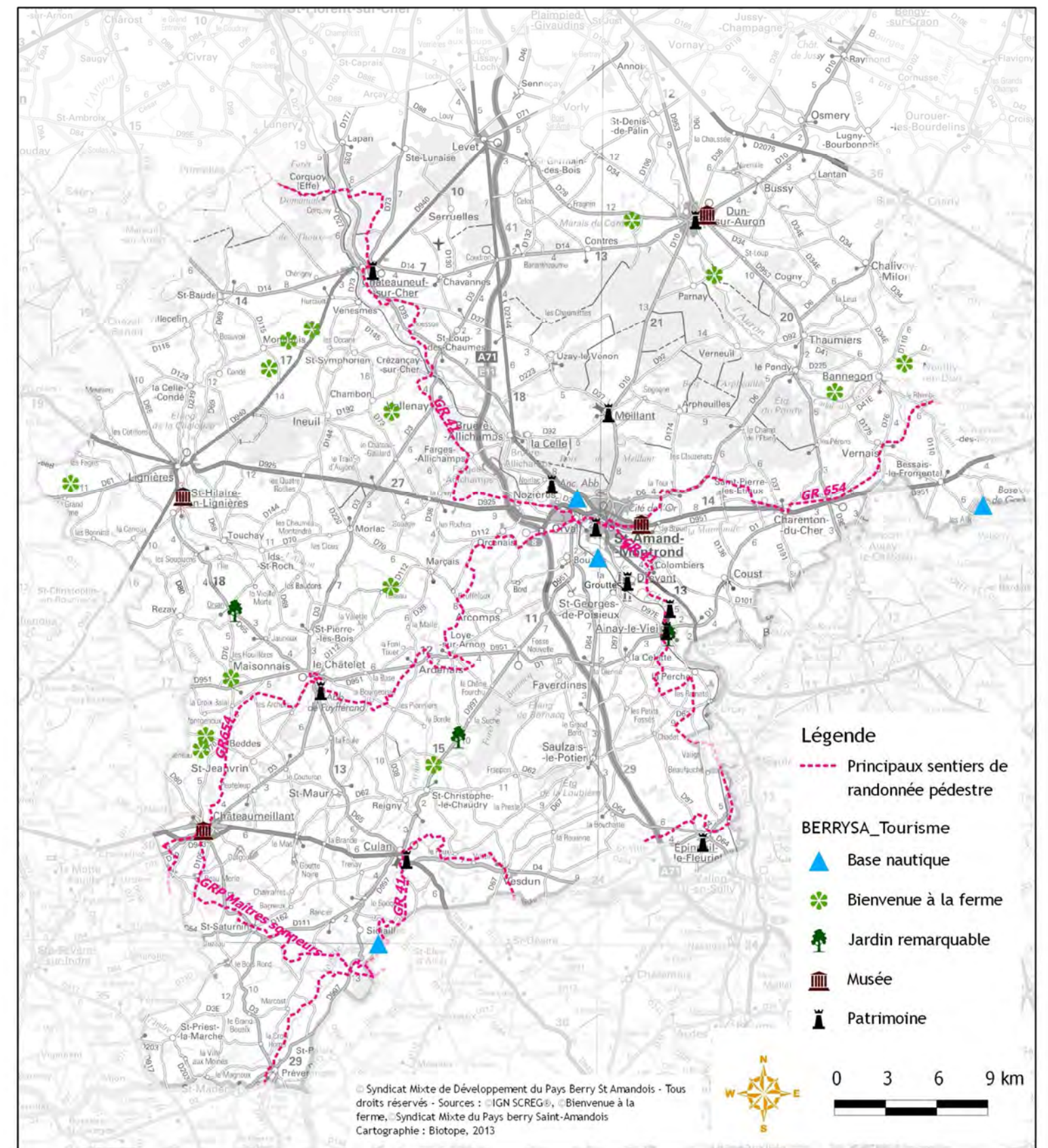
Tableau 3. Liste non exhaustive de l'offre touristique

Type	Synthèse du diagnostic
Randonnée pédestre	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers de randonnées PDIPR • GR 654 "Chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle via Vezelay" • GR 41 reliant le Mont Dore à Tours • GRP en cours de déclassement • Sentier GRP "sur les pas des Maîtres sonneurs" • Fascicule "48 circuits de randonnées réalisables à la journée" édité par le Syndicat de pays
Les circuits et itinéraires	<ul style="list-style-type: none"> • Route Jacques Cœur, route historique reliant des châteaux du cœur de la France, de Gien à Ainay-le Vieil : 5 étapes en Pays Berry Saint-Amandois : Dun-sur-Auron, Château de Meillant, l'Abbaye de Noirlac, Saint-Amand-Montrond, Ainay-le-Vieil; • Route du grès rose, circuit de 20 km sur la commune de Saulzais-le-Potier; • Route des vins des vignobles du centre Loire
Les principaux sites touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Abbaye de Noirlac • Château de Meillant, ...
Quelques musées	<ul style="list-style-type: none"> • Cité de l'Or à Saint-Amand-Montrond • Musée Saint-Vic • Château musée du Plaix, ...
Bases de loisirs :	<ul style="list-style-type: none"> • Lac de Virlay • Etang de la Goule • Lac de Sidiailles,...
Jardins labellisés "Jardins remarquables"	<ul style="list-style-type: none"> • Jardins du château d'Ainay-le-Vieil • Jardin du Prieuré Notre-Dame d'Orsan • Les jardins artistiques de Drulon
Fermes appartenant au réseau "Bienvenue à la ferme"	<ul style="list-style-type: none"> • une quinzaine d'exploitations accueille les visiteurs pour des activités, de la vente directe, des gîtes ou campings à la ferme.

Ces sites sont accompagnés d'une offre assez importante et diversifiée d'hébergements touristiques (gîtes ruraux et d'étape, chambres d'hôtes, meublés, campings).

Par ailleurs, quelques projets d'importances variables peuvent être recensés :

- Projets d'accueil du public dans les sites ENS (marais de Chavannes, ...);
- Projet "le canal de Berry à vélo" et réhabilitation porté par le Syndicat Mixte Interdépartemental du Canal de Berry (SMICB);
- Projet de route des paysages, initiative lancée suite à la charte paysagère de 1997 par le Syndicat de pays : ouverture de 4 circuits routiers et un circuit piéton prévue en 2013 ;



☞ L'offre touristique est diversifiée sur le territoire. Sur le terrain, elle s'accompagne d'une signalétique tout aussi variée. La mise en place d'une signalétique cohérente, avec une identité visuelle travaillée autour du territoire du Pays, pourrait améliorer la lisibilité de l'offre touristique.



Figure 57 : Abbaye de Noirlac



Figure 56 : Une offre touristique diversifiée, qui s'accompagne sur le terrain d'une aussi grande diversité de formats et de sources d'information touristique

II.9 Le patrimoine naturel

II.9.1 Diversité des milieux naturels

Du fait notamment de la variété géologique, pédologique et topographique, le patrimoine écologique du territoire du pays recèle une grande diversité de milieux remarquables, originaux ou emblématiques :

- pelouses calcicoles (Dun-sur-Auron, Lapan, Corquoy, Châteauneuf-sur-Cher, Venesmes)
- manteaux à genévriers (Dun-sur-Auron)
- ourlets et dalles rocheuses (Dun-sur-Auron, Lapan)
- marais alcalins (Contres, Chavannes)
- pelouses sèches sur sable
- prairies et boisements alluviaux (vallée du Cher, vallée de l'Arnon)
- réseau bocager avec prairies de pâtures et de fauche (Bruère-Allichamps,...)
- milieux forestiers dont des boisements thermophiles
- prairies para-tourbeuses dans la Marche
- milieux aquatiques.



Figure 58 : Les chaumes de la Périsse vues depuis la RD 28

Cette diversité de milieux est à l'origine d'une importante richesse floristique.

Ces milieux naturels sont également à l'origine de micro-paysages parfois très singuliers à l'échelle régionale comme les causses calcaires à Dun-sur-Auron ou les steppes arides à Lapan.

II.9.2 Protections, inventaires et gestion des milieux naturels

★ Les zonages d'inventaire

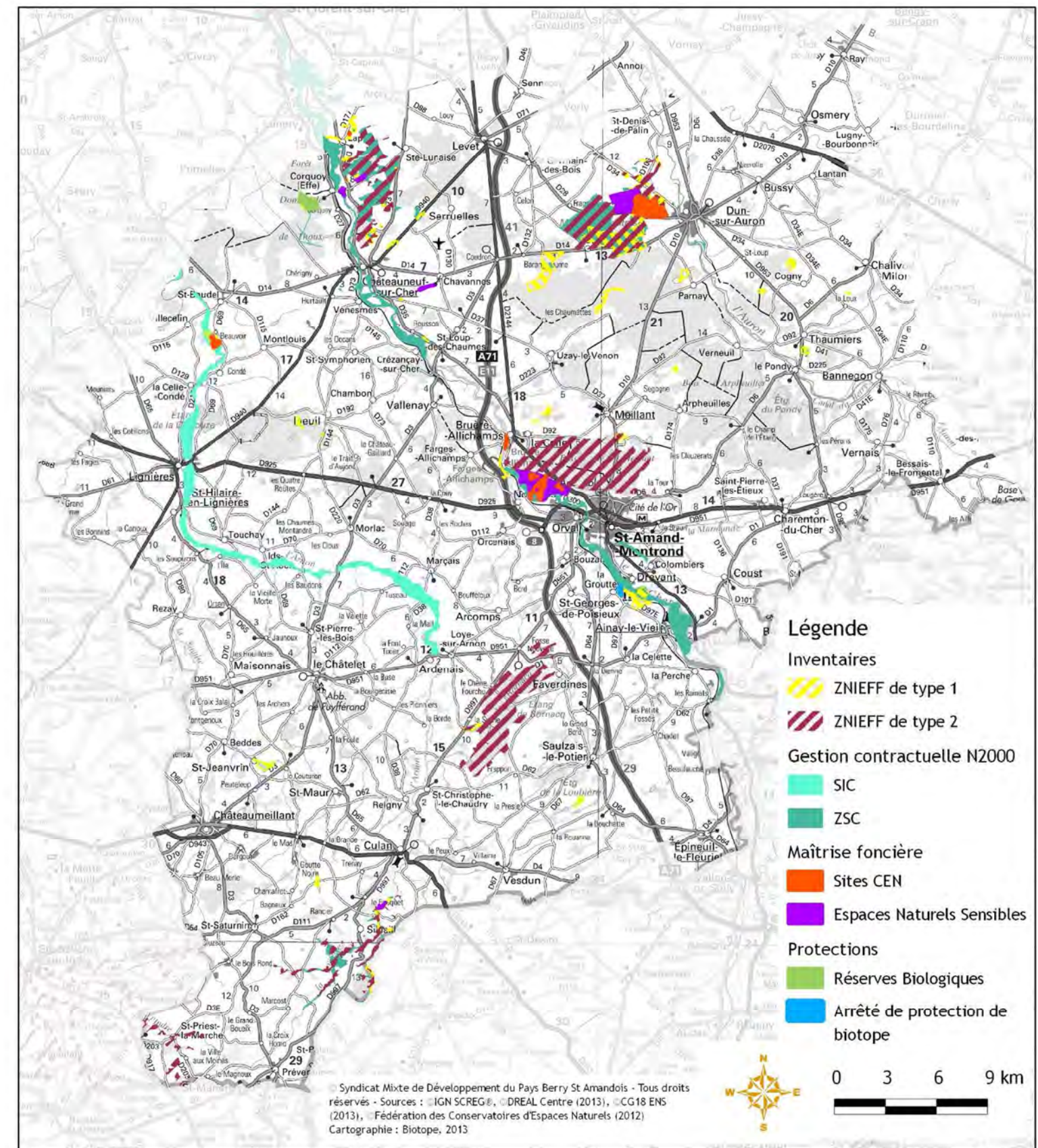
Les zonages d'inventaire, protections réglementaires, sites Natura 2000,... figurant sur la carte ci-contre sont listés et référencés en annexe (Cf. Annexe 4 Inventaire du patrimoine naturel).

Les zonages d'inventaire : ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Aucune ZICO n'est recensée sur le territoire.

Les ZNIEFF sont de deux types :

- les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Le territoire compte **6 ZNIEFF de type II**, dont une comprise seulement en partie sur le territoire (Haut Bassin versant de l'Indre). Ces zonages couvrent une surface d'environ 110 km² et concernent des espaces boisés (Meillant, Bornacq, la Roche), des vallées (Indre, Arnon) et l'ensemble des Marais de Contres et chaumes de la Périsse.



Carte 8 : Espaces naturels protégés, gérés ou inventoriés

- les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique. Ils abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ou sont des espaces d'un grand intérêt pour le fonctionnement écologique local.

Le territoire compte **42 ZNIEFF de type I**, qui représentent une superficie de 14 km². De nombreuses pelouses sont distinguées, mais également des boisements, étangs, landes, prairies humides, suintements et marais.

★ *La gestion contractuelle*

- les deux ZSC (Zones Spéciales de Conservation) "Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne Berrichonne" et "Haute vallée de l'Arnon et petits affluents" relevant de la directive européenne Habitats, datant toutes deux de 2007. Les DocOb (Document d'Objectifs) ont respectivement été approuvés en juillet 2011 et octobre 2009. Ces documents proposent un état initial, une évaluation des enjeux de conservation des différentes espèces et milieux naturels d'intérêt européen, une formulation de différents objectifs et un programme d'action. Pour mettre en œuvre ce programme d'action, des dispositifs contractuels (chartes Natura 2000, contrat natura 2000, mesure agri-environnementales...) sont proposés aux propriétaires, exploitants ou usagers du territoire.
- la SIC (Site d'Intérêt Communautaire) "Basse vallée de l'Arnon", vient d'être désigné (enregistrée le 26/01/2013). Son document d'objectifs devrait être élaboré dans les années à venir

★ *Les protections réglementaires*

- l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du Site botanique du camp de César à la Groutte ;
- la Réserve Biologique Dirigée de Thoux à Corquoy, dont l'opérateur est l'ONF.

II.9.3 La maîtrise foncière ou la mise en place de conventions de gestion :

- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites protégés par le Conseil Général du Cher par acquisition ou mise en place de convention de gestion. Il existe **5 ENS** sur le territoire du Pays, sur les communes de Corquoy (Usages et pelouses alluviales de la Grande Roche), Chavannes (Marais de Chavannes), Bruère-Allichamps (Bocage de Noirlac), Dun-sur-Auron (Chaumes de la Périssette) et Sidiailles (les Fougères). Le CG 18 mène également le **projet de création de deux nouveaux ENS** sur l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental et sur les Marais de Contres à Contres et Dun-sur-Auron;
- Trois sites sont la propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre (CEN Centre) sur les communes de Lapan, Farges-Allichamps et Villecelin.

II.9.4 Les animations et l'accessibilité au public

Les principaux sites accessibles au public ou sur lesquels des animations sont proposées sont :

- Les chaumes de la Périssette (ENS et gestion par le CEN Centre) : animations grand public, visites guidées et dépliant d'information ;
- Les pelouses de Corquoy (ENS et gestion par le CEN Centre) : site ouvert au public et animations grand public ;
- Le marais de Chavannes (ENS et gestion par le CEN Centre) : visites guidées et projet d'ouverture au public et de sentier de découverte dans le cadre de la réalisation du plan de gestion ;
- Le bocage de Noirlac (ENS et gestion par le CEN Centre) : animations grand public et visites guidées ;

- Le Pont (site CEN) : site ouvert au public, sentier de découverte, panneau d'information et animations grand public ;
- Les Prairies de Beauvoir (site CEN) : animations grand public, visites guidées et panneau d'information ;
- Un sentier nature à La Groutte.



Figure 59 : Panneau d'information sur le site Le Pont) à Farges-Allichamps

II.9.5 Le réseau écologique

Concernant la Trame verte et bleue, le Conseil régional du Centre a publié en 2009 la carte ci-contre dans le cadre de l'élaboration d'une étude sur le Réseau Ecologique Régional (RER).

Il s'agit d'une cartographie du réseau écologique sur le Pays Berry Saint-Amandois au 1/100 000ème. Cette étude identifie trois zones nodales² d'intérêt supra-régional sur le territoire du Pays :

- L'arc forestier de Chœurs - Bommiers - Thoux - Fleuret, appartenant au continuum³ boisé / forestier,
- Le Boischaud - Marche - Vallée de Germigny, appartenant au continuum ouvert / semi-ouvert,
- Les chaumes de la Périsse, appartenant au continuum ouvert / semi-ouvert ;

Les zones nodales d'intérêt régional sont :

- Les prairies du marais de Contres (continuum ouvert / semi-ouvert) ;
- Vallée de l'Indre (continuum milieux humides/aquatiques) ;

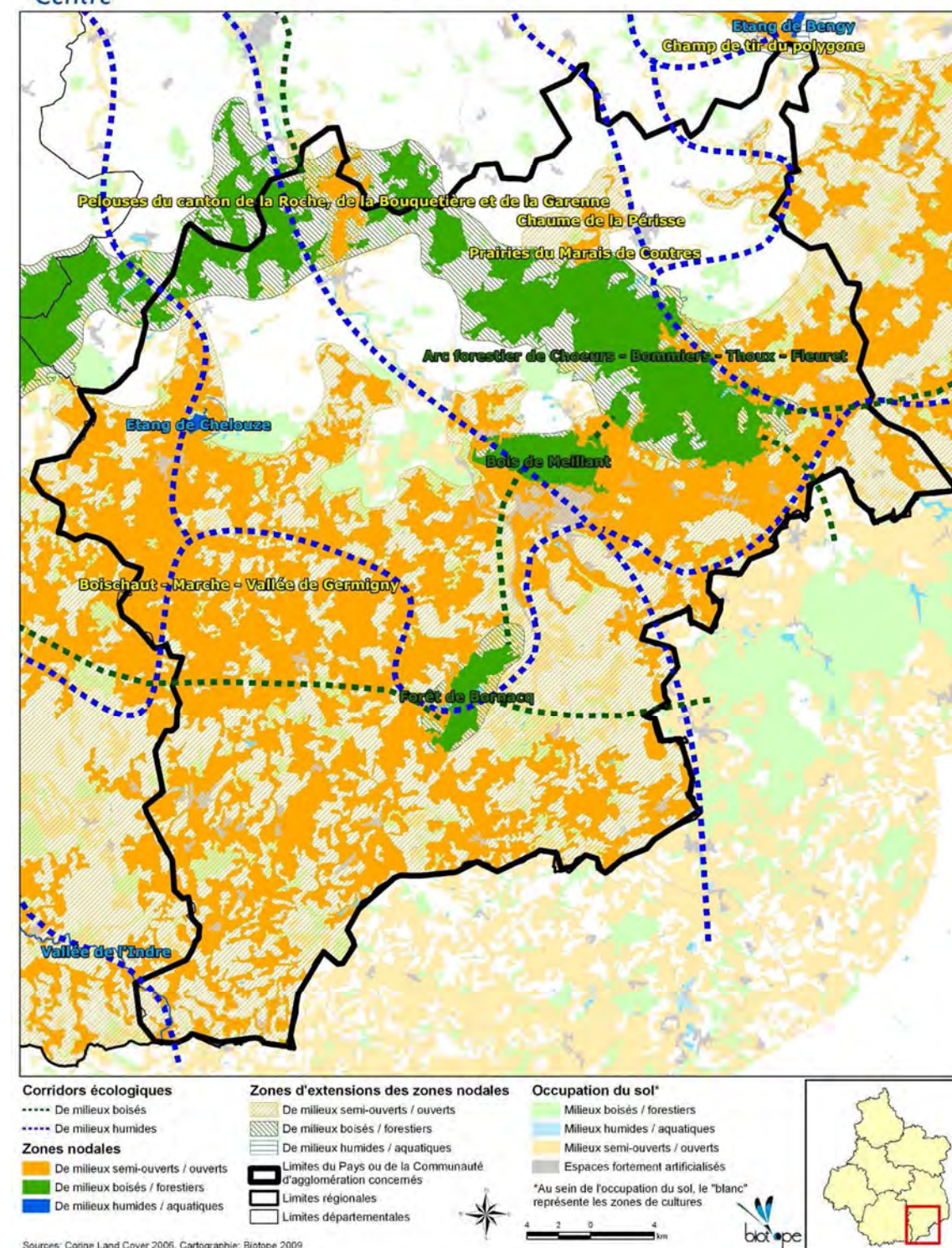
Les zones nodales d'intérêt local sont :

- Le Bois de Bornaq (continuum boisé / forestier);
- Le Bois de Meillant (continuum boisé / forestier);
- Les pelouses du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne (continuum ouvert / semi-ouvert).
- Etang de Chelouze (continuum milieux humides/aquatiques).

L'étude relève que certains éléments localement structurants (vallée du Cher, zone humide des marais de Contres,...) n'ont pas été pris en compte pour des raisons méthodologiques (échelle de travail au 1/100 000^{ème} et choix techniques).

A la lecture de cette carte, on remarque que presque la totalité du territoire du Pays Berry Saint-Amandois est identifié comme une zone nodale ou zone d'extension associée⁴ (hachure sur la carte). Seuls ont été exclus les secteurs de grande culture de la Champagne berrichonne au nord du pays.

👉 Le principal enjeu relevé sur le territoire du pays à l'égard du réseau écologique est le maintien de la grande richesse écologique et de la fonctionnalité écologique actuelle.



Carte 9 : Extrait de l'étude Réseau Ecologique de la région Centre

² Zone nodale : secteur source de biodiversité sur un territoire

³ Continuum : ensembles d'éléments tels que l'on peut passer de l'un à l'autre de façon continue

⁴ Zone d'extension : secteurs intermédiaires entre le cœur de la zone nodale et le reste du territoire. Ces zones sont à privilégier pour le développement des zones nodales.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours d'élaboration confirme ces grandes caractéristiques.

La majorité du territoire du Pays-Saint-Amandois supporte de vastes corridors terrestres diffus (prairiaux, bocagers, boisés ou associés aux landes et pelouses). Cette fonctionnalité écologique est inhérente à la structure paysagère du Pays et notamment à la mosaïque de milieux associés au paysage de bocage et aux paysages ruraux de polyculture élevage.

La préservation du bocage, de sa fonctionnalité et de la trame prairiale associée est donc essentielle.

Les secteurs de landes et de pelouses sont très localisés, La préservation des continuités associées à ces milieux constitue un enjeu local. D'un point de vue paysager, ces espaces (landes, coteaux calcaires, chaumes...) représentent davantage des motifs qui animent les paysages, sans nécessairement les structurer (cf. Chaumes de la Périse en Champagne Berrichonnes).

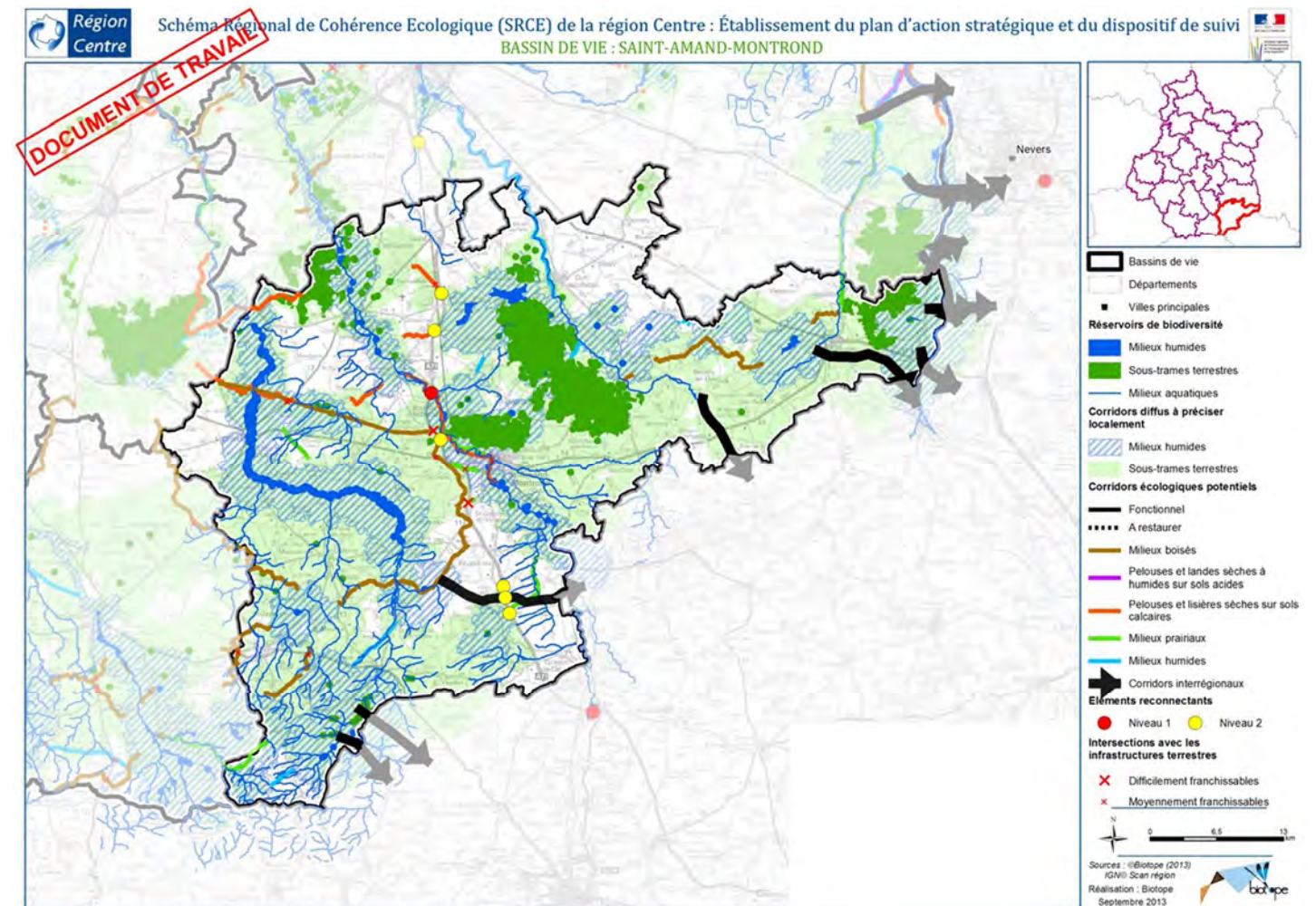
La forêt occupe de vastes zones du territoire. Outre l'importance de l'arc forestier précédemment cité qui s'inscrit dans une continuité supra régionale, le SRCE souligne des continuités boisées secondaires vers l'ouest (globalement du Bois de Meillant au Bois de Villefort, dans la plaine de Châteauneuf-sur-Cher) ou vers le sud (structurées sur le réseau de petits bois et forêts intégré dans le bocage).

Comme évoqué précédemment ces dorsales boisées participent à l'animation des horizons des paysages ouverts de la Champagne Berrichonne ou par leurs lisières participent à la fonctionnalité du bocage.

Les sous-trames des milieux humides et des cours d'eau s'articulent autour :

- des principales vallées (et notamment de la vallée de l'Arnon)
- du réseau hydrographique dense de tête de bassin des Marches
- du marais de Contres et des étangs du nord-est associés à de vastes boisements hydromorphes.

Ainsi, ces continuités sont soit associées aux structures paysagères fortes que sont les vallées, soit intégrées à la matrice paysagère du bocage ou des ensembles forestiers.



II.9.6 La problématique éolienne

Plusieurs projets éoliens sont en cours sur le territoire du Pays Saint-Amandois et plusieurs participants aux ateliers ont souligné l'enjeu que représentait pour le territoire l'implantation de tels projets.

En effet, la perception des éoliennes est ambivalente et très tranchée. Pour certains observateurs, les éoliennes sont une marque de modernité, une exploitation d'une matière première « propre » (le vent) et une source de développement économique. Pour d'autres, il s'agit de projets industriels qui dénaturent les paysages ruraux et portent atteinte au patrimoine paysager, architectural et immobilier.

La présente étude n'a pas vocation à conclure sur la possibilité ou non d'implanter des éoliennes sur le territoire, il est toutefois nécessaire de rappeler les principes d'intégration paysagère utilisés pour l'évaluation des projets. Quelques rares ensembles paysagers, très typés, reconnus à l'échelle nationale ou internationale jouissent d'une telle notoriété qu'il est admis que toute modification notable de la structure et de la composition paysagère est incompatible avec ce statut. Ces paysages sont généralement reconnus au travers d'un niveau de protection élevé (sites classés, monuments historiques, directives paysagères) ou d'une labellisation (UNESCO, Grand Site...). Il est ainsi convenu de n'envisager aucun projet de ce type dans le périmètre de ces sites.

En dehors des périmètres de protection de ces sites, l'impact du projet est évalué en appréciant les covisibilités (éoliennes et sites visibles conjointement) et les intervisibilités (les éoliennes visibles depuis le site ou un point de vue). Dans un cas comme dans l'autre l'objectif est d'évaluer les rapports d'échelle et l'impact sur la composition.

Pour les paysages plus communs, le principe est le même : il est nécessaire d'apprécier l'effet des éoliennes sur la composition, sur les caractéristique et l'identité du territoire. La compatibilité des éoliennes avec l'identité d'un paysage est relativement subjective et dépend notamment de l'observateur.

Pour le reste, plusieurs points sont analysés :

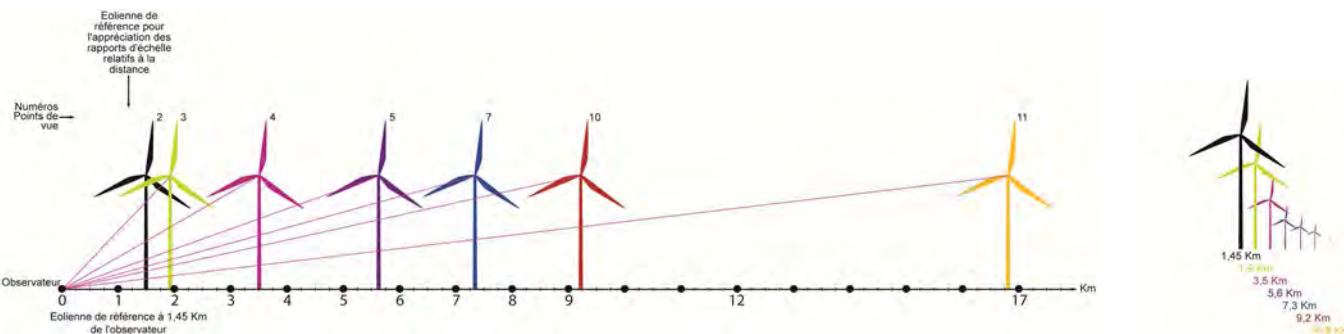
★ L'aire de visibilité d'un projet.

En effet, la topographie, la présence de masques visuels au premier et second plan peut fortement limiter la perception des éoliennes. Ainsi, en paysage de bocage vallonné, l'aire de visibilité du projet est souvent réduite.

★ Les effets de perspectives

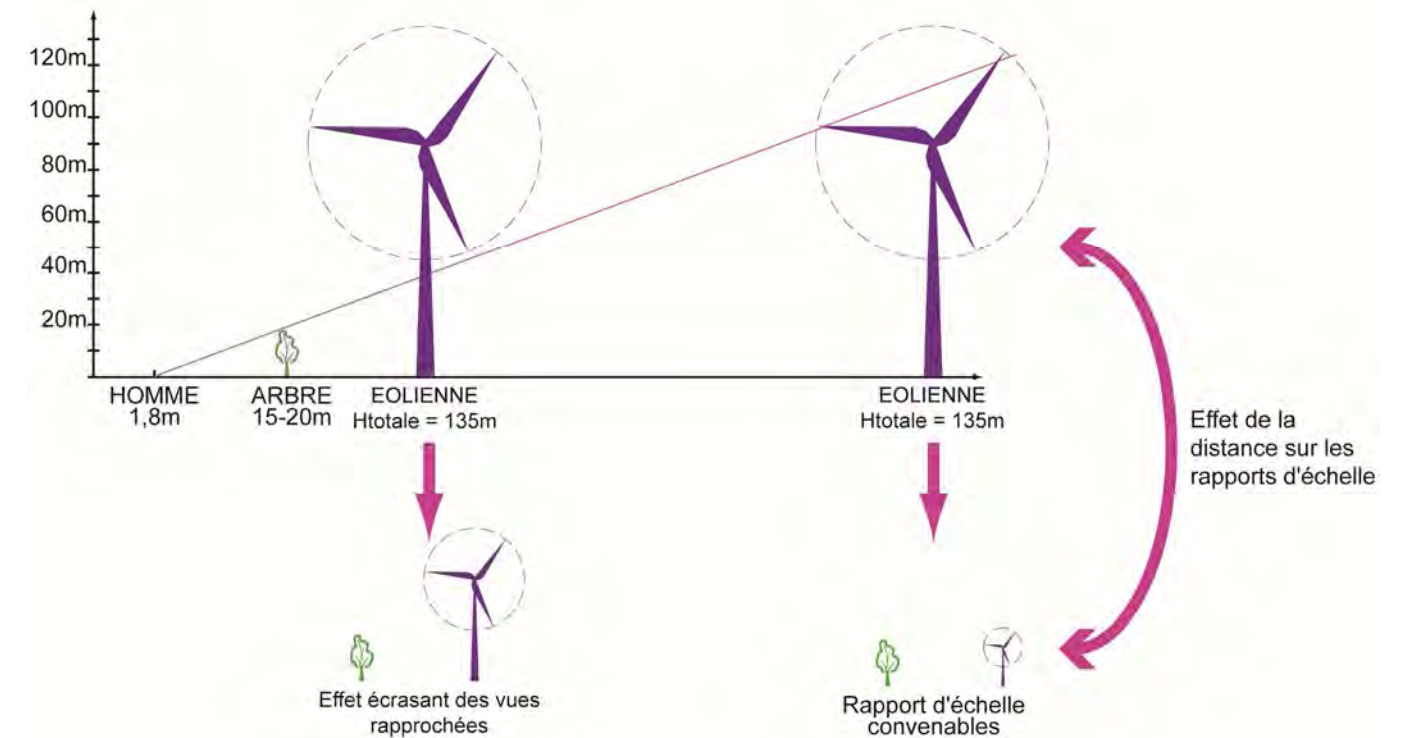
La structure du paysage oriente les vues, crée des perspectives. Les éoliennes s'intègrent mieux dans le paysage lorsqu'elles soulignent la structure du paysage sans pour autant écraser la structure préexistante. Pour passer plus inaperçues en vue lointaine, les éoliennes sont un élément attractif qui capte le regard, les éoliennes ne doivent pas être positionnées au niveau des points focaux ou à la rencontre des lignes structurantes du paysage.

Avec l'éloignement la taille relative des éoliennes diminue, cet effet de perspective contribue à l'insertion des éoliennes en diminuant leur prégnance dans le paysage, de taille réduite à l'horizon.



★ Les rapports d'échelle

De par leur taille les éoliennes ont tendance à écraser les autres motifs paysagers. Toutefois, la présence de premier plan en paysage bocager a tendance à rééquilibrer les effets d'échelle et d'autant plus à mesure que l'on s'éloigne des éoliennes.



★ L'effet de cumul

Si un projet peut s'intégrer dans le paysage, l'accumulation de projets successifs peut largement brouiller la perception en saturant l'horizon ou en brouillant la structure et la lisibilité du paysage. Ainsi, différents projets s'intégreront d'autant mieux qu'ils suivent la même logique, la même composition et qu'ils se complètent plus qu'ils n'entrent en compétition.

La réglementation en vigueur prévoit que chaque projet doit faire l'objet d'une analyse paysagère propre et la présente étude n'a pas vocation à s'y substituer. Par contre, à l'échelle du pays, outre les enjeux propres à certains monuments et sites (cf. chap. préc.), il est essentiel de veiller à l'effet de cumul des différents projets et à la cohérence d'ensemble.

Annexes

- Annexe 1. Bibliographie consultée 52**
- Annexe 2. Liste des personnes ou structures consultées 53**
- Annexe 3. Inventaire du patrimoine culturel et paysager 54**
- Annexe 4. Inventaire du patrimoine naturel 58**
- Annexe 5. Liste des projets d'aménagements recensés sur le territoire du Pays lors des ateliers 61**
- Annexe 6. Compte-rendu des ateliers de consultation et de diagnostic partagé 63**

Annexe 1. Bibliographie consultée

Liste des principaux ouvrages consultés

- IEA (1997). Etude pour la mise en place d'un programme d'actions de gestion et de mise en valeur des paysages du Dunois, du Saint-Amandois, du Boischaut et de la Marche (étude et cahiers techniques). Saint-Amand-Montrond : Syndicat de développement du Pays Berry Saint-Amandois.
- Duriez, P. (1994). Promenade écologique en région Centre. Orléans : CRDP de la région Centre. 128 p.
- IEA (1995). Guide de la nature et des paysages en région Centre et carte du patrimoine naturel.
- Cabrit, J.L., Otti, I. (2000). Le canton de Saint-Amand-Montrond - rapport d'étude de 2ème année. Versailles : ENSP. 163 p.
- CAUE 18 (1988), L'architecture rurale de la Marche et du Boischaut, Coll. Habitat traditionnel du Cher. Bourges. 172 p.
- Chambre d'Agriculture du Cher (2001). Caractérisation socio-économique et agri environnementale des territoires ruraux homogènes en Pays Berry-Saint-Amandois. Bourges : Chambre d'Agriculture du Cher - Service Environnement et Territoires. 148p.
- Chambre d'Agriculture du Cher (2001). Inventaire des granges à auvent traditionnelles. Bourges : Chambre d'Agriculture du Cher - Service Environnement et Territoires.
- Girardin, P. (2002). Atlas des paysages du Cher. Bourges : Direction Départementale des Territoires du Cher
- Indre Nature (2006). Réflexions sur le patrimoine naturel de Boischaut Sud
- Préfecture du Cher (2008). Docob du site NATURA 2000 Haute vallée de l'Arnon et petits affluents
- Préfecture du Cher (2009). Docob du site NATURA 2000 Basse vallée de l'Arnon
- CG18 (2012). Documentation sur les Espaces Naturels Sensibles du CG18
- Les ateliers du Grand Planche (2012). Etat des lieux pour un projet de territoire en Boischaut Sud - Des champs à nos maisons, quelles transitions?
- Syndicat Mixte de développement du Pays Berry Saint-Amandois (2003). Balades en Pays Berry St-Amandois. Saint-Amand-Montrond
- Chambre d'Agriculture du Cher, Syndicat de Pays (2006). Document de synthèse 2 - illustration rapport d'exécution - Groupe d'Action Conseil Paysage du Pays Berry Saint-Amandois
- Public et Communication (2004). Etude pour la création d'une route touristique des paysages du Pays Berry Saint-Amandois. Saint-Amand-Montrond : Syndicat Mixte de développement du Pays Berry Saint-Amandois
- DIREN Centre (2004). Atlas des Sites du Département du Cher. Orléans : DREAL Centre, 110 p. Disponible sur : http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Sites/Atlas_site/atlas_18/atlas_site_cher.pdf

Liste des sites internet consultés

- Chambre d'agriculture de la région Centre. Fiches expériences territoriales[en ligne] (page consultés le le 27/07/2013). <http://www.centre.chambagri.fr/>
- Chambre d'agriculture de la région Centre. Le projet iBiS [en ligne] (page consultés le le 27/07/2013). <http://www.centre.chambagri.fr/environnement.html>
- Chambre d'agriculture de la région Centre. Observatoire Territorial des Pratiques Agricoles [en ligne] (page consultés le le 27/07/2013). <http://www.centre.chambagri.fr/environnement/observatoires.html>
- Chambre d'agriculture de la région Centre. Recueil expérience sur la biodiversité en Région centre [en ligne] (page consultés le le 27/07/2013).<http://www.centre.chambagri.fr/environnement/reseau-rural-biodiversite/recueil-experiences-rrr-biodiversite-centre.html>
- Bienvenue à la ferme dans le Centre. Loisir, séjours [en ligne] (page consultés le le 27/07/2013). <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/centre/recherche/index/loisirs/2648> le 27/07/2013
- <http://www.cg18.fr/> le 27/07/2013

Annexe 2. Liste des personnes ou structures consultées

Tableau 4. Liste des personnes ou structures consultées		
<i>Organisme/structure</i>	<i>Contacts</i>	<i>Commentaire</i>
<i>CAUE</i>	Hélène FOLTIER	Membre du comité de pilotage, paysagiste
<i>Chambre d'agriculture du Cher</i>	Jean-François MORIN	Ingénieur agro en environnement à la chambre agriculture
	Pierre AUPETITGENDRE	Membre du comité de pilotage, éleveur sur la commune d'Arcomps, élu depuis de nombreuses années à la chambre d'agriculture et "délégué" pour le pays Berry St-Amandois. Représente le côté "expertise élu" de la chambre agri
	Emmanuelle MAILLAND-ROSSET	Conseillère en développement local, pour son travail avec le Syndicat de gestion des vins de Châteaumeillant
<i>DDT du Cher</i>	Yves DESHAYES	Paysagiste conseil de la DDT du Cher
<i>Syndicat de gestion des vins de Châteaumeillant</i>	Thierry AMIZET	Président du syndicat ; contacter au besoin en complément, animatrice à la chambre d'agriculture du Cher, qui a animé la réflexion (tel : 02 48 80 04 80)
<i>Conseil Général du Cher Service Environnement - agriculture</i>	Renaud BLOND	Chargé de mission ENS
<i>Conseil Général du CHER</i>	Sophie RIOUX	Responsable du suivi du PDIPR
<i>Société Coopérative Berry énergie Bocage</i>	Leila LAMANDIER Paul Clément	Présidente Agent de développement

Par ailleurs, de nombreux élus, les représentants des principales associations, membres du comité de développement du pays ont été associé lors des ateliers.

Annexe 3. Inventaire du patrimoine culturel et paysager

Tableau 5. Liste des monuments protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913			
Commune	Dénomination	Protection	Date de protection
AINAY-LE-VIEIL	Château d'Ainay-le-Vieil	Partiellement Classé-Inscrit	03/12/1998
	Eglise Saint-Martin	Classé	17/01/1912
	Ouvrages du canal de Berry - Pont-canal de la Tranchasse	Inscrit	15/04/2009
	Ouvrages du canal de Berry - Pont-canal de la Croix - Pré-Imbeau	Inscrit	15/04/2009
BANNEGON	Château	Partiellement Classé-Inscrit	30/09/1965
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Ruines de l'ancienne ville de Venoux	Inscrit	05/12/1980
BRUERE-ALLICHAMPS	Abbaye de Noirlac	Classé	Liste 1862
	Borne milliaire en pierre	Classé	26/08/1909
	Prieuré Saint-Etienne d'Allichamps	Classé	09/08/2007
	Château dénommé châteaufier	Partiellement Inscrit	12/09/2002
BUSSY	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Classé	26/09/1910
CHALIVOY-MILON	Prieuré Saint-Sylvain	Classé	13/07/1911
	Château d'Yssertieux	Partiellement Classé-Inscrit	17/10/1967
CHAMBON	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	02/03/1926
CHARENTON-DU-CHER	La Grosse forge	Partiellement Inscrit	19/12/2002
	Maison rue de la Chapelle	Inscrit	22/03/1930
	Eglise Saint-Martin	Inscrit	26/01/1927
CHATEAUMEILLANT	Prieurale Saint-Etienne puis Saint-Genès	Classé	Liste 1862
	Maison, dite maison Gréguel (anciennement Petit Château)	Inscrit	06/05/1964
	Eglise Notre Dame dite du Chapitre	Partiellement Classé	22/07/1914
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	Ferme de la Maison-Neuve	Partiellement Inscrit	22/03/1930
	Basilique Notre-Dame-des-Enfants	Inscrit	03/10/1983
	Château	Inscrit	19/02/1926
COLOMBIERS	Château de la Salle	Inscrit	10/12/1987
	Croix de cimetière	Inscrit	19/02/1926
	Ouvrages du canal de Berry - Ecluse de la Tranchasse	Inscrit	15/04/2009
CORQUOY	Prieuré de Grandmont	Inscrit	19/02/1926
	Eglise St Martin	Inscrit	12/06/1926
COUST	Eglise Notre-Dame	Classé	02/06/1911
	Croix de cimetière	Classé	26/09/1892
CULAN	Château de Culan	Partiellement Classé-Inscrit	02/06/1956
	Pont romain	Inscrit	16/06/1986
DREVANT	Prieuré - Ancienne chapelle	Partiellement Inscrit	02/03/1926
	Vestiges gallo-romains	Partiellement Classé	06/08/1992

Tableau 5. Liste des monuments protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913

<i>Commune</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Protection</i>	<i>Date de protection</i>
DUN-SUR-AURON	Château de la Périsse	Inscrit	17/02/1987
	Fortification d'agglomération - Donjon ou tour de l'Horloge	Classé	27/12/1913
	Hôtel ou maison dite de Charles VII (anciennement le Château Vieux)	Partiellement Classé-Inscrit	20/12/1988
	Hôtel 10 rue Porte-Neuve	Inscrit	01/10/1926
	Collégiale Saint-Etienne	Classé	Liste 1840
	Tours d'enceinte anciennement dénommées tour de la Meusnerie, tour du Bergier	Inscrit	20/12/1988
	Courtines	Inscrit	20/12/1988
	Façades et toitures de l'ancien logis	Partiellement Inscrit	20/12/1988
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	Château de Cornançay	Partiellement Inscrit	03/03/1987
	Ecole (ancienne école d'Alain Fournier)	Inscrit	27/04/1972
	Eglise Saint-Martin	Inscrit	17/09/1986
	Motte castrale	Inscrit	21/08/1987
FARGES-ALLICHAMPS	Château de La Brosse	Inscrit	05/09/2000
FAVERDINES	Maison-forte de Chaudenay	Inscrit	21/08/1987
IDS-SAINT-ROCH	Eglise Saint-Martin-et-Saint-Roch	Inscrit	02/03/1926
INEUIL	Eglise Saint-Martin	Classé	Liste 1862
LA CELLE	Prieuré Saint-Blaise	Classé	Liste 1840
	Chapelle de Saint-Sylvain	Classé	19/10/1891
LA CELLE-CONDE	Prieuré Saint-Germain	Inscrit	14/04/1998
	Croix de chemin	Classé	01/12/1913
	Eglise Saint-Denis de Condé	Classé	Liste 1862
LA GROUTTE	Rempart préhistorique de l'éperon barré	Classé	24/10/1967
LANTAN	Eglise Saint-Paul	Inscrit	20/10/1971
LE CHATELET	Abbaye Notre-Dame de Puyferrand	Classé	15/04/1911
LIGNIERES	Château du Plessis	Inscrit	27/09/1948
	Château	Partiellement Classé	27/06/1935
	Eglise Notre-Dame	Inscrit	02/03/1926
LOYE-SUR-ARNON	Eglise Saint-Martin	Inscrit	27/12/1926
	Manoir des Girouettes	Inscrit	01/10/1974
MAISONNAIS	Prieuré d'Orsan	Inscrit	27/03/1926
	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	Inscrit	06/10/1925
MEILLANT	Haut fourneau de Champagne	Inscrit	20/02/1991
	Château	Partiellement Classé-Inscrit	02/03/1926
MONTLOUIS	Eglise Saint-Martin	Inscrit	02/03/1926
	Maison de Varennes	Inscrit	14/01/1994
NOZIERES	Eglise Saint-Paxent	Inscrit	21/02/1971

Tableau 5. Liste des monuments protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913

Commune	Dénomination	Protection	Date de protection
OSMERY	Eglise Saint-Julien	Classé	11/07/1932
PARNAY	Croix de cimetière	Inscrit	07/08/1926
PREVERANGES	Maison "Châtelet"	Inscrit	02/07/1997
SAINT-AMAND-MONTROND	Maison - 1 rue du Four ; rue Raoul-Rochette	Inscrit	07/05/1926
	Hôtel - Emile-Zola (rue) 13	Partiellement Inscrit	22/01/1991
	Hôtel Neyret de la Ravoie - Porte-Mutin (rue) 25, 27;Equerre (rue de l');Emile	Inscrit	19/04/1932
	Eglise Saint-Amand	Classé	Liste 1840
	Maison - Marché (Place du) 36 ; Croix-de-Fer (rue) 4, 6	Partiellement Inscrit	06/12/1935
	Ancien couvent des Capucins - Eglise Saint Roch	Inscrit	17/11/1987
	Ancienne église des Carmes	Inscrit	12/06/1926
	Forteresse de Montrond	Partiellement Classé-Inscrit	14/11/1988
SAINT-CHRISTOPHE-LE-CHAUDRY	Château de la Forêt-Grailly	Partiellement Inscrit	18/11/1987
SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX	Eglise Saint-Georges	Classé	23/10/1907
	Eglise Saint-Paul	Partiellement Classé-Inscrit	07/02/1921
	Château de Poisieux	Inscrit	16/10/2009
SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERES	Château du Plaix	Partiellement Inscrit	13/11/1995
	Prieuré Saint-Hilaire de Bornes	Partiellement Classé	10/04/1912
SAINT-JEANVRIN	Eglise Saint-Georges, anciennement Saint-Janvier	Classé	08/07/1911
SAINT-PIERRE-LES-BOIS	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	24/02/1926
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	05/02/1925
	Manoir	Inscrit	17/04/1931
SAINT-SYMPHORIEN	Eglise Saint-Symphorien	Inscrit	26/01/1927
SAULZAIS-LE-POTIER	Château de la Lande	Partiellement Inscrit	24/02/1992
SERRUELLES	Eglise Saint-Ursin (ancienne église Saint-Vasin)	Inscrit	22/11/1981
THAUMIERS	Château de la Forêt	Partiellement Inscrit	14/12/1979
	Eglise Saint-Saturnin	Classé	02/06/1911
TOUCHAY	Eglise Saint-Martin	Inscrit	24/02/1926
	Château de l'Isle-sur-Arnon	Inscrit	24/02/1926
VALLENAY	Château de Bigny	Partiellement Inscrit	19/06/1981
	Petite Forge	Partiellement Inscrit	21/03/1991
	Eglise du Prieuré St Martin	Inscrit	14/04/1998
VENESMES	Collégiale Saint-Pierre	Inscrit	26/01/1927
	Ancien château d'Aigues-Mortes	Inscrit	27/03/1926
VERNAIS	Prieuré Notre-Dame	Classé	10/05/1995
VESDUN	Eglise Saint-Cyr	Inscrit	14/01/1994

Source : Liste des édifices protégés pour le département du Cher au titre de la législation sur les monuments historiques - DRAC Centre - CRMH (Mai 2013)

Tableau 6. Liste des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930

<i>Communes</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Date de protection</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>Identifiant DREAL</i>
<i>Blet</i>	Château de Blet et son parc	05/04/1965	15,58	SC240001
<i>Bruere-Allichamps</i>	Jardins, cour, pré de l'abbaye de Noirlac, chemin	03/02/1936	7,85	SC240006
<i>Culan</i>	Château de Culan, ses abords et partie du village	30/08/1937	6,47	SC240005
<i>Groutte (la)</i>	Camp de César (parcelles 31 et 44 section ZB)	24/02/1969	5,66	SC240004
<i>Saint-Amand-Montrond</i>	Butte de Montrond	21/02/1989	9,86	SC240007

Source : DREAL Centre (2013). Zonage du domaine de la Biodiversité. Site Web : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>. Le 10 juin 2013

Tableau 7. Liste des sites inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930

<i>Communes</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Date de protection</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>Identifiant DREAL</i>
<i>Culan</i>	Abords du château de Culan et rivière	30/08/1937	0,46	SIT1240016
<i>Dun-sur-Auron</i>	Vieille ville de Dun-sur-Auron	01/06/1976	5,98	SIT1240007
<i>Groutte (la)</i>	Camp de César (parcelles 45 et 46 section ZB)	24/02/1969	6,29	SIT1240008
<i>Lignières</i>	Parc du château de Lignières	15/11/1935	44,79	SIT1240001
<i>Saint-Amand-Montrond</i>	Abords de la butte de Montrond (site de Montrond)	29/09/1988	15,08	SIT1240003
<i>Saint-Amand-Montrond</i>	Marmande et quartier de Saint-Amand-le-Châtel	06/05/1988	9,37	SIT1240004
<i>Sidiailles, Saint-Eloy-d'Allier</i>	Lac de Sidiailles	23/09/1983	778,46	SIT1240013
<i>Vesdun</i>	Vieux village de Vesdun et son église	28/07/1981	1,73	SIT1240015

Source : DREAL Centre (2013). Zonage du domaine de la Biodiversité. Site Web : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>. Le 10 juin 2013

Tableau 8. Liste des jardins labellisés "Jardin remarquable"

<i>Communes</i>	<i>Dénomination</i>
<i>Ainay-le-Vieil</i>	Jardins du château d'Ainay-le-Vieil (également ISMH et Cl.MH)
<i>Maisonais</i>	Jardin du Prieuré Notre-Dame d'Orsan
<i>Loye-sur-Arnon</i>	Les jardins artistiques de Drulon

Source : MCC, DRAC Centre, (février 2013). Liste des jardins labellisés "Jardin remarquable" au 30 septembre 2012 - Région Centre

Annexe 4. Inventaire du patrimoine naturel

Tableau 9. Liste des sites du réseau Natura 2000

Dénomination	Date proposition SIC	Surface (ha)	Avancement	Docob	Identifiant EU	Communes
COTEAUX, BOIS ET MARAIS CALCAIRES DE LA CHAMPAGNE BERRICHONNE	04/2002	4999,49	ZSC	2004/09/27	FR2400520	Ainay-le-Vieil, Coust, Morthomiers, Meunet-Planches, Colombiers, Corquoy, Orval, Saint-Germain-des-Bois, Saint-Aubin, Bouzais, Châteauneuf-sur-Cher, Contres, Crezançay-sur-Cher, Arçay, La Celette, Chezal-Benoît, La Groutte, Venesmes, Pruniers, Bommiers, Bruère-Allichamps, La Chapelle-Saint-Ursin, Farges-Allichamps, Nozières, La Perche, Saint-Caprais, Saint-Florent-sur-Cher, Ambrault, Dun-sur-Auron, Lunery, Saint-Amand-Montrond, Saint-Georges-de-Poisieux, Villeneuve-dur-Cher, Le Subdray, Drevant, Lapan, Saint-Denis-de-Palin, Saint-Loup-des-Chaumes, Sainte-Lunaise
HAUTE VALLEE DE L'ARNON ET PETITS AFFLUENTS	03/1999	305,18	ZSC	2009/10/08	FR2400519	Préveranges, Sidiailles
BASSE VALLEE DE L'ARNON	03/1999	1332,28	SIC	2009/10/08	FR2400521	Ardenais, Loye-sur-Arnon, Arcomps, Marçais, Morlac, Saint-Pierre-les-Bois, Ids-St-Roch, Touchay, Saint-Hilaire-en-Lignièrès, Lignièrès, La Celle-Condé, Villecelin, Saint-Baudel, Mareuil-sur-Arnon

Sources : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 10 juin 2013

Tableau 10. Liste des ZNIEFF de type 1

Dénomination	Identifiant SPN	Communes
PELOUSES DES USAGES DE LA ROCHE (COMMUNAUX DE LAPAN, LES VALLEES, LES MALCORPS, TARDONNE)	240000919	Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Lapan
MARAIS DE CONTRES	240000923	Contres, Dun-sur-Auron
PELOUSES DE LA PERISSE	240009042	Saint-Denis-de-Palin, Dun-sur-Auron
ETANG DE CHENOZIN	240030262	Cogny
PRAIRIES DU MEANDRE DES LAISSES	240030269	Ainay-le-Vieil, Drevant, La Groutte
ETANG DE LA CORNE A CUZIN	240030272	Thaumiers, Cogny
ETANG FURET	240030280	Thaumiers
ETANGS DE SAINT-JEANVRIN	240030284	Saint-Jeanvrin
PRAIRIES DE BEAUVOIR	240030285	Villecelin
PELOUSE DU BOIS DE LA SOUPLEE	240030292	Châteauneuf-sur-Cher
ETANG DE LA LOUBIERE	240030295	Vesdun
PELOUSES DES MONTEES	240030303	Saint-Loup-des-Chaumes
PELOUSES DU MOULIN DU BREUIL	240030310	Lapan
PELOUSES DU PETIT CHEVRIER	240030311	Saint-Loup-des-Chaumes
PELOUSES DES USAGES DE BARANTHEAUME ET DU BOIS DE FLEURET	240030315	Saint-Germain-des-Bois, Uzay-le-Venon, Contres
PELOUSES DES CASSONS	240030317	Châteauneuf-sur-Cher
PELOUSES DE LA MAISON NEUVE	240030332	Châteauneuf-sur-Cher
PELOUSES DES HAUTS DE LAPAN	240030334	Lapan
PELOUSES DE COUY	240030337	Saint-Denis-de-Palin, Dun-sur-Auron

Tableau 10. Liste des ZNIEFF de type 1

Dénomination	Identifiant SPN	Communes
PELOUSES CALCICOLES DE LA FORET DE THOUX	240030353	Corquoy
PELOUSES SABLEUSES DE LA GRANDE ROCHE	240030363	Corquoy
PELOUSE DE LA VALLEE DE TREFOU	240030367	Sainte-Lunaise
PRAIRIES HUMIDES DE LA FONTAINE SAINT-CLAIR	240030835	Celle
PRAIRIE HUMIDE DE LA GENEVRIERE PLUZAIN	240030836	Celle
L'ETANG NEUF (FORET DE BORNACQ)	240030853	Loye-sur-Arnon
PELOUSES MARNEUSES DES LOGES	240030871	Uzay-le-Venon, Contres
ETANGS ET PRAIRIES HUMIDES DE BEAUPUITS	240031304	Parnay
COTEAU DU BOIS DU FOUR	240031341	Bruère-Allichamps
ETANG ET BOIS DES PREUGNES	240031345	Cogny
ZONES HUMIDES DU VALLON DU BIOLET	240031347	Saint-Maur, Saint-Saturnin, Sidaillles
PRE ET BOIS BERNET	240031357	Arpheilles
PELOUSES ET FOURRES DU BOIS DU CROT	240031361	Ineuil
BOIS DE LA BAUME	240031362	Farges-Allichamps
LANDE DES CHETZ	240031366	Sidaillles
LANDES DE CHAUMONT	240031369	Sidaillles
CHENAIE-CHARMAIE DES CHETZ	240031370	Sidaillles
CHENAIE-CHARMAIE DU BOIS DE LA ROCHE	240031371	Sidaillles, Saint-Eloy-d'Allier, Viplaix
LANDES ET ROCHERS DE MONT	240031372	Préveranges, Sidaillles
COTEAU BOISE DE LA VALLEE DU CHER DE LA GROUTTE A AINAY-LE-VIEIL	240031444	Ainay-le-Vieil, La Groutte
SUINTEMENT PATURE DE CHAUMONT	240031465	Sidaillles
ETANG DU BOUCHOT	240031471	Meillant
AULNAIE-FRENAIE DU MOULIN DES FOUGERES	240031547	Sidaillles

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 10 juin 2013

Tableau 11. Liste des ZNIEFF de type 2

Dénomination	Identifiant SPN	Communes
FORET DE BORNACQ	240009906	Loye-sur-Arnon, Favardines, Arcomps, Saint-Georges-de-Poisieux, Saint-Christophe-le-Chaudry
BOIS THERMOPHILES ET PELOUSES DU CANTON DE LA ROCHE, DE LA BOUQUETIERE ET DE LA GARENNE	240030892	Châteauneuf-sur-Cher, Sainte-Lunaise, Corquoy, Lapan, Arçay
HAUT BASSIN VERSANT DE L'INDRE	240031234	Saint-Priest-de-la-Marche, Saint-Saturnin (... hors Pays Berry Saint-Amandois)
MARAIS DE CONTRES ET PELOUSES DE LA PERISSE	240031329	Saint-Denis-de-Palin, Saint-Germain-des-Bois, Contres, Dun-sur-Auron
HAUTE VALLEE DE L'ARNON ET AFFLUENTS	240031386	Préveranges, Saint-Saturnin, Sidaillles, Culan, Saint-Eloi-d'Allier

Tableau 11. Liste des ZNIEFF de type 2

Dénomination	Identifiant SPN	Communes
BOIS DE MEILLANT	240031536	Bruère-Allichamps, Saint-Amand-Montrond, Celle, Meillant

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 10 juin 2013

Tableau 12. Liste des protections réglementaires

Type	Dénomination	Identifiant SPN	Communes
Arrêté de protection de Biotope	Site botanique du camp de César	FR3800467	La Groutte
Réserve biologique dirigée	Thoux (opérateur : ONF)	FR2300150	Corquoy

Source : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 11 juin 2013

Tableau 13. Liste des protections par la maîtrise foncière ou convention de gestion

Type	Dénomination	Type de milieux	Surface (ha)	Communes
ENS (gestion en partie confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Centre)	Usage et pelouse alluviale de la Grande Roche	milieu ouvert ; sous type de milieux : pelouses calcicoles et bois thermophiles	17,8 (9,4 CEN)	Corquoy
ENS (gestion confiée au CEN Centre)	Le Marais de Chavannes	milieux ouverts et humides ; sous type de milieux : tourbière alcaline	9,8	Chavannes
ENS (gestion en partie confiée au CEN Centre)	Le Bocage de Noirlac	milieu ouvert ; sous type de milieux : zones bocagères et prairies inondables du Cher	259 (58,9 CEN)	Bruère-Allichamps
ENS	Sidiailles-Les Fougères	milieux forestiers et humides ; sous type de milieux : rivière et boisements de gorges	4,9	Sidiailles
ENS (gestion en partie confiée au CEN Centre)	Les Chaumes de la Périsse	milieux ouverts et forestiers ; sous type de milieux : pelouses calcicoles	320 (173 CEN)	Dun-sur-Auron
ENS (projet)	L'étang de Goule	milieux humides ; sous type de milieux : étang et annexes	En cours de définition	Bessais-le-Fromental
ENS (projet)	Les Marais de Contres	milieux ouverts et humides ; sous type de milieux : marais alcalin	En cours de définition	Contres et Dun-sur-Auron
Propriété du CEN Centre	Les Hauts de Lapan	pelouses calcicoles, dalles rocheuses, chênaie pubescente	1,7	Lapan
En partie propriété / gestion du CEN Centre	Le Pont	écosystèmes alluviaux	4,5 (propriété CEN) 2,6 (convention de gestion)	Farges-Allichamps
Propriété du CEN Centre	Les Prairies de Beauvoir	écosystèmes alluviaux	22,9	Villecelin

Sources : CG18, Sites Labellisés Espaces Naturels Sensibles du Cher, 2013; Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 11 juin 2013

Annexe 5. Liste des projets d'aménagements recensés sur le territoire du Pays lors des ateliers

Tableau 14. Liste des projets d'aménagements recensés sur le territoire du Pays

Type de projet	Lieu (Commune ou CdC)	Maître d'ouvrage	Partenaires	Stade d'avancement
Aménagement foncier	/	/	/	/
Voirie	Lignières (route de la Celle-Condé - déviation de la route)	CG 18	Commune	A l'étude
	Saint-Maur (routes communales)	Commune	/	Travaux en 2013
	Colombiers (rue de la Monnaie, rue des Rocs)	CDC	CDC, SDE	Etudes préliminaires
	Charenton-du-Cher (réfection des trottoirs rue Nationale)	En recherche		2014
Réseaux	/	/	/	/
Centre bourg	Le Pondy (aménagement)	Commune	/	/
	Préveranges	Commune	/	A l'étude
	Saint-Vitte	Commune	/	A l'étude
	Vesdun (place de l'église)	Commune	/	/
	Nozières (place de l'église)	Commune	Fondation du Patrimoine	A l'étude
	Loye-sur-Arnon (aménagement du centre bourg en face de l'église)	Commune	Mr Chemiere - architecte paysagiste	Etude en cours
	Charenton-du-Cher (aménagement place Jeanne Buret)	Commune		2014/2015
	Ineuil	Commune		A venir
	Morlac (création d'une salle des fêtes)	Commune	?	Réflexions
	Chambon (création d'une salle des fêtes)	Commune		APD
Zone d'activité	Dun-sur-Auron (clinique vétérinaire)	Privée		Permis/DCE
Lotissement	Bannegon	Commune	/	A l'étude
	Colombiers	Commune	/	Achèvement partiel, début de commercialisation des lots
	Charenton-du-Cher (2ème tranche "Porte Mi")		Groupe J. Coeur Habitat	Réception octobre 2013
	Châteaumeillant			Terminé, terrains en vente
	Coust		CAUE? CG,	
Equipement touristique	/	/	/	/
Equipement sportif	Chalivoy-Milon ("Club House")	Commune	/	A l'étude
Patrimoine bâti	Bruère-Allichamps (restauration de Châteaufort)	M. Martin	/	En cours (bien avancé)
	Vallenay (restauration de l'église Saint-Martin)	Commune	/	En cours
	Nozières (Eglise du XIIème siècle)	Commune	Fondation du Patrimoine	Diagnostic
	Sidiailles (ruines d'un ancien moulin - Sécurisation à faire)	?	CG18 (ENS)	/
	Saint-Maur (réaménagement de l'ancien presbytère en logement locatif de type 2)	Commune	/	Travaux en 2013
	Loye-sur-Arnon (aménagement de 2 logements locatifs sociaux en centre bourg, ancien presbytère)	Commune	PACT du CHER	Travaux en cours (fin 2013)
	Ineuil (bâtiment de la mairie)	Commune		A venir
	Chambon (rénovation d'un logement vacant)	Commune		APD
Espace vert	Vesdun (Jardin du centre de la France)	Commune	/	/
Cours d'eau	Bigny (Sauvegarde du barrage sur le Cher, projet hydroélectrique et passe à poisson)	/	/	Projet

Tableau 14. Liste des projets d'aménagements recensés sur le territoire du Pays

Type de projet	Lieu (Commune ou CdC)	Maître d'ouvrage	Partenaires	Stade d'avancement
	Sidiailles (Moulin des Fougères, vallée de l'Arnon)	La Gaule Culanaise	CG18 (ENS)	A l'étude
Projets éoliens	Communauté de communes Arnon Boischaut Cher (4 projets, sur les communes de : Vallenay, Chambon, Ineuil, Montlouis, Saint-Loup-des-Chaumes, Venesmes)	VSB / GDF Suez	Communauté de communes Arnon Boischaut Cher	Etudes en voie d'être déposées pour le permis de construire
	Bigny - Vallenay	/	/	A l'étude
	Chambon - Vallenay	Commune et Communauté de communes Arnon-Boischaut-Cher		Demande de permis de construire déposée
	Montlouis (ZDE)	/	/	/
	Préveranges - Saint-Saturnin	ENEL Green Power	/	Demande de permis de construire déposée
Autres	Le Pondy (lavoir)	/	/	/
	La Groutte (Camp César)	Association et Mairie	/	/
	Dun-sur-Auron (équipement)	CG 18	SDIS	Programmation
	Chavannes (marais)	Conservatoire du Patrimoine naturel Région Centre	CG18 / Commune de Chavannes /CdC ABC	Plan de gestion et accueil du public
	Morlac (construction salles des fêtes)	Communes	?	Réflexion

Annexe 6. Compte-rendu des ateliers de consultation et de diagnostic partagé

Tableau 15. Synthèse des échanges lors de la première session des ateliers des 4 et 5 juillet 2013

Thèmes abordés	Thèmes de la charte	Actions évoquées	Commentaires et exemples concrets
Atelier territoire Boischaux Marche, le 4 juillet 2013 à Châteaumeillant			
Bilan de la charte de 1997	Traitement paysager d'équipements touristiques ou des abords		<ul style="list-style-type: none"> • A Culan, installation de chalets gîtes (habitations légères de loisirs) • Réaménagement des sites d'extraction du secteur de Virlay à Saint-Amand
	Création et/ou restauration de circuits pour la découverte du Pays	<ul style="list-style-type: none"> • Route des paysages • Création d'un GR de Pays • Edition d'un topoguide de 48 balades 	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur l'avancement du projet de route des paysages et les écueils rencontrés ; • GRP en cours de déclassement par la FFR ; • Les parcours sont à vérifier et le topoguide à actualiser (chemins privatisés, manque d'entretien,...) ; • A Culan, des panneaux ont été demandés pour la signalisation d'un sentier sans retour. Besoin de relais locaux pour le Syndicat de Pays pour les aspects entretien / signalisation des sentiers;
	Restauration, mise en valeur du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Auvents rénovés grâce à un fond d'intervention pour la restauration 	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'étude sur les granges à auvent, un participant indique qu'il a restauré son auvent sans aide financière (pas de connaissance de l'existence du fond)
	Replantation de haies ou d'arbres d'alignement	<ul style="list-style-type: none"> • Opération "Si on plantait?" 2008-2011 • Groupe Action Paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de suivi ni d'évaluation de l'opération. L'arrêt de l'opération en 2011 est justifié par le besoin de bilan de l'opération; • Travail et réflexion sur le traitement des abords des exploitations agricoles; le groupe Action Paysage s'est essoufflé par la difficulté de mettre en œuvre des actions concrètes
	Gestion ou valorisation des sites d'intérêt biologique ou paysager majeur	<ul style="list-style-type: none"> • Politique ENS 	<ul style="list-style-type: none"> • ENS Plan d'eau de Sidailles • ENS Vallée des Fougères acquise par l'Association la Gaule Culanaise
Autres sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> • Question de l'articulation de la charte avec le projet de SCoT et les PLU -> démarche amont, dont le volet paysager est plus conséquent ; • Nombre d'actions sont trop ponctuelles pour répondre aux problèmes paysagers ; • Regret d'un fonctionnement des démarches de projets par à coups, qui sont lancées puis qui s'essouffent par l'arrêt des financements ; • Le Bourbonnais et le Perche ont été évoqués comme de secteurs où le bocage est mieux préservé qu'en Berry Saint-Amandois ; • Le changement des pratiques agricoles, qui voit se développer la céréaliculture plus rentable au détriment de l'élevage, est évoqué comme une des cause majeures des changements paysagers; • Les projets éoliens sur le territoire soulèvent des inquiétudes : la charte n'a pas vocation à être un schéma éolien, validant ou interdisant les projets. Par contre, cette problématique sera prise en compte en sa qualité de facteur de mutation du territoire. 		
Atelier territoire Arnon Boischaux Cher Dunois, le 4 juillet 2013 à Chavannes			
Bilan de la charte de 1997	Restauration, mise en valeur du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Auvents rénovés grâce à un fond d'intervention pour la restauration • Cahiers techniques de recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> • Une liste des auvents rénovés grâce au fond est-elle disponible et diffusable? Une base de données existe au Pays; • Ces cahiers ont été peu utilisés et diffusés
	Replantation de haies ou d'arbres d'alignement	<ul style="list-style-type: none"> • Opération "Si on plantait?" 2008-2011 • Etude sur la filière noix • Groupe Action Paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple d'une commune sur laquelle la plantation de haies a été refusée en conseil municipal sur les terrains communaux, la raison invoquée étant la contrainte de l'entretien; • Opération globalement connue et suivie, des efforts sont à faire pour le suivi ; Les haies et notamment les bouchures appartiennent au patrimoine culturel. • Des intervenants pointent l'absence de communication sur cette étude dont ils ignorent l'existence ; • Si le groupe n'a donné lieu à aucune réalisation concrète, le ressenti est positif, le groupe a permis une médiation entre les différents points de vue et parties. Les relations sont plus sereines depuis.
	Gestion ou valorisation des sites d'intérêt biologique ou paysager majeur		<ul style="list-style-type: none"> • ENS Marais Chavannes, propriété de la Commune (plan de gestion en cours de réalisation, gestion confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, réflexion en cours sur l'ouverture au public)
Autres sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> • Le thème de la qualité et de l'identité architecturale a pris une large place dans les débats. Une perte d'identité est relevée par la banalisation des constructions neuves qui ne reprennent pas les codes locaux ou des rénovations qui suppriment des éléments typiques (toiture en petites tuiles, proportion des ouvertures, lucarnes, utilisation de la pierre calcaire ou du grès rose,...). Un certain laxisme des municipalités sur la qualité architecturale est pointé. Un début de réflexion sur les leviers d'actions possibles : sensibilisation, incitation, outils réglementaires... Les cahiers techniques de recommandations mériteraient une plus large diffusion. • Un projet de ZDE est évoqué sur le territoire. Sur ce sujet, un intervenant demande une gestion concertée des paysages et la consultation du public. 		
Atelier territoire Cœur de France, le 4 juillet 2013 à Colombiers			
Bilan de la charte de 1997	Replantation de haies ou d'arbres d'alignement	<ul style="list-style-type: none"> • Opération "Si on plantait?" 2008-2011 • Etude sur la filière noix • Groupe Action Paysage 	<ul style="list-style-type: none"> • L'opération a très bien marché sur des communes comme Colombiers (bonne reprise des plants, bonne croissance) ; l'opération manque de suivi, est arrêtée pour en faire le bilan; • L'entretien des haies est aussi bien du rôle des agriculteurs que des collectivités. Un intervenant pointe un manque d'entretien général de l'espace agricole. • L'action est jugée un peu légère ; beaucoup de noix ne sont plus récoltées ; • Selon un intervenant, les longues discussions n'ont pas abouti et il s'agit d'un échec par rapport aux ambitions initiales. Les relations entre acteurs se sont améliorées ;
	Création et/ou restauration de circuits pour la découverte du Pays		<ul style="list-style-type: none"> • Projet de voie verte le long de canal du Berry en cours, mené par plusieurs syndicats regroupés ; • Les itinéraires pédestres doivent éviter les propriétés privées;
	Restauration, mise en valeur du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> • Auvents rénovés grâce à un fond d'intervention pour la restauration • Cahiers techniques de recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'étude sur les granges à auvent, un participant indique qu'il a restauré son auvent sans aide financière (conception du projet longue) • Ces cahiers ont été peu utilisés et diffusés. En cas de projet sur les communes, recours aux conseils du CAUE. • Mairie de Colombiers rénovée (ancienne ferme)
	Autres sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> • La Communauté des communes Cœur de France s'est dotée d'une compétence touristique : question de l'articulation avec le rôle du Syndicat de Pays, notamment avec le risque de doublons. • Abandon de la vallée du Cher : un chemin de rive pourrait-il être envisagé? • Le développement de l'éolien (aucun projet concrétisé à ce jour) est qualifié de destruction des paysages par un intervenant ; 	

Tableau 15. Synthèse des échanges lors de la première session des ateliers des 4 et 5 juillet 2013

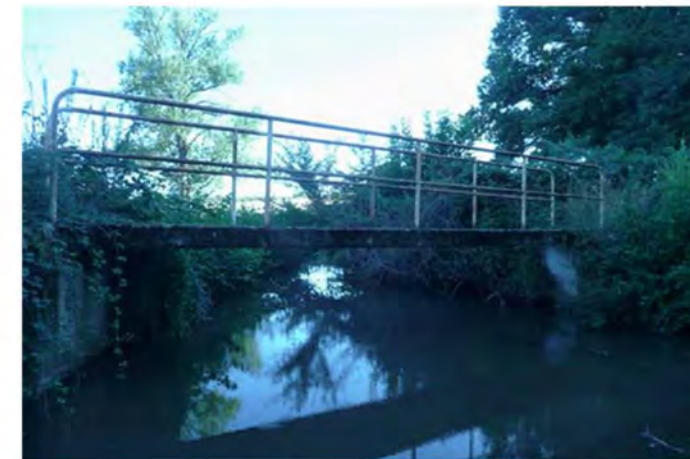
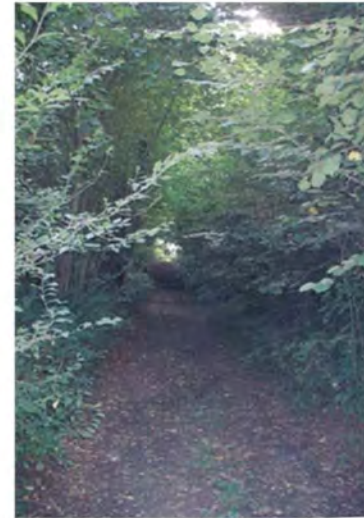
Thèmes abordés	Thèmes de la charte	Actions évoquées	Commentaires et exemples concrets
Atelier territoire Terre du Grand Meaulnes, le 5 juillet 2013 à Le Châtelet			
Bilan de la charte de 1997	Création et/ou restauration de circuits pour la découverte du Pays	<ul style="list-style-type: none"> Projet du Conseil Général de mise en place d'un réseau de circuits pédestres autour des sites touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les communes ont participé (2005) mais le projet n'a pas abouti : un topoguide a été édité mais la signalétique sur site n'a pas été installée. Un besoin d'informations de la part du public est pointé.
	Replantation de haies ou d'arbres d'alignement	<ul style="list-style-type: none"> Opération "Si on plantait?" 2008-2011 Groupe Action Paysage 	<ul style="list-style-type: none"> L'opération est un succès, beaucoup de particuliers ont participé. Mais l'opération ne peut compenser "l'hémorragie" liée à l'arrachage des haies notamment en bord de chemin. Manque de sensibilisation de la population ; Le groupe n'a pas été à la hauteur de ses ambitions; il y a un manque de sensibilisation des élus et le principal levier pour la sauvegarde du bocage est le maintien de l'activité d'élevage (problème économique) ;
	Restauration, mise en valeur du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> Auvents rénovés grâce à un fond d'intervention pour la restauration Cahiers techniques de recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> La disparition des auvents est liée au fait qu'ils n'aient plus d'utilité dans les pratiques agricoles modernes ; les réunions de présentation des résultats de l'étude sur les granges à auvent ont suscité l'intérêt du public ; De gros efforts ont été faits dans l'aménagement de bourgs; Les cahiers n'ont pas toujours été conservés lors des changements d'équipe municipales et ont a priori été peu utilisés ;
Autres sujets abordés	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec la disparition des haies, la disparition des fossés et des chemins est également évoqué comme un problème ; La Société Coopérative Berry énergie Bocage apparaît comme une solution intéressante pour le maintien de l'intérêt économique des haies et leur entretien. Une charte auxquels les participants doivent adhérer visent à assurer la pérennisation des haies (pas de coupe à blanc, ...); un travail sur les débouchés locaux est engagé (installation de chaudières, ...); Un exemple de projet de préservation des bouchures sur le secteur de la Châtre a été évoqué; Les projets éoliens sur le territoire soulèvent des inquiétudes : plusieurs projets sont cités (Ids-Saint-Roch, Touchay,...) ; le schéma régional indique qu'il est nécessaire de protéger le paysage et donc il y a une vraie contradiction à promouvoir ce type d'installation ; Le canal du Berry constitue un repère historique, la crainte de voir le pont de la Tranchasse détruit est évoquée; A la question de l'opposabilité aux tiers : l'état initial de l'environnement utilisera la charte paysagère, la charte identifie des enjeux et la mise en place du SCoT et du PADD offre des moyens pour régler éventuellement ces enjeux. La charte se déclinera sur des volets réglementaires et/ou des volets incitatifs. La convention européenne définit un cadre et guide méthodologique qui peut être adapté par le consultant pour la rédaction de la charte du pays ; Au sujet des mesures compensatoires : il faut chercher à restaurer un élément déjà dégradé et ne pas se contenter d'acheter du terrain en bon état et le protéger ; Manque de sensibilisation et absence des habitants dans cette consultation. 		

★ *Supports photographiques ayant servi de base aux ateliers de consultation et de diagnostic partagé (Deuxième session de septembre)*

- Thème 1 : un paysage emblématique ou représentatif du territoire



■ Thème 2 : un paysage menacé, vulnérable, qui se dégrade



■ Thème 3 : un paysage menacé, vulnérable, qui se dégrade

